

Université de Montréal

Mémoire de maîtrise :

Les possessions françaises en Inde dès les années 1920 jusqu'à l'indépendance :
histoire d'un revirement politique

Par

Zorian STECH

Département d'histoire

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de
l'obtention du grade de maîtrise en histoire

Le 15 septembre 2011.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :
«Les possessions françaises en Inde dès les années 1920 jusqu'à l'indépendance : histoire d'un
revirement politique»

Présenté par :
Zorian Stech

a été évalué par un jury des personnes suivantes :

Carl Bouchard, président rapporteur
David Meren, membre du jury
Samir Saul, directeur de recherche

RESUME

Peu de personnes se rappellent de la présence de la France en Inde. Quelques parties de l'Inde sont restées françaises jusqu'en 1954. À cette date, l'Inde française, consistant de quatre petits établissements (Pondichéry, Yanaon, Karikal et Mahé), était en pleine décadence et éclipsée par d'autres colonies françaises, plus grandes, plus lucratives et plus importantes pour la Métropole. L'Indochine et l'Algérie ne sont que deux exemples. Toutefois, les Français n'étaient pas disposés à abandonner leurs possessions en Inde sans résistance. Le présent mémoire cherche à expliquer la valeur des possessions françaises en Inde et les raisons de la fin de la tutelle française.

Le titre du mémoire indique qu'un certain changement a eu lieu dans la politique française vis-à-vis de ses possessions en Inde. L'étude commence par un résumé de la situation politique et économique de l'Inde française depuis la fin de la dernière occupation anglaise en 1814 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. L'année 1920 est choisie comme point de départ de la période visée par le mémoire.

Portant sur les années 1920, le premier chapitre examine l'hégémonie du parti Gaebelé qui a eu toutes les caractéristiques d'une dictature. Indifférentes à la vie politique de l'Inde française, les autorités métropolitaines étaient surtout attirées par le commerce que la colonie offrait dans la production de tissus et l'exportation d'arachides. Après la chute du parti Gaebelé, l'Inde française a été plongée dans une longue période d'agitation, un thème clé du deuxième chapitre sur les années 1930. Inconscientes de la réalité politique, les autorités métropolitaines ont toujours accordé la priorité au commerce.

Durant les années 1940, l'Inde française n'a jamais arrêté de se rapprocher de l'Inde britannique. Ce rapprochement a aussi persisté lorsque l'Inde britannique est devenue l'Union indienne en 1947. Soudainement, les Français ont senti le besoin de réaffirmer leur position d'autorité en Inde française. Le commerce est passé au second plan au profit d'une série de réformes politiques. Toutefois, ce brusque changement de politique fut trop tardif.

Le quatrième chapitre, centré surtout sur la période de 1950 à 1954 et vu à travers l'exemple d'Édouard Goubert, a souligné la méconnaissance des autorités métropolitaines des réalités qui confrontaient l'Inde française. Lorsque Goubert a cessé de servir comme porte-parole et principal allié du gouvernement français en Inde, les possessions françaises en Inde furent rattachées une par une à l'Union indienne.

Rétrospectivement, les faits économiques, vitaux pour le début du mémoire, sont quasiment absents de deux derniers chapitres. Se retrouvant face à la menace de perdre leurs possessions en Inde, les Français ont compris que l'Inde française était précieuse pour des raisons autres que le commerce. Un accent particulier fut mis pour souligner ces avantages culturels et politiques. De petite taille, les possessions françaises étaient importantes pour l'ordre et la stabilité dans les autres colonies de l'Empire. Parallèlement, elles représentaient des points d'appui pour l'expansion de la culture française dans l'immense sous-continent indien.

Mots clés : Inde, France, Empire, colonies, décolonisation.

ABSTRACT

Few people today can relate to the presence of the French in India. That said, a few cities in India remained under the control of the French until 1954. By then, French India, consisting of four cities (Pondicherry, Yanaon, Mahe, and Karikal) had reached its irrevocable point of decline, overshadowed by other French colonies that were larger, more lucrative and more important to France. Indochina and Algeria are but two examples. Even so, it must be stated that the French were reluctant to abandon their possessions in India without any resistance. This particular thesis seeks to explain the value of the French possessions in India and the reasons that led to their demise.

The title of the thesis suggests that a certain change occurred in the politics of the French vis-à-vis their possessions in India. The thesis commences with a summary of the political and economic situation in French India from the end of the last British occupation in 1814 until the end of World War I. The year 1920 was chosen as a starting point for this thesis.

Focusing on the 1920's, the first chapter examines the hegemony of the Gaebelé party which had all the characteristics of a dictatorship. Indifferent to the political climate in French India, politicians in Paris felt most attracted by the colony's commerce, especially its production of textiles and exports of oleaginous plants. After the fall of the Gaebelé party, French India plunged into a long period of turmoil and political unrest. This is a key theme of the second chapter analyzing the 1930's. Unaware of the political realities, authorities in Paris continuously prioritized the colony's commerce.

During the 1940's, French India never stopped drawing closer to British India. This connection persisted after the independence of British India in 1947. Suddenly, the French felt an urge to reaffirm their position of authority in French India. The colony's commerce fell second to a series of political reforms. Nevertheless, the timing of this abrupt shift was too late.

The fourth chapter, centered on the period from 1950 to 1954, confirms the lack of awareness of the French authorities in Paris for the realities confronting French India. The example of Edouard Goubert is a case in point. As soon as Goubert ceased to serve as the main spokesperson and ally of the French government in French India, the remaining French possessions were incorporated one by one to India.

In retrospect, facts concerning the colony's commerce and economy, while being vital in the beginning, are hardly mentioned in the last two chapters of the thesis. Faced with the very real threat of losing their possessions in India, the French understood that French India was valuable for reasons other than commerce. A particular emphasis was placed on the cultural and political value of French India. Small in area, French India was significant in maintaining order and stability in the other colonies of the French Empire. Simultaneously, the French possessions in India represented starting points for the expansion of French culture in the vast Indian sub-continent.

Keywords: India, France, Empire, colonies, decolonization.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	8
Introduction	9
État de la question	11
Problématique	15
Hypothèses de travail	18
Sources	20
L'Inde française – une définition	21
Contexte historique	26
Chapitre premier. Les années 1920 : la montée et la chute du parti Gaebelé	33
L'héritage d'Henri Gaebelé	33
La lente disparition du parti Gaebelé	38
La primordialité du commerce	45
Conclusion	51
Chapitre deuxième. Les années 1930 : l'impasse politique et les tensions ouvrières	52
Les malentendus politiques	52
Les ouvriers deviennent plus exigeants	56
Les hauts et bas du mouvement commercial	70
Conclusion	73
Chapitre troisième. Les années 1940 : l'Inde française face à la décolonisation et les efforts français pour garder la colonie dans l'Empire	75
L'Inde française durant la Seconde Guerre mondiale	75
Les années 1940 : une période des réformes et élections	83
Les pressions indiennes et les premiers signes d'effondrement	88
Conclusion	97
Chapitre quatrième. Les années 1950 à 1954 : la « trahison » d'Édouard Goubert et le transfert des possessions françaises à l'Union indienne	98
Édouard Goubert et l'idée des référendums	98
Édouard Goubert se ravise	109
Conclusion	119
Chronologie	128
Annexes	130

Bibliographie..... 133

REMERCIEMENTS

L'idée de ce mémoire est probablement née quelque part sur l'autoroute 401 entre Mississauga et Montréal. Après une année de cours à l'Université de Montréal et deux mois de recherche aux Archives Nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, j'ai commencé la rédaction. Depuis la conception de l'idée en septembre 2009 jusqu'ici, j'ai eu la chance de travailler avec plusieurs personnes serviables et gentilles. Cette partie leur est consacrée.

Tout d'abord, je tiens à remercier très sincèrement mon directeur de recherche, Monsieur Samir Saul, qui a toujours cru en mon sujet et mon potentiel académique. Ses suggestions et conseils utiles m'ont aidé à évoluer en tant qu'étudiant. Je lui en serai infiniment reconnaissant pour toujours.

À Aix-en-Provence, Madame Marie-Paule Blasini n'a jamais hésité à me faire partager ses compétences sur l'Inde française. Même après mon retour au Canada, elle a toujours été en contact avec moi pour m'aider de son mieux. Elle mérite un grand merci de ma part. Également à Aix-en-Provence, Messieurs Jean-Claude Yoka et Thomas Arnal sont allés jusqu'au fin fond des archives pour me donner l'occasion de consulter un carton important. Merci à vous deux.

Un grand merci à tous mes amis lyonnais de m'avoir inspiré de poursuivre mes études en français.

À l'Université de Toronto, Maud Pillet, une candidate au doctorat, m'a montré que le meilleur ami de chaque écrivain est toujours un correcteur ou une correctrice. Merci beaucoup Maud.

Back home, I am also very fortunate to have great friends in Toronto, Montreal and halfway in between, in Kingston (you know who you are). In Toronto, I would like to specifically thank my dear friend Marta Ogradnik who helped me in ways few people could.

I am most grateful to my family. To my dear parents, Ihor and Teresa, and sister, Roksana, words will never suffice in expressing the gratitude that I have for you. I love you very much. You supported me in every imaginable way in this endeavour while always encouraging me to pursue my dream. I am truly blessed to have you in my life. My accomplishments are as much yours as they are mine.

Last but not least, I would also like to thank God for all the talents and opportunities that He has given me. He has always been kind to me and I sincerely thank Him for this.

Mississauga, le 3 décembre 2010.

Zorian Stech.

INTRODUCTION

Très peu évoqués aujourd'hui, les établissements français en Inde ont joué un rôle particulier au sein de l'Empire colonial français – une entité qui a englobé plusieurs continents sous le drapeau français. Même si l'Empire avait quelques éléments unificateurs, en réalité, ses colonies étaient très dispersées sur la mappemonde. De plus, leur diversité et leur taille ont contribué à un déséquilibre historiographique : certaines colonies sont plus étudiées que d'autres. Dès le XIXe siècle, l'Inde française n'est plus que le vestige d'un passé plus glorieux. D'autres colonies françaises sont plus lucratives que l'Inde française qui est déjà mise à l'écart à cause de son exiguïté et l'éparpillement de ses comptoirs. Toutefois, les Français ne sont pas restés en Inde jusqu'en 1954 (coexistant même sept ans avec l'Union indienne) sans raison. Même s'il y a des articles qui attestent ouvertement de l'inutilité des établissements, ceux-ci doivent être interprétés avec précaution¹. Le présent travail insistera sur les avantages politiques et culturels des établissements, deux critères qui ne sont pas aussi mesurables et tangibles que les avantages économiques.

Ce travail examinera le rôle de l'Inde française dans l'espace colonial français au XXe siècle et, plus spécifiquement, dès années 1920 jusqu'à l'indépendance des possessions en 1954. Cette période spécifique illustre l'évolution de la politique française envers l'Inde française. Il est important de comprendre que l'Inde française n'a pas toujours été précieuse pour ses avantages culturels et politiques. Avant la Seconde Guerre mondiale, elle comptait avant tout pour le potentiel commercial qu'elle offrait. À la fin de la guerre, l'histoire mondiale entra dans une nouvelle ère et l'Inde française, dans une conjoncture nouvelle. Après l'indépendance de l'Inde, les Français ont pris conscience des avantages

¹ « Awakening in French Enclaves », *The Hindustan Times*, 30 mars 1954, article écrit par un correspondant spécial.

politiques et culturels de l'Inde française. Par conséquent, le commerce est passé au second plan. Se rendant compte du caractère inévitable de la décolonisation, les Français ont vite compris l'importance culturelle et politique de l'Inde française.

L'Inde a toujours fasciné les puissances européennes, car elle est associée à des richesses à découvrir dans une contrée énigmatique, exotique et fabuleuse. Après les Portugais, qui furent suivis par les Hollandais et les Danois, les Anglais et les Français ont émergé comme les plus sérieux concurrents pour une implantation plus durable en Inde. Durant le XVIIIe siècle et les premières années du XIXe siècle, les Français ont rivalisé en Inde avec les Anglais. Comme preuve de cette tension, entre 1751 et 1816, l'Inde française fut occupée trois fois par les Anglais. Avec la fin des guerres napoléoniennes et la signature du traité de Paris en 1814, les Français ont regagné leurs cinq comptoirs (Pondichéry, Karikal, Chandernagor, Yanaon et Mahé) et de nombreuses loges et factoreries. Par l'article 12, les Français se sont engagés « à ne faire aucun ouvrage de fortifications et à ne mettre, dans ces établissements, que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police »². Malgré ces restrictions, de 1816 à 1954, l'Inde française est restée sous l'autorité de la France.

L'historien doit toujours exposer sa démarche scientifique. Les prochaines parties vont reconnaître les travaux des autres, identifier les problèmes à résoudre, poser des questions valables et proposer des pistes de solution. Ces parties représentent les étapes initiales de la recherche et contribueront à comprendre l'évolution du sujet depuis sa conception.

² Jacques Weber, *Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix*, Paris, Éditions Denoël, p. 21.

État de la question

Les possessions françaises en Inde ont souvent été négligées par le public français aux XIX^e et XX^e siècles qui ont mis au premier plan d'autres colonies plus importantes et lucratives. Il faut donc insister sur la nouveauté du sujet et le peu de publications disponibles. De surcroît, les deux siècles en question n'ont pas été les plus mouvementés pour une colonie déjà privée d'attention. Les historiens se tournent plutôt vers les XVII^e et XVIII^e siècles pour rappeler l'importance et l'intérêt suscités par ces possessions. Pour illustrer plus clairement cette idée, il suffit de prendre en considération le livre d'Alain Daniélou³. Destiné à un lectorat francophone, il ne mentionne guère Pondichéry au XVIII^e siècle, les derniers jours de cet établissement ou sa remise à l'Union indienne. Vu que l'Inde française fut largement enclavée par l'Inde britannique, celle-ci éclipse les plus petites possessions françaises en Inde. Par conséquent, plusieurs ouvrages qui paraissent intéressants, à en juger par leurs titres, comme celui de Reginald Coupland⁴, s'avèrent être basés sur les événements en Inde britannique, sans aucune mention de l'Inde française.

L'ouvrage édité par K.S. Mathew traite une vaste période dans l'histoire des établissements français en Inde⁵. Il consiste en plusieurs articles rédigés par de nombreux historiens dans le but d'examiner différentes thématiques de ce domaine : l'éducation, l'urbanisme, la géographie, l'économie, les phénomènes centrés autour de la démographie, etc. Pour cette raison, cet ouvrage doit être mentionné séparément des autres à cause de la

³ Alain Daniélou, *Histoire de l'Inde*, Paris, Fayard, 1973.

⁴ Reginald Coupland, *Indian Politics, 1936-1942*, Londres, Oxford University Press, 1943.

⁵ K.S. Mathew (dir.), *French in India and Indian Nationalism (1700 A.D-1963 A.D)*, Delhi, B.R. Pub. Corp, 1999.

grande variété des sujets abordés. Les articles de J.B.P. More⁶ et de Brigitte Silberstein⁷ sont particulièrement utiles. Le premier fait la lumière sur une migration reliant les établissements français en Inde avec l'Indochine. Par la suite, le lecteur découvre que ces migrants ont contribué de plusieurs façons à la prospérité de l'Indochine et appuyé le mouvement indépendantiste indien. Le deuxième article analyse l'enjeu de l'industrie la plus florissante au XXe siècle à Pondichéry : la fabrication des textiles. Il permettra de faire des liens entre les établissements en Inde et la Métropole.

L'ouvrage de Yasuo Gonjo⁸ ainsi que celui de Marc Meuleau⁹ doivent être regroupés ensemble parce qu'ils traitent le même sujet. Les deux auteurs sont spécialistes de l'histoire économique et financière de l'époque contemporaine. Ils évoquent la succursale de la Banque de l'Indochine à Pondichéry et sa place dans le réseau global de la Banque. L'ouvrage de Meuleau est plus volumineux et va scruter l'histoire de cette succursale plus minutieusement pour indiquer les circonstances entourant sa fondation, les premiers défis et réussites, les opérations de la succursale ainsi que son implication dans les enjeux économiques de Pondichéry, ses relations avec d'autres succursales en Asie et agences métropolitaines, les conditions menant à sa fermeture, etc. La succursale de la Banque de l'Indochine à Pondichéry a eu un impact considérable sur les établissements

⁶ J.B.P More, « Indians in French India », in *French in India and Indian Nationalism*, sous la direction de K.S. Mathew, Delhi, B.R. Publishing Corporation, 1999.

⁷ Brigitte Silberstein, « Flux et Reflux dans les échanges textiles contemporains entre l'Inde et la France : une vue de Pondichéry », in *French in India and Indian Nationalism*, sous la direction de K.S. Mathew, Delhi, B.R. Publishing Corporation, 1999.

⁸ Yasuo Gonjo, *Banque coloniale ou Banque d'affaires : la Banque de l'Indochine sous la IIIe République*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993.

⁹ Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient : histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975)*, Paris, Fayard, 1990.

français en Inde ainsi que sur l'espace colonial français puisqu'elle a existé pendant environ quatre-vingt ans (1877-1955).

Jacques Weber, docteur ès lettres et professeur d'histoire à l'Université de Nantes, est probablement le plus distingué de tous les historiens à avoir écrit sur les possessions françaises en Inde. Dans son principal ouvrage, paru en 1988¹⁰, il examine exhaustivement en cinq volumes toutes les nuances de l'histoire des possessions françaises en Inde de 1816 à 1914 pour refléter les réalités qui ont marqué ces possessions avant la Première Guerre mondiale. Dans un autre ouvrage¹¹, il analyse les phénomènes économiques, politiques et culturels des établissements français en Inde jusqu'à l'abandon définitif des ceux-ci en 1954. Cela dit, certains chapitres de cet ouvrage sont plus déséquilibrés que d'autres. Par exemple, la période de l'entre-deux-guerres est plus axée sur l'Inde britannique que sur l'Inde française afin de conceptualiser la montée d'un personnage influent : Mahatma Gandhi. À la différence de plusieurs historiens, Jacques Weber a pu faire le lien entre les deux Indes pour démontrer comment les influences se transmettaient de l'une à l'autre. Les événements de l'entre-deux-guerres à Pondichéry seront examinés plus attentivement dans le présent mémoire.

L'ouvrage compréhensif de Claude Markovits¹² présente un chapitre sur la question de l'Inde française. Ce chapitre est important puisqu'il traite deux siècles de l'histoire des établissements français en Inde (les XIXe et XXe siècles) mais il fournit également des renseignements sur les événements qui se déroulent au XXe siècle et qui servent de prélude à la période à examiner. Le travail de Markovits raconte l'histoire de l'Inde d'un point de

¹⁰ Jacques Weber, *Les Établissements français en Inde au XIXe siècle, 1816-1914*, Paris, Librairie de l'Inde, 1988.

¹¹ Jacques Weber, *Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix*, Paris, Denoël, 1996.

¹² Claude Markovits, *Histoire de l'Inde moderne*, Paris, Fayard, 1994.

vue neutre, pour ne pas favoriser les colons européens. Afin de comprendre certains aspects de la culture indienne, il peut être utile de lire certains chapitres sur les castes indiennes et le mode de vie indien.

Comme c'est souvent le cas avec les publications postcoloniales qui suscitent beaucoup de souvenirs nostalgiques, il n'est pas difficile de repérer des ouvrages sur l'Inde française qui ont été écrits par des auteurs ayant un lien personnel avec ce territoire. Certains sont plus capables de masquer leurs sentiments personnels que d'autres. Dans l'ouvrage de Michel Gaudart de Soulages et Philippe Randa, le lecteur apprend dans la préface que ces deux auteurs sont des descendants de vieilles familles françaises installées à Pondichéry depuis le XVIII^e siècle¹³. Néanmoins, cet ouvrage est précieux pour ses nombreuses biographies abrégées de plusieurs figures qui ont eu un impact de diverses façons sur les établissements français en Inde. Il analyse aussi de manière détaillée l'engagement et le rôle des établissements français en Inde pendant la Seconde Guerre mondiale – événement historique qui a éveillé un certain sentiment d'appartenance et d'obligation dans toutes les possessions françaises.

En revanche, il est surprenant de voir un témoignage personnel sur les établissements français dans une revue scientifique. Il s'agit d'un article sur les émeutes à Mahé écrit par Henri Perrier¹⁴. Proche d'un ancien gouverneur de ce comptoir français en Inde, Perrier ne fait aucun effort pour cacher ses sentiments pro-français.

¹³ Michel Gaudart de Soulages, *Les Dernières Années de l'Inde française*, Paris, Dualpha éditions, 2005.

¹⁴ Henri Perrier, « Les émeutes de Mahé en 1948. Récit des événements de Mahé d'après les souvenirs de son ultime administrateur français, Yves Perrier, 1947-1948, *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, juin 2005.

Problématique

Ce mémoire analyse la présence française en Inde aux XIXe et XXe siècles pour contribuer à l'historiographie qui a plutôt eu tendance à ignorer cette présence. Il est un défrichage d'un terrain presque vierge. La recherche va s'orienter autour d'une question centrale : quels étaient les intérêts et avantages français dans l'Inde française et comment ces intérêts ont réagi face au mouvement nationaliste?

L'objectif principal du mémoire sera de comprendre les circonstances qui ont entraîné le départ des Français. Il soulignera à quel point l'Inde française fut dépendante et attachée à son grand voisin – l'Inde britannique et après 1947, à l'Union indienne. Les facteurs qui ont obligé les Français à partir étaient à la fois extérieurs et intérieurs à la colonie. Certes, la dépendance de la colonie face à l'Inde ne peut pas être ignorée. Toutefois, le mécontentement généré par des abus de divers régimes politiques dans l'Inde française va corrompre davantage l'image du Français en Inde.

L'intérêt français pour l'Inde peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'un point de vue français, l'Inde était située sur le chemin de l'Asie orientale, véritable centre d'attention pour les Français. Les possessions stratégiquement situées facilitaient la planification et l'exécution des expéditions coloniales. Il faut donc envisager l'idée que l'Inde française était précieuse pour des raisons stratégiques.

Par conséquent, le premier intérêt français en Inde est stratégique. Avant l'avènement de la décolonisation, la France possédait plusieurs colonies dans la région entourant l'océan Indien. Pour cette raison, il sera utile d'analyser les facteurs qui ont rapproché les possessions françaises en Inde (surtout Pondichéry comme chef-lieu) avec

l'Indochine, la Réunion, les Antilles françaises et l'Afrique continentale. En ce qui concerne l'Indochine, il sera intéressant de voir si les possessions ont facilité d'une quelconque manière le développement de la plus grande colonie française en Asie – l'Indochine. L'emplacement géographique des possessions françaises en Inde doit aussi être considéré lorsqu'il s'agit des facteurs stratégiques. De surcroît, il est très probable que les relations entretenues par l'Inde française avec le reste de l'Empire français ont changé à travers le temps à cause de plusieurs facteurs, comme la guerre ou la dépression économique.

Les Français voyaient dans l'Inde française beaucoup d'occasions pour l'exportation de denrées exotiques et prometteuses pour le marché européen. Les textiles, ainsi que le riz, l'indigo, l'arachide et l'huile, ont attiré leur attention. Le commerce d'un produit comme l'arachide s'est avéré lucratif parce que la demande a toujours été forte. Par ailleurs, l'Inde française était la destination de nombreux investissements français, essentiellement axés sur l'infrastructure, l'industrie et le transport.

Conséquemment, le deuxième intérêt français en Inde est économique. Dans cet esprit, il faut mentionner la Banque de l'Indochine qui s'est installée sur le sol indien très vite après sa fondation et qui, par ses activités, témoigne des richesses dont jouit l'Inde française. Le mémoire analysera les opérations de la succursale à Pondichéry ainsi que les raisons de sa fondation sur le sol indien. Les bénéfices de la succursale de la Banque de l'Indochine reflètent la prospérité de ces possessions à la fin du XIXe et au début du XXe siècles. À cette époque, les huiliers de Marseille découvrent les qualités de l'arachide décortiquée en Inde, sans parler des toiles et des textiles qui constituaient depuis longtemps la base de l'économie indienne. La succursale à Pondichéry est aussi importante puisqu'elle

produit des données économiques en collaboration avec les maisons de commerce de Pondichéry. De plus, le mémoire comportera une analyse minutieuse des industries présentes en Inde française car elles ont eu un impact direct sur la vie politique.

Les Français vont aussi imposer leurs propres politiques. Les hommes politiques français croient que les colonies françaises doivent agir comme débouché pour la Métropole. Dans cet esprit, les conditions appropriées seront établies par le biais des lois pour assurer que le commerce colonial génère le maximum des profits à la Métropole. Les Indiens vivant dans l'Inde française sont souvent traités injustement sur leurs lieux de travail (surtout dans les différentes fabriques), et sont témoins d'une distribution inégale des richesses. Tandis qu'il y a des lois officielles protégeant la classe ouvrière en France, aucun parallèle de ce genre n'existe en Inde française. Pour cette raison, ce mémoire va aussi tenter d'analyser les relations sociales entre Français et Indiens. L'analyse de ces relations est cruciale pour comprendre le mécontentement qui stimule les différentes formes de résistance (grèves, soulèvements) et les exigences de ses participants.

Le nationalisme né en Inde britannique s'est répandu progressivement en Inde française. On peut supposer que les manifestations étaient les mêmes dans les deux territoires. La désobéissance civile, notamment sous la forme de grèves, en était un bon exemple. Il est plausible que les Français et les Indiens furent divisés sur la question de l'indépendance indienne, les premiers ayant voulu garder leurs colonies et les seconds optant pour l'indépendance. Si cette hypothèse s'avère correcte, il sera important d'examiner les moyens par lesquels les Indiens ont essayé d'obtenir leur indépendance.

Il est aussi possible que les Français aient voulu rester en Inde pour des raisons culturelles. Au début du XXe siècle, la possession d'un Empire signifiait un certain sentiment d'unité et de stabilité ainsi qu'un appui moral pour la France. Dans l'éventualité d'un conflit, elle pouvait compter sur ses possessions d'outre-mer. À la lumière de la concurrence avec les Anglais, l'Empire était synonyme de prestige.

Dans un effort pour populariser leur langue et leurs coutumes à travers le monde, les Français savaient que l'Inde française pourrait servir de fenêtre sur le reste du sous-continent indien. Autrement dit, les Français ont pensé en dehors des limites de leur petite colonie. Par l'établissement d'institutions et d'écoles françaises, les Français voulaient rester en Inde pour des raisons culturelles.

Hypothèses de travail

Le mémoire va étudier les intérêts français en Inde française à partir de l'entre-deux-guerres jusqu'à l'indépendance indienne. Il sera intéressant d'observer les possessions françaises en Inde par rapport à l'Inde britannique qui est un territoire beaucoup plus vaste que l'Inde française et qui a toujours exercé une influence considérable sur cette dernière.

Les décennies précédant l'indépendance indienne sont marquées par une volonté de la part des Français de consolider leur emprise sur l'Inde française. Même si ce fait ne peut pas être nié, les mécanismes utilisés par les colonisateurs pour réaffirmer leur présence dans la colonie restent inexplorés. Or, pour proposer quelques pistes, les facteurs stratégiques, politiques, culturels et sociaux peuvent être avancés. Par exemple, l'Inde française n'était pas isolée et était liée aux autres colonies françaises. Les avantages commerciaux de cette proximité viennent aussitôt à l'esprit. De surcroît, le contexte historique de cette époque a

souvent dicté la politique nationale de nombreux pays, y compris celle de la France. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les Français ont eu besoin de renforts, dans tous les sens du terme.

Il sera aussi intéressant d'observer à quel moment les politiques françaises ont perdu leur légitimité auprès des Indiens. Comment les Indiens ont-ils exprimé leur colère et leur mécontentement envers les Français? Les différends entre Français et Indiens vont se manifester dans les nombreuses usines et filatures de coton à Pondichéry. Dans les décennies qui précèdent l'indépendance indienne, les territoires français en Inde font face à des troubles politiques et des grèves majeures. Il faut comprendre les motivations des personnes responsables ainsi que leurs objectifs. Il est possible que la situation politique ait été irrévocablement perdue pour les Français et que ce n'était plus qu'une question de temps avant l'indépendance. Les différents partis politiques présents en Inde française témoignent de l'existence d'un certain degré de liberté politique. Le programme de chaque parti sert de représentation des besoins de la société. Les résultats des élections, même s'ils sont souvent truqués, démontrent les différents désaccords qui ont marqué les possessions à cette époque. Il faut aussi admettre que cette instabilité va jouer un rôle dans les relations sociales entre les Français et les Indiens.

Pour conclure, il faut aussi tenter de répondre à la question : « comment est-ce que les intérêts français ont-ils réagi face au mouvement nationaliste? » Il est fort probable que les mesures françaises dans l'entre-deux-guerres ont seulement accéléré le désir indien de voir ces territoires intégrés à l'Union indienne.

Sources

Plusieurs types de documents seront consultés pour comprendre les intérêts français en Inde. À part les monographies, articles et instruments de référence qui sont peu nombreux, les sources archivistiques seront primordiales dans ce mémoire. Elles permettront de répondre à la question centrale, tout en faisant une contribution à l'historiographie.

Les cartons sur l'Inde française aux Archives nationales (Centre des archives d'outre-mer) contiennent une grande variété de manuscrits sur ce territoire. Par exemple, les cartes vont être utiles pour visualiser les trajets que les navires français ont entrepris pour faire l'export et l'import entre la Métropole et l'Inde française. Elles seront aussi essentielles pour comprendre l'immensité du sous-continent indien et la place que les possessions françaises y occupaient.

Les statistiques des compagnies maritimes donneront un aspect quantitatif en élucidant la durée d'une traversée et la quantité des produits ou denrées à bord. Il sera aussi intéressant de voir si les navires français ont effectué des escales au cours de leur traversée et, si oui, pour quelles raisons et pour combien de temps? Les réponses à ces questions, trouvées dans les journaux de bord et documents d'entreprises, vont dévoiler l'importance du réseau commercial que l'Inde française a établi à la fin du XIXe et au début du XXe siècles.

Les annuaires délivrés par de nombreuses maisons de commerce de Pondichéry méritent aussi d'être consultés pour connaître les marchandises importées et exportées de l'Inde française et leurs quantités. Ce genre de document donnera une idée des produits qui

connaissent la plus forte demande en France et ceux qui sont inversement exportés de la Métropole vers l'Inde. Les statistiques commerciales seront utiles pour observer des courants et tendances dans le rapport entre l'export et l'import au fil des ans. Dans cet esprit, une baisse drastique ou, inversement, une forte hausse entre deux périodes, pourront mener à de nouvelles pistes.

Il sera aussi utile d'analyser la communication entre les fonctionnaires du gouvernement français à Paris et ceux qui le représentent en Inde française. Elle est constituée de lettres, télégrammes et messages apportés par des émissaires.

Les registres de différentes entreprises et sociétés présentes en Inde française vont être nécessaires non seulement pour comprendre leurs activités, mais aussi pour identifier le personnel et les personnes qui y travaillent. On vérifiera s'il y a des similitudes entre les sociétés et entreprises en Inde française à cette époque.

Avant de passer au contexte historique résumant les faits qui ont influencé l'Inde française entre 1816 et 1920, il sera crucial de définir l'Inde française. Cette partie de l'introduction analysera la démographie, la population, la géographie, la superficie ainsi que les ressources primaires de l'Inde française, telles qu'elles étaient à la veille de 1920.

L'Inde française – une définition

Les possessions françaises en Inde, suite au traité de Paris de 1814 (voir carte, annexe 2), étaient composées de cinq établissements principaux et de loges enclavées dans l'Inde britannique¹⁵. Au total, les loges couvraient environ quatre kilomètres carrés. Leur

¹⁵ Les loges étaient des emplacements commerciaux sur lequel la France jouissait théoriquement de droits fiscaux et judiciaires. En ce qui concerne leur taille, elles étaient beaucoup plus petites que les établissements.

population s'élevait à 2 000 personnes (toutes loges confondues). Les loges de Calicut et Surat, avec les deux terrains qui en dépendaient, étaient situées sur la côte Malabar, Calicut était plus au sud que Surat. Sur la côte d'Orissa se trouvait la loge de Mazulipatam. Les loges de Goretty, Kassimbazar, Dacca, Jougdia, Balassore et Patna étaient toutes situées au Bengale. Les loges n'étaient que des petits points sur la carte, éparpillés à travers un immense sous-continent. En étudiant les loges, on constate que leur place au sein de l'Inde française est très imprécise. Certaines études françaises vont même indiquer que ces territoires minuscules faisaient depuis longtemps partie intégrante de l'Inde britannique et que la présence française, sauf à de rares exceptions, comme à Calicut et à Mazulipatam, n'y a toujours été qu'une pure fiction¹⁶. En résumé, les Français se sont beaucoup moins intéressés à leurs loges qu'à leurs établissements.

En 1920, les cinq établissements représentaient une superficie d'environ 513 kilomètres carrés, soit environ 1/10 000 de la superficie totale de l'Inde. La population s'élevait à 355 000 habitants. Des cinq établissements, trois étaient situés sur la côte est : Pondichéry et ses dépendances, soit 8 communes, Karikal et ses dépendances, soit 6 communes et Yanaon. Mahé était le seul établissement français sur la côte ouest et Chandernagor, situé dans le nord-est de la péninsule, était le seul établissement français à ne pas avoir été une enclave de la Province de Madras. Pondichéry, Karikal et Mahé constituaient des ports naturels sur l'océan Indien. Sur les 355 000 habitants, la population se répartissait comme suit entre les cinq établissements : Pondichéry et dépendances – 215 000 habitants, Karikal et dépendances – 65 000, Chandernagor – 50 000, Mahé – 19 000,

¹⁶ ANOM, archives rapatriées, série H28, note concernant les établissements français en Inde, 1945-1954.

Yanaon – 6 000¹⁷. La densité de la population variait entre 250 habitants au kilomètre carré à Yanaon jusqu'à 2 675 habitants au kilomètre carré à Chandernagor. Par la langue et les mœurs, la population de Chandernagor parlait le bengali et était distincte de celle des établissements du Sud. Parmi ceux-ci, Pondichéry et Karikal parlaient le tamoul, langue principale de l'Inde du Sud, Mahé le malayalam et Yanaon, le télंगा. Il est intéressant de noter qu'en 1947, seulement 20% de la population des établissements parlait français¹⁸.

Le climat de l'Inde française était soumis au régime des moussons : la mousson d'hiver (entre novembre et février) et la mousson d'été (entre avril et août). Selon leur situation géographique, les établissements français étaient regroupés en trois groupes : Pondichéry, Karikal et Yanaon avait une température moyenne de 20° Celsius environ pendant la saison des pluies (novembre à février); pendant la saison chaude (mai à août), la température s'élevaient entre 35° et 40° Celsius. Mahé et Calicut avaient un climat plus humide en raison de la pente soudaine que le massif du Dekkan présentait à la mousson. La saison des pluies durait d'avril à août. Chandernagor avait un climat plus tempéré en raison de sa position très au nord de l'Équateur; l'hiver était froid (le mercure descendait parfois jusqu'à 5° Celsius) et l'été était chaud (entre 35° et 40° Celsius)¹⁹.

Les habitants des établissements étaient presque entièrement hindous, sauf à Karikal où existait une minorité musulmane représentant 12% de la population. Une importante minorité catholique était présente à Pondichéry. En ce qui concerne l'hindouisme, le vrai fondement de cette religion était la caste qui correspondait à un certain statut que l'hindou

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ ANOM, Affaires politiques 728, Rapport sur la situation économique des établissements français dans l'Inde, 12 février 1930.

¹⁹ Exposition Internationale de Paris, *l'Inde française sur les rives de la Seine*, Romans, Imprimerie Rama Frères, 1937, p. 3.

devait respecter jusqu'à sa mort²⁰. La caste était un groupe fermé et régi par ses propres règles. Par exemple, il était interdit d'épouser une personne d'une caste inférieure. En Inde française, les basses castes constituaient les neufs dixièmes de la société et les hautes castes, un dixième²¹. Les Indiens des basses castes étaient généralement pauvres et constituaient un des prolétariats les plus vulnérables à cause de l'inexistence d'une législation du travail. Par conséquent, ils ont souvent été exploités au travail. Même si leurs salaires étaient très faibles, ils payaient la presque totalité des impôts. Reflétant l'Inde britannique et ses vingt-cinq nationalités parlant vingt-cinq langues, l'Inde française était aussi très diverse culturellement et linguistiquement. Selon l'historien Jacques Weber, l'Inde française était la colonie la plus hétérogène de l'Empire.

Il est important de noter qu'aucun des territoires français en Inde ne possédait de ressources minières, souvent synonymes de richesse. La grande majorité de la population étant paysanne, l'Inde française existait grâce à ses ressources agricoles : le riz, les arachides, les menus grains et également de la pêche. Cela dit, chaque comptoir avait un régime économique spécifique²². Par exemple, Mahé était plus réputé pour le poivre et Karikal pour le riz. Toutefois, ce que l'Inde française produisait ne suffisait pas pour nourrir toute la population. L'approvisionnement de Pondichéry dépendait notamment des arrivages de produits agricoles venant d'enclaves situées en territoire indien²³. Par exemple, l'eau, qui était indispensable pour l'irrigation des rizières, était fournie par l'Inde. Sur

²⁰ Jacques Weber, *op. cit.*, p. 33.

²¹ Felix Falk, *Situation politique de l'Inde française*, sans date, p. 7. Cet ouvrage n'est pas publié. Il est déposé sous forme dactylographiée au Archives nationales (Centre des archives d'outre-mer). Il n'a pas été rendu public et n'a fait l'objet que de communications personnelles et privées. Il constitue la propriété exclusive de son auteur.

²² ANOM, archives rapatriées, série G8, note sur la situation économique des établissements français dans l'Inde et des relations douanières avec l'Union indienne, 1^{er} août 1941.

²³ Une aldée est un village ou bourg habité par les autochtones dans les possessions françaises d'Afrique, d'Asie et des Indes.

simple décision de New Delhi d'interrompre les communications, d'interdire les routes menant en zone française, d'organiser un blocus économique et de couper l'eau et l'électricité, les établissements étaient réduits à sa merci. Une petite mais importante fraction de la population était aussi employée dans l'industrie. Les établissements français de l'Inde étaient spécialisés dans l'industrie cotonnière comportant deux formes de production : l'une artisanale, fabriquée sur des métiers à mains, l'autre, représentée par des filatures sur métiers mécaniques, conçus suivant les normes de production modernes. Les trois filatures de cette industrie étaient toutes situées à Pondichéry²⁴.

Administrativement, l'Inde française était divisée en cinq établissements dont le chef-lieu était Pondichéry. Les loges voisines étaient attachées aux établissements. Dans chaque dépendance, il y avait un Conseil local responsable du budget de l'établissement²⁵. L'administration était placée sous l'autorité d'un gouverneur, assisté d'un Conseil privé, d'un Conseil de contentieux et de services : justice, trésor, finances, contributions, instruction publique, travaux publics, police, santé, ports, cipayes (soldats indiens). Des administrateurs étaient nommés au sommet de chaque dépendance et dépendaient directement du gouverneur. La représentation coloniale comprenait un sénateur et député élus suivant les mêmes règles qu'en France. Il y avait aussi un Conseil général composé de 28 membres. En exécution du décret du 26 février 1884, les Conseils de l'Inde étaient élus sur deux listes. La première s'appliquait aux électeurs européens, descendants d'Européens et assimilés (natifs ayant renoncé à leur statut personnel); la deuxième était pour les natifs

²⁴ ANOM, Affaires politiques 439, rapport fait au nom de la Commission de la France d'outre-mer sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le gouvernement à organiser par décret un référendum dans les établissements français de Karikal, de Pondichéry, de Mahé et de Yanaon par le sénateur Marius Moutet, 23 mars 1950.

²⁵ ANOM, archives rapatriées, série H22, mémoire, 17 mars 1944.

proprement dits. La première liste était donc composée de gens qui avaient les moyens de se défendre, et qui étaient désireux de le faire ou tout simplement de voter. Les électeurs de la deuxième liste étaient des gens²⁶ qui ne se servaient pas de leurs droits.

Contexte historique

Le titre « établissements français en Inde » est né après le traité de Paris pour désigner ce qui restait de l'« empire » de Dupleix – un ancien gouverneur qui a mené l'Inde française à son apogée au XVIIIe siècle. Les trois premières décennies suivant le traité ont représenté une période de recul pour ces établissements. Pour Paris, ils constituaient un ensemble bien négligeable. Progressivement, le potentiel commercial offert par les établissements était enfin utilisé pour le profit de la Métropole et du domaine colonial français. De surcroît, les communications (chemins de fer, routes, transports maritimes) reliaient les établissements aux grandes villes de la région. Par conséquent, le mouvement commercial des comptoirs a quadruplé entre 1848 et 1857, passant de 12 777 131 francs à 48 033 060 francs, chiffre qui ne sera jamais égalé avant la Première Guerre mondiale²⁷. Le progrès général des établissements a aussi été manifeste dans le domaine de l'agriculture qui prospérait également à cette époque.

Après les années prospères du Second Empire (1852-1870), l'Inde française a subi une période moins heureuse. Tout d'abord, les années 1870 furent marquées par une série de calamités naturelles qui ont paralysé la colonie : un cyclone meurtrier a frappé Karikal en novembre 1871; à la fin de 1873, la sécheresse et la disette ont désolé Chandernagor; en

²⁶ ANOM, archives rapatriées, série G5, lettre à Monsieur le ministre des Colonies du gouverneur des établissements français en Inde sur les élections cantonales du 10 octobre 1937 et la situation politique, le 19 octobre 1937.

²⁷ Weber, *op. cit.*, p. 186.

1874, des inondations ont provoqué des dégâts considérables à Pondichéry, suivis d'une famine qui a dévasté la ville en février 1877. Le bilan final s'est avéré très lourd pour l'Inde française, aussi bien sur le plan infrastructurel que sur les plans humain et financier²⁸. De plus, une grave crise des finances a retardé les grands travaux de reconstruction. Toutefois, ils ont vu le jour et étaient destinés surtout aux aménagements portuaires pour réaliser un port en eau profonde. À part le fait qu'il y avait une intensification des relations entre la Métropole et l'Indochine qui a automatiquement impliqué Pondichéry, le port a aussi eu besoin d'être aménagé pour accommoder les nouveaux bateaux à vapeur qui ont connu un grand essor à l'époque²⁹. Autrement dit, ces aménagements ont assuré la survivance du port de Pondichéry et de la ville en général.

La fin du XIXe siècle et le début du XXe siècles ont aussi vu la naissance d'industries et d'artisanats nouveaux à Pondichéry : poteries, tanneries, ateliers de filage et de tissage, huileries, fonderies de cuivre, quincailleries, vanneries. Ces activités ont donné du travail à la population en stimulant un grand dynamisme commercial à Pondichéry. De toutes les industries citées ci-dessus, celle du textile pondichérien était non seulement la plus florissante, mais aussi celle qui employait le plus d'ouvriers dans la colonie. Par exemple, en 1884, Savana, qui était la filature la plus importante, employait près de 6 000 ouvriers et produisait 775 tonnes de fil et 23 000 mètres de toile de coton³⁰. Les maisons de commerce de Marseille et Bordeaux se sont de plus en plus intéressées à cette industrie qui devait procurer des débouchés à la Métropole. La loi du 11 janvier 1892 mérite d'être évoquée puisqu'elle a instauré un régime d'assimilation douanière entre la Métropole et ses

²⁸ *Ibidem*, p. 271.

²⁹ *Ibidem*, p. 281.

³⁰ *Ibidem*, p. 287.

colonies, sans pour autant déposséder Savana de son débouché principal en Afrique, le Sénégal. De surcroît, les manufactures pondichériennes avaient désormais accès aux marchés malgache, réunionnais et indochinois. Dès le début du XXe siècle, l'industrie textile devient une installation permanente en Inde française.

L'Inde française a aussi profité d'une autre denrée très lucrative : l'arachide. Pondichéry, jouissant de sa situation privilégiée sur la côte, est devenu le principal port d'exportations, souvent destinées à Marseille et dans une moindre mesure à Dunkerque. En 1894, sur les 133 mille tonnes d'arachides importées par la ville de Marseille, 51 851, soit 39%, provenaient de Pondichéry. Par conséquent, un lien intime qui va persister pour longtemps, était tissé entre les deux villes. À Pondichéry, le caractère fructueux de ce lien se reflétait dans les nombreuses maisons qui se sont spécialisées dans les exportations d'arachides. Pour effectuer leurs démarches, les commerçants de ces maisons devaient emprunter auprès de la Banque de l'Indochine qui, deux ans après sa fondation en 1875, avait ouvert une succursale à Pondichéry.

Selon l'historien Marc Meuleau, la succursale pondichérienne était essentiellement préoccupée par le financement des exportations d'arachides³¹. Cela dit, la Banque de l'Indochine avait aussi d'autres activités comme le prêt, l'escompte et l'émission. Étroitement liée avec cette industrie, la Banque a connu une période fort optimiste lorsque les exportations sont passées de 94 700 quintaux en 1878 à 525 000 quintaux en 1884, et les opérations de 24 millions de francs en 1882 à 57,6 millions de francs en 1884³². Cette

³¹ Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême Orient : Histoire de la Banque de l'Indochine : 1875-1975*, Paris, Fayard, 1990, p. 101.

³² Yasuo Gonjo, *Banque coloniale ou banque d'affaires. La Banque de l'Indochine sous la IIIe République*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, p. 87.

solidité et cette fiabilité auprès de ses clients ont permis à la Banque de l'Indochine de s'implanter ailleurs en Asie. Jusqu'à ses derniers jours, la succursale contribuera au bénéfice brut de la Banque. Au beau milieu de la montée du nationalisme indien, un décret du 3 novembre 1954 a finalement privé la succursale de son privilège d'émission et, par conséquent, de sa rentabilité. Le 10 mars 1955, la succursale a fini par fermer ses portes.

Incapables de profiter des avantages offerts par la loi de 1892, à l'aube du XXe siècle, les capitalistes français ont cédé la place aux hommes d'affaires britanniques qui ont repris la direction des filatures à Pondichéry, tout en assurant le transport des arachides. À ce stade de l'analyse, trois frères, Henri, Fritz et Albert Gaebelé, émergent pour jouer un rôle vital dans la vie industrielle et politique des établissements français en Inde. Originaires de Colmar en Alsace, ils arrivèrent en Inde française en 1884 pour échapper à la conscription dans l'armée allemande. D'abord employés, puis chefs et enfin propriétaires d'une usine importante, leur entreprise, l'usine de Filature et Tissage Gaebelé, fut la seule à ouvrir ses portes à Pondichéry après la promulgation de la loi de 1892. Elle devint rapidement prospère. Installée avec 1 500 broches et 50 métiers à tisser, quelques années plus tard, elle comptait 10 000 broches et 350 métiers³³. Une teinturerie était adjointe à cette entreprise. Avec un siège social à Colmar et des actionnaires à Bordeaux, les frères ont tissé de nombreux liens avec la Métropole³⁴.

À la fin du XIXe siècle, les Français ont colonisé l'Indochine pour fonder en 1887, l'Union indochinoise qui regroupait le Tonkin, l'Annam, le Cambodge et la Cochinchine (le Laos y fut ajouté en 1893). Avec l'établissement d'une administration coloniale, un petit

³³ Auteur non indiqué, « Un grand Français de l'Inde est mort : Henri Gaebelé », *Les Annales Coloniales*, n° du 20 novembre 1936.

³⁴ Weber, *op. cit.*, p. 289.

mais non moins influent groupe d'Indiens a émigré en Indochine à la recherche de nouvelles occasions en termes d'emploi et d'affaires³⁵. Issus d'un milieu français, ces Indiens étaient favorisés par l'administration coloniale en Indochine pour occuper des postes gouvernementaux. D'autres jouissaient de hautes positions dans l'armée française. Alternativement, ceux qui n'étaient pas employés directement par la fonction publique étaient médecins, avocats ou entrepreneurs. Cette dernière profession avait le potentiel d'être très gratifiante et une poignée d'Indiens y ont fait fortune, tel par exemple le Pondichérien T.J Syed. Installé à Hanoï dans le Nord du Vietnam, il s'est spécialisé dans le commerce de tissus et l'importation de différents articles issus de la Métropole. Peu après, il a vu son entreprise se développer à Haïphong et Namdinh³⁶.

Il est aussi important de considérer les phénomènes politiques de l'Inde française à la fin du XIXe et au début du XXe siècles. La Troisième République rompt, dès 1871, avec les principes qui guidaient la politique des régimes précédents. Sitôt établie, elle a renoué avec la doctrine de l'assimilation politique. Impensable auparavant, le décret du 1^{er} février 1871 a permis à la population des comptoirs d'élire un député au suffrage universel³⁷. L'accent était mis sur des notions comme l'égalité des droits entre les Européens et les Indiens, et l'accès des Indiens aux plus hauts grades du corps des cipayes ainsi qu'à la magistrature et à l'administration de la colonie. Promulgué pour créer une certaine uniformité, le décret de 1871 a rompu avec la politique indigène en cours depuis le XVIIIe siècle. Rétrospectivement, cette rupture a profondément bouleversé la société indienne. Par la suite, le décret du 21 septembre 1881 a permis aux Indiens de renoncer à leur statut

³⁵ J.B.P More, *op. cit.*, p. 448.

³⁶ *Ibidem*, p. 449.

³⁷ Claude Markovits, *Histoire de l'Inde, 1480-1950*, Paris, Fayard, 1994, p. 616.

personnel et de se soumettre aux lois françaises. Selon l'historien Claude Markovits, le but était de « faciliter l'assimilation progressive des indigènes et de contribuer au relèvement du paria (les plus démunis de la société indienne) par la fraternité »³⁸. Cette catégorie de gens, surnommée les renonçants, était toutefois minoritaire. La majorité des Indiens étaient des non-renonçants.

Chef des hautes castes indiennes et des hindous traditionnalistes, Chanemougam, surnommé le « Louis XI noir », a dénoncé l'assimilation en lançant une campagne virulente contre les partisans de la fusion des castes. Habile, Chanemougam n'a jamais voulu se débarrasser des Français mais, par le biais de la fraude et de la manipulation, devenir leur maître. Pierre Alype, journaliste réunionnais, a servi d'instrument à Chanemougam, remportant les élections pour le poste de député de l'Inde à quatre reprises (1881, 1885, 1889 et 1893) sans avoir jamais mis le pied sur le sol indien. Dès 1890, Chanemougam a réalisé l'alliance des Indiens renonçants et non-renonçants. Il a compris que la meilleure façon de réaliser ses ambitions personnelles et ses promesses politiques était de dissimuler son action derrière le prestige, encore considérable, des Européens. Par la suite, il a nommé l'avocat alsacien Gaston Pierre à la mairie de Pondichéry. C'est ainsi que ce régime a porté le nom de « Pierre », du nom de l'avocat qui fut l'écran, encore plus que le bras droit, de Chanemougam³⁹. En même temps, une opposition, communément appelée le parti français, se formait pour contrer « les scandales du régime électoral de l'Inde ». L'un de ses fondateurs était Henri Gaebelé. Malgré quelques réussites modestes, le parti français n'est

³⁸ *Ibidem*, p. 618.

³⁹ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date inconnue, signature illisible.

pas parvenu à supplanter Chanemougam et, en 1893, l'Inde française est devenue le foyer des violences liées aux élections⁴⁰.

La présence du parti français n'a pas empêché Chanemougam de devenir le seul à régner sur tout ce qui touchait au personnel politique, administratif et judiciaire de la colonie. Sa politique adroite à l'égard des Blancs, qu'il mettait constamment en avant, lui a gagné le respect de ces derniers. Pourtant, son déclin fut aussi inattendu que sa montée glorieuse. Outragé par la misère des basses castes pendant le règne de Chanemougam, le parti français (désormais appelé le parti Gaebelé) a forcé Chanemougam à fuir en territoire britannique en 1906 où il est décédé en 1908⁴¹. Cette même année, Henri Gaebelé a accédé au pouvoir. Toutefois, son parti n'a pas épargné l'Inde française de nouveaux affrontements. Après le règne de Chanemougam, les chefs du parti français ont encouragé les parias à résister aux « castés » et aux musulmans dans le but de conserver le pouvoir. Cette approche a davantage compliqué la situation. Henri Gaebelé fut évincé du pouvoir en 1910. À partir de ce moment et jusqu'en 1913, la situation fut très tendue, aggravée par une série d'élections locales qui étaient extrêmement violentes. En 1914, Henri Gaebelé est revenu au pouvoir. Ironiquement, au moment précis où a débuté en Europe la Première Guerre mondiale, la situation politique s'est apaisée en Inde.

⁴⁰ Markovits, *op. cit.*, p. 620.

⁴¹ *Ibidem*, p. 620.

Chapitre premier. Les années 1920 : la montée et la chute du parti Gaebelé

Dès le début de la Première Guerre mondiale jusqu'en 1927, l'Inde française fut gouvernée par Henri Gaebelé – un homme politique qui était déjà actif dans la vie politique de la colonie à la fin du XIXe et au début du XXe siècles. Ce personnage charismatique est devenu encore plus important durant les années 1920. Le pouvoir était alors consolidé dans les mains d'un Européen. Néanmoins, sa façon de gouverner était controversée. Il donnait souvent des faveurs à une petite poignée de personnes sans considérer les besoins de la majorité de la population. Peu à peu, son nom a commencé à être associé à une dictature. Par conséquent, la tension monta. Après la Première Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1920, la Métropole ne s'intéressait guère à la vie politique de l'Inde française. Ce manque d'intérêt a permis à Henri Gaebelé de diriger la colonie à son gré. Le premier chapitre analysera toutes les nuances liées au règne d'Henri Gaebelé.

L'héritage d'Henri Gaebelé

Henri Gaebelé a laissé son empreinte à plusieurs niveaux politiques de l'Inde française. Il fut maire de Pondichéry du 19 septembre 1908 au 15 mai 1928 et occupa aussi le poste de conseiller général de 1905 jusqu'en 1936. Il brillait alors comme président de la Chambre de commerce et président de la Chambre d'agriculture. Même s'il avait la haute main sur pratiquement tout ce qui était relatif à la politique de la colonie, des concurrents contestaient sa position. Son plus sérieux rival était l'ancien magistrat Gaston Pierre. Tandis que Henri Gaebelé soutenait le député Bluysen et le sénateur Flandin, Gaston Pierre appuyait, quant à lui, le gouverneur en retraite, Lemaire, ancien député de la colonie. Les deux candidats étaient cependant beaucoup plus divisés par des rivalités de personnes que

par des différences de doctrine. Lors des élections législatives du 30 novembre 1919, le député Bluysen n'a gagné sur Lemaire que par 16 154 voix contre 14 157, ce qui prouvait que la lutte était serrée. L'inspecteur général des Colonies M. Nores a observé qu'en décembre 1919, une manifestation eut lieu à Pondichéry pour contester la victoire du député Bluysen qui fut néanmoins validée⁴².

Lors de la Première Guerre mondiale, beaucoup de créoles et renonçants sont partis pour combattre au nom de la France. Loin de tout combat lié à la guerre, Pondichéry fut durement frappé par le cyclone des 22 et 23 novembre 1916 qui fut le plus destructeur qu'ait connu le chef-lieu sous la gouvernance française. Le bilan final était lourd : au moins 307 morts, dont les cadavres ont été retrouvés sous les décombres ou dans le réservoir laissé par les cours d'eau en crue⁴³. Les pertes furent évaluées par Alfred Martineau, gouverneur à l'époque, à 1 700 000 roupies, soit 2 839 000 francs. La Métropole étant occupée à l'effort de guerre, la subvention régulière de 230 000 francs n'a pas pu être versée par l'État. Autrement dit, la colonie a dû rebondir par ses propres ressources en initiant elle-même la reconstruction. Cet élément illustre le manque d'intérêt de la Métropole à l'égard de l'Inde française à cette époque.

À la mort, en 1922, de son sénateur, Etienne Flandin, Henri Gaebelé a présenté sa propre candidature; il fut élu en décembre avec 103 voix sur 108 votants. Ce résultat a confirmé son emprise sur les Conseils électifs de la colonie. Cela dit, Gaebelé savait que, pour rester au pouvoir, il lui faudrait le fortifier. Le nouveau chef s'est alors appuyé sur les éléments les plus démunis de la population : les parias, les patnavas et les vannias. Les

⁴²ANOM, Affaires politiques 726, Opinion de M. Nores, inspecteur général des Colonies, 30 décembre 1921.

⁴³Weber, *op. cit.*, p. 326.

patnavas comprenaient aussi les macouas, pêcheurs robustes et audacieux. Les vannias, la dernière des castes mais la plus importante par le nombre, étaient composés principalement de cultivateurs. Quant aux parias, qui trouvaient un soutien contre le mépris dont ils étaient l'objet de la part des « castés », et les vannias, qui craignaient l'accaparement de leurs terres et les exactions des plus hautes castes, ils avaient toutes les raisons d'être des partisans fidèles d'Henri Gaebelé. Il faut reconnaître que Gaebelé a fait preuve au sein de cette première organisation de tendances nettement démocratiques en contribuant notamment à un certain affranchissement de membres de la population jusqu'alors déshérités⁴⁴.

Après s'être assuré un électorat solide du côté hindou, Henri Gaebelé devait encore, pour maintenir son prestige et accroître son pouvoir personnel, réduire ceux de l'administration⁴⁵. Ce processus fut long et précaire mais il a abouti à des résultats aussi complets que possible. La justice et la police furent les instruments privilégiés de cette opération. Henri Gaebelé pouvait aussi compter sur les avocats, la plupart exerçant des mandats politiques en même temps que leurs fonctions juridiques. Quelques-uns d'entre eux étaient ses principaux lieutenants. La police, plusieurs fois organisée, désorganisée et réorganisée en raison de son détestable recrutement et de la pusillanimité des gradés indigènes, était un instrument docile, et se montrait prête à toutes les œuvres. Pour assurer la continuité de cette organisation, le poste du secrétaire général fut aboli. Le procureur général devenait ainsi le premier haut fonctionnaire après le gouverneur en assurant son remplacement pendant ses absences fréquentes. De ce fait, et en raison des liens étroits

⁴⁴ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date non indiquée, signature illisible.

⁴⁵ *Ibidem*.

existant entre certains magistrats et avocats, l'axe de l'administration était reporté vers le procureur général.

Avocat de l' « idée française », Gaebelé était convaincu qu'elle devrait s'imposer non pas aux seuls Indiens réfractaires aux valeurs de la France, mais surtout aux Britanniques qui n'avaient que trop empiété sur la souveraineté de la France en Inde⁴⁶. Par conséquent, il a introduit le droit d'asile pour les réfugiés politiques que la France ne saurait extraditer sans violer ses propres lois. Originaires de l'Inde britannique, ces poètes, écrivains, journalistes et chefs politiques trouvaient en Inde française un refuge qui les abritait des menaces antinationalistes. Pour ne citer qu'un exemple, Gaebelé et toutes les institutions qu'il a contrôlées à l'époque se sont opposés à la demande des Anglais d'extrader le chef nationaliste Aurobindo.

L'armistice de 1918 fut suivi d'un échange de messages de félicitations entre les autorités françaises et britanniques. Le nouveau gouverneur, Clayssen, a remercié le vice-roi, lord Chelmsford, pour la part prise par les « braves troupes anglo-hindoues » à la victoire, et s'est dit persuadé « que nos deux pays resteront aussi étroitement et fraternellement unis dans la paix qu'ils l'ont été sur le champ de bataille »⁴⁷.

La guerre terminée, l'Inde française entra dans une phase de redressement économique qui figurait parmi les priorités de l'après-guerre. En 1921, un montant de 1 125 000 francs fut prélevé sur la caisse de réserve pour reconstruire le port de Pondichéry, gravement endommagé par le cyclone. De plus, en 1921, la Standard Oil Company, déjà

⁴⁶ Weber, *op. cit.*, p. 327.

⁴⁷ *Ibidem.*

installée à Karikal, fut autorisée à fonder un dépôt et un réservoir de pétrole à Pondichéry⁴⁸. Malgré ces premiers signes optimistes, le Conseil général de l'Inde française disposait de moyens très modestes pour le rétablissement de la colonie. Sur ses propres ressources, l'Inde n'a pu allouer que 7 millions de francs à des travaux d'utilité publique entre 1919 et 1934, ce qui est beaucoup moins que les 25 millions attribués en même temps à la Réunion ou encore que les 60 millions accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon entre 1923 et 1934.

Face à cette situation peu optimiste, le Conseil général n'a pas eu d'autre choix que de voter en novembre 1925, un emprunt de 700 000 roupies, payable en vingt-cinq annuités, dont la somme serait assignée à de grands travaux : construction de routes, amélioration des systèmes d'irrigation, réparation des bâtiments publics, etc. Même si Pondichéry fut le plus endommagé par le cyclone, les autres comptoirs ne furent pas oubliés. Karikal et Chandernagor ont reçu tous les deux 125 000 roupies tandis que Yanaon et Mahé ont reçu 50 000 et 30 000 roupies respectivement. Axés sur l'industrie et l'infrastructure, ces investissements ont conduit à la formation d'une nouvelle industrie : la production de poudre d'os d'animaux. Vers la fin des années 1920, cette industrie produisait près de quatre mille tonnes annuellement, exportées en Inde britannique, en France et en Belgique⁴⁹.

Le règne d'Henri Gaebelé a duré malgré le mécontentement croissant de la population. Ayant construit patiemment et de toutes pièces une organisation complètement en marge de celle fixée par les ordonnances, il exerça, selon quelques-uns, une véritable

⁴⁸ *Ibidem*, p. 328.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 320.

dictature⁵⁰. Des missions d'inspection exposèrent les infractions de ce régime qui commençait à paraître de plus en plus. D'abord occupé par Henri Gaebelé, le poste de président de la Chambre de commerce fut attribué à son frère, Albert, tandis que le second frère, Fritz, présida à la Chambre d'agriculture. Lorsque Henri a démissionné de la présidence du Conseil général en 1922 à la suite de son élection au Sénat, il a attribué la présidence à son fils, Robert. Sous l'étiquette de la Chambre de commerce, les frères ont accaparé le wharf, le téléphone urbain et la télégraphie sans fil. La colonie était désormais isolée du reste de l'Empire.

Plusieurs amis d'Henri Gaebelé tiraient des bénéfices de son pouvoir. Nandagobalou, son bâtonniste, s'est ainsi vanté en septembre 1919 de tenir dans ses mains l'administration, la police et la justice. On peut relever ici des parallèles avec le règne de Chanemougam qui était incontestablement marqué par un réel absolutisme et de nombreux abus. Comme son prédécesseur, Gaebelé était le « dispensateur du budget », de qui dépendait charges et honneurs, ce qui lui valut les louanges de sa clientèle, mais aussi les rancœurs des exclus du système⁵¹.

La lente disparition du parti Gaebelé

Les premiers signes de résistance indienne se sont manifestés en 1919. Joseph David, un jeune avocat hindou né au Sénégal, a propulsé ce mouvement qui a adopté le nom du parti créole. Ambitieux et sans scrupules, il a lancé contre Gaebelé une campagne acharnée, aidé par le chef d'une vieille famille créole, Gallois-Montbrun. Les demandes de

⁵⁰ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

⁵¹ Weber, *op. cit.*, p. 330.

ce parti étaient concrètes : le rétablissement de l'ordre normal des choses, c'est-à-dire d'une administration impartiale et ferme rendant impossible la dictature d'un parti. Les deux hommes ont bénéficié de l'aide du journal satirique *Sri Soudjanarandjani* qui publiait sans relâche des critiques contre les frères Gaebelé⁵². Le journal accusait la majorité et l'administration d'avoir introduit des mœurs électorales qui ont donné à la colonie sa sombre réputation : lors de l'élection de 1919 par exemple, les cipayes, chargés « de veiller sur la sincérité du suffrage universel », ont ainsi « abattu cinq électeurs à la file ».

Des missions d'inspection, envoyées par la Métropole, ont décrit les méfaits et les vices du régime Gaebelé. Les finances publiques étaient à ce point soumises au pillage que l'inspecteur des Colonies, M. Leconte, a pu écrire en 1927 que « l'Inde était une ferme exploitée par la famille Gaebelé »⁵³. Cela dit, les fonctionnaires métropolitains étaient inaptes à proposer des solutions au problème. Incapables de rétablir l'ordre du jour au lendemain, les fonctionnaires métropolitains se sont absentés. C'est pour cette raison que les missions d'inspection n'avaient aucune crédibilité. Pour l'historien, elles ne peuvent en aucun cas donner l'impression que la Métropole se souciait de la situation politique dans l'Inde française.

Au fur et à mesure que l'autorité du chef s'usait par l'âge et l'exercice du pouvoir, les hindous sont devenus plus exigeants et encombrants. Un jour arriva où Henri Gaebelé, vieilli, épuisé, et peut-être un peu désabusé, ménagea une très grande place pour son fils. Cependant, Robert Gaebelé n'avait pas vis-à-vis des lieutenants du parti le charisme de son père dont il ne paraissait pas maîtriser les remarquables qualités de dirigeant. De plus, il

⁵² *Ibidem*, p. 329.

⁵³ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

empiétait sur la part réservée aux soutiens du régime. Ceux-ci, supportant déjà avec difficulté l'autoritarisme du chef en s'inclinant devant son âge et son prestige, n'acceptèrent pas le nouvel état de faits. Selon P. Brutinel, l'administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, telle fut incontestablement l'origine et la cause de la chute du parti Gaebelé⁵⁴.

L'opposition au clan Gaebelé s'est organisée en 1927 après treize ans de « règne ». Elle a rassemblé trois chefs importants, autrefois membres du parti Gaebelé : Rathina Sellane, Gnanou Diagou et Thomas Aroul. L'opposition fondée, des affrontements ont éclaté. Thomas Aroul, qui convoitait le poste de président du Conseil général, a décidé de poser sa candidature en décembre 1927. Il s'est heurté à Henri Gaebelé qui réclamait de nouveau une fonction à laquelle il avait renoncé au profit de son fils, en 1925. Les deux candidats ont reçu quatorze voix chacun et Gaebelé fut proclamé vainqueur en raison de son âge. La déception du clan Aroul fut à l'origine d'un litige au cours duquel on s'est menacé avec des bouteilles d'encre et des porcelaines de Chine. Benjamin Thiroux, un autre membre de la nouvelle opposition et ancien fidèle d'Henri Gaebelé, a ainsi gravement blessé un conseiller général en lui cassant une assiette sur la tête. Entre-temps, l'opposition a lancé des attaques contre Henri Gaebelé qu'il a qualifiées d'injustes et d'infondées⁵⁵.

Le 19 avril 1928, à l'occasion de l'élection législative, Gabriel Angoulvant, le député sortant, fut écrasé par Jean Coponat, le candidat de Sellane. Le gouverneur a noté que même si les sondages ont toujours donné un avantage à Coponat, rien ne pouvait faire prévoir un échec aussi complet du parti Gaebelé (Angoulvant fut battu par 4 421 votes

⁵⁴ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date non indiquée, signature illisible.

⁵⁵ Weber, *op. cit.*, p. 330.

contre 42 892 à Coponat)⁵⁶. Pour expliquer les raisons de cet échec, l'organisation du parti d'opposition était indiscutablement supérieure à celle du parti Gaebelé. De surcroît, les ressources dont il disposait étaient beaucoup plus importantes. En ce qui concernait le parti Gaebelé, à l'insuffisance d'organisation, s'ajoutaient des erreurs tactiques. Les amis d'Angoulvant ont fait de lui une sorte de candidat officiel. Avec l'annonce du rappel du procureur général qui ne s'est pas produit, cet effort moral a eu un effet défavorable au dit parti. Le parti Gaebelé était complètement usé et déconsidéré, abandonné par ses anciens partisans. En résumé, l'élection ne s'est pas faite pour ou contre Angoulvant ou Coponat, mais bien pour ou contre le parti Gaebelé.

Le régime de Gaebelé a officiellement pris fin le 22 avril 1928 même si le parti a continué d'exister. Rétrospectivement, et malgré tous les abus qui ont été commis, ce parti a constitué, pendant vingt ans, le pouvoir fort de la colonie qui a été indispensable au lendemain de Chanemougam. Si ce parti avait su éviter les erreurs des dernières années, marquées par une démoralisation profonde, si Henri Gaebelé avait montré moins de favoritisme vis-à-vis des familles créoles capables de consoler son influence et s'était maintenu dans des limites raisonnables par une administration ferme, ce régime, qui n'est pas sans avoir réalisé quelques œuvres utiles, aurait pu rester en place. De plus, il n'aurait pas précipité le fléchissement économique, résultat évident de causes très diverses, mais dont la plus importante a été assurément l'insécurité complète que subissaient les affaires en raison d'un régime fondé sur la force, les tractations et les faveurs⁵⁷.

⁵⁶ ANOM, Affaires politiques 726, explications de M. de Guise, gouverneur, sur les élections du 22 avril 1928, le 2 mai 1928.

⁵⁷ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date non indiquée, signature illisible.

Avec la fin du régime, l'opposition a adopté le nom du parti franco-hindou sans s'unir au parti créole. En ce qui concerne le parti Gaebelé, il fut encore plus décimé le 13 mai 1928 lorsque le parti franco-hindou a remporté les élections municipales et cantonales. Ce nouveau parti avait réuni en un faisceau les divers éléments et classes de la population : Européens, colons, créoles, hindous, catholiques et musulmans. Pour les élections sénatoriales du 9 décembre, l'Européen fut utilisé comme bouc émissaire pour toutes les calamités du pays et pour rallier les indifférents et les hésitants et former une masse hindoue au cri de « l'Inde aux hindous ». Contrairement à l'habitude, l'élection sénatoriale a davantage passionné les populations que l'élection législative⁵⁸. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène.

Selon la revue *Bec et Ongles*, le 5 décembre 1928, le consul britannique de Pondichéry a été officiellement sollicité par la lettre 2 714 pour faire retenir d'urgence en quarantaine, à Madras, un électeur sénatorial en déplacement, suspecté d'être favorable au candidat franco-hindou. Bien mieux, l'agent diplomatique anglais était, en outre, prié de favoriser le retour à Pondichéry d'un autre délégué sénatorial, celui-là ostensiblement en faveur du parti Gaebelé. Quelle personnalité politique avait donc osé, vis-à-vis du représentant officiel de l'Angleterre, prendre une pareille liberté, sinon commettre une telle infraction? Ce n'était point un électeur mais, étonnamment, le gouverneur de l'Inde française lui-même : Monsieur de Guise. Si les Gaebelé n'opèrent pas souvent eux-mêmes, ils avaient su faire assez pour que le gouverneur, leur marionnette, n'eût rien à leur refuser. Toutefois, la réponse négative du consul britannique, qu'il considéra comme une « proposition de la plus grande incorrection », jugeait sévèrement le gouverneur qui n'a pas

⁵⁸ *Ibidem*.

hésité à risquer sa dignité de mandataire de la France républicaine : « On ne pouvait s’attendre à ce que je m’expose à me faire remettre mes passeports par le gouvernement français par faute contre l’étiquette internationale »⁵⁹. Après le scandale, le gouverneur de Guise a continué à gouverner, évidemment « à la guise » des Gaebelé.

Après l’élection sénatoriale de 1928 au Conseil général, les membres se sont divisés comme suit : majorité 16 membres, minorité 12 membres. Les représentants des divers établissements étaient répartis ainsi entre la majorité et la minorité :

	Majorité	Minorité
Pondichéry	4	8
Karikal	8	~
Chandernagor	3	1
Mahé	1	1
Yanaon	~	2

En ce qui concerne les résultats de l’élection, les deux représentants de Yanaon, bien que siégeant dans la minorité, étaient divisés à peu près sur toutes les questions intéressant la dépendance⁶⁰. Les conseillers de Chandernagor, bien que divisés entre eux, ont fait bloc par principe avec le parti franco-hindou. Toutefois, la discorde a aussi imprégné ce parti. Gnanou Diagou a tenté, en vain, de soulever le parti contre Sellane – son ancien rival. Après cette tentative de diviser le parti en excitant les colons contre Sellane et

⁵⁹ « Les deux révolutionnaires : Gandhi et Salvaradjou », *Bec et Ongles*, date non indiquée, auteur non indiqué.

⁶⁰ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date non indiquée, signature illisible.

les partisans de l'union, il a été exclu de la vie politique. Par la suite, la majorité du Conseil général fut dirigée par les leaders Sellane, David, Laporte, et Thomas Aroul. La minorité fut groupée autour de Guerre (le maire de Pondichéry), Henri Gaebelé, Montbrun, Gnanou Diagou et Xavery, avocat karikalais. Cette minorité était très variée, réunissant des personnalités à tendances diverses et même opposées.

Dès 1929, même si le parti Gaebelé n'a pas encore complètement disparu, la supériorité politique est désormais aux mains du parti franco-hindou, dirigé par Sellane, David et Laporte. Afin de pourvoir le siège de Paul Bluysen, décédé le 10 septembre précédent, le parti franco-hindou fit élire le sénateur et docteur Eugène Le Moignic le 9 décembre. Le parti créole est passé au second plan, tout en représentant une force morale importante. À Karikal, Thomas Aroul a conservé une place prépondérante, renforcée récemment par son élection à la présidence du Conseil général⁶¹. L'avocat Xavery, qui jouissait d'une sympathie réelle dans l'établissement, menaçait dans beaucoup de communes l'influence de Thomas Aroul. À Mahé, les conseillers généraux appartenaient aux deux partis opposés. À Yanaon, la majorité des sympathies restaient fidèles à Henri Gaebelé, preuve que quelques bénéficiaires de l'ancien régime étaient toujours présents et que le vieil esprit n'était pas mort. À Chandernagor, qui se considérait comme complètement indépendant du reste de l'Inde française, les sentiments nationalistes hindous y étaient nettement professés sous l'influence inévitable de l'Inde britannique⁶².

Dans les établissements, le nationalisme indien fut ressenti pour la première fois durant les années 1920. Influencé par la présence sur son sol de nombreux réfugiés,

⁶¹ *Ibidem*.

⁶² ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

Pondichéry a vécu de plus en plus au rythme des événements agitant l'Inde britannique. En 1922, Saigon Chinniah, nommé ainsi à cause d'un long séjour en Indochine, a créé l'hebdomadaire *Desa Sevakan*, qui condamnait la domination anglaise comme les empiètements du gouvernement français et a publié les travaux patriotiques du grand poète pondichérien Bharathi Dasan. Inspirée par Gandhi, la revue de Chinniah connut un grand lectorat. Elle était lue de Madurai à Madras. À Karikal, Ilayangudi S. Rangasamy Naiker, surnommé le « Gandhi de l'Inde française », agissait en faveur des paysans miséreux et des ouvriers, exigeant l'abolition de l'intouchabilité. C'est à Karikal qu'il a fondé la revue *Harijana Seva Sangh*. Même si les activités nationalistes seront beaucoup plus notables durant les années 1930, ces premiers signes de remontrance réaffirmaient que les Français ne pouvaient plus prendre leur colonie pour acquise⁶³.

La primordialité du commerce

Pour la Métropole, les enjeux commerciaux et économiques étaient les plus importants. Durant les années 1920, les statistiques commerciales ne faisaient état que du commerce maritime. Les marchandises importées ou exportées par voie terrestre étaient soumises au contrôle de la douane anglaise et échappaient entièrement à celui de l'administration française. C'est la raison pour laquelle l'établissement de Chandernagor, qui n'a effectué aucun commerce par mer, n'est pas inclus dans les relevés du mouvement commercial. À Mahé et Yanaon, le trafic maritime était de faible importance. Aucun vapeur ne desservait ces ports qui n'étaient fréquentés que par des boutres. C'est à Pondichéry et à Karikal qu'était concentré tout le commerce d'importation et d'exportation, le premier de ces ports l'emportant largement sur le second. En analysant les années 1920, les statistiques

⁶³ Weber, *op. cit.*, p. 331.

démontrent, d'une part, que les importations subissent une baisse à peu près régulière, tandis que les exportations se maintiennent, tout au moins à Pondichéry, à un niveau à peu près constant, avec une légère tendance à la hausse⁶⁴.

Valeur des marchandises importées (en roupies) :

	1924	1925	1926	1927	1928
Pondichéry	6 489 493	7 175 161	5 236 202	4 812 973	4 770 921
Karikal	15 550 915	19 683 238	4 888 496	5 823 869	5 256 565
Mahé	8 959	28 588	12 943	3 787	4 055
Yanaon	405 021	439 984	128 545	155 299	155 429

Valeur des marchandises exportées (en roupies) :

	1924	1925	1926	1927	1928
Pondichéry	22 363 512	27 681 208	25 252 090	27 995 785	26 755 502
Karikal	4 052 219	3 040 443	1 025 440	556 092	582 537
Mahé	9 060	49 445	7 664	6 497	3 706
Yanaon	239 708	278 079	78 632	72 417	82 968

⁶⁴ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation économique des établissements français dans l'Inde, lettre du gouverneur des établissements français dans l'Inde à Monsieur le ministre des Colonies, 12 février 1930.

En ce qui concerne les statistiques de la navigation, le trafic effectué sous pavillon français était en régression, contrairement au trafic étranger. Cette dernière situation tient à ce que la Compagnie des Messageries maritimes, depuis que les services contractuels desservaient régulièrement Pondichéry avec les paquebots de la ligne d'Indochine, n'a plus envoyé qu'occasionnellement des bateaux de marchandise pour charger des arachides et de la poudre d'os. Ce sont surtout les navires étrangers qui bénéficiaient de ce fret⁶⁵. Le port de Pondichéry était desservi, en dehors des paquebots contractuels, par les bateaux de la British India, qui y faisaient escale deux fois par mois, tant à l'aller qu'au retour. Pondichéry a également reçu un certain nombre de navires qui venaient pour les arachides. Karikal recevait un certain nombre de navires pétroliers qui venaient pour approvisionner les docks de la Standard Oil Company.

En ce qui concerne les importations, elles étaient surtout alimentées par le commerce étranger. Les ouvrages en métaux (212 485 roupies en 1928) et les vins et spiritueux (189 276 roupies en 1928) représentaient à eux seuls, la moitié de ce commerce. Parmi les autres produits importés de la Métropole, il convient de citer les denrées coloniales de consommation (saccharine), les compositions diverses (parfumerie, savons), les farineux alimentaires et les marbres et pierres. Des colonies françaises sont arrivés des farineux alimentaires (surtout le riz d'Indochine), des ouvrages en matières diverses et des boissons⁶⁶. Toutefois, ce commerce n'était pas aussi lucratif qu'il aurait pu l'être. En raison de la Convention de Barcelone relative au libre transit des marchandises, les produits

⁶⁵ *Ibidem.*

⁶⁶ *Ibidem.*

transitant de Pondichéry à Karikal et vice versa étaient assujettis au paiement des droits de douane à l'entrée du territoire. En ce qui concerne le commerce d'importation de l'étranger, celui-ci était presque entièrement accaparé par les colonies anglaises (6 185 519 roupies en 1928) et l'Amérique (2 592 115 roupies en 1928). Parmi les produits importés de l'étranger, il y avait des denrées coloniales de consommation (arecs, mélasse, sucre, riz), des filaments et fruits à ouvrir (surtout les agrumes), des combustibles minéraux, des ouvrages en métaux, des fils, des tissus, des produits chimiques, des huiles et des sucres végétaux.

En ce qui concerne les exportations, le commerce avec la Métropole et les colonies françaises l'emportait sur le commerce avec l'étranger. En 1928, ce commerce représentait 60% du commerce total de l'Inde française. Les filés et tissus formaient presque la totalité du commerce d'exportation sur les colonies françaises (1 410 000 roupies en 1928) tandis que les arachides représentaient 80% des exportations à l'étranger. Les arachides étaient exportées dans les principaux États d'Europe, à l'exception de la Grande Bretagne et de la Russie. Les autres articles d'exportation vers l'étranger comprenaient les tissus de coton (1 478 810 roupies en 1928), les oignons (201 911 roupies en 1928), expédiés surtout dans les colonies anglaises, le riz (368 374 roupies en 1928), exporté à Java et la poudre d'os (196 272 roupies en 1928), envoyée en Europe⁶⁷. Si on considère le tonnage et non plus la valeur des marchandises importées et exportées, il est évident que l'Inde française exportait beaucoup plus qu'elle n'importait durant les années 1920. Pour l'année 1928, les importations représentaient au total 24 023 tonnes. En même temps, les exportations représentaient 93 162 tonnes.

⁶⁷ *Ibidem.*

À l'exception du commerce des filés et tissus de coton fabriqués à Pondichéry, les ports de l'Inde française étaient avant tout des ports de transit. Pondichéry était un port d'expédition d'arachides récoltées dans le district du South Arcot. Karikal était un port récepteur du pétrole, destiné aux besoins du district de Tanjore. Preuve que les Français étaient intéressés au commerce et à son développement, vers la fin des années 1920, une commission a été instituée pour étudier les modifications et améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à l'exploitation de la jetée de Pondichéry et des magasins généraux, confiés à la Chambre de commerce. Cela dit, l'administration a inclus dans son plan de grands travaux, l'achat d'une drague pour rendre plus facile l'embouchure à Karikal et la construction à Pondichéry, d'un port de batelage, facilitant le trafic par remorqueurs et permettant au port du chef-lieu de regagner la place que lui disputait le port anglais voisin de Cuddalore. Cependant, la réalisation de ce programme, d'un intérêt capital pour le développement du mouvement commercial des établissements, restait subordonnée au vote par le Conseil général⁶⁸.

Sur le plan industriel, une importante fonderie, l'usine Ste. Élisabeth, a fermé ses portes en 1925. Son matériel était successivement transporté en territoire anglais. Pourtant, un industriel de la ville a procédé à l'installation d'une fabrique de tuiles et de carreaux de céramiques. Symbole de croissance, la fabrique de poudre d'os de M. Guerre, produisant 200 tonnes en moyenne par mois en 1925, a connu en 1928, une production mensuelle de 300 tonnes. Pondichéry était désormais le centre incontestable de l'industrie. En 1929, le chef-lieu comptait 120 moulins à huile de sésame, 20 indigoteries, 38 usines à décortiquer le riz, 2 fabriques de glace, une fonderie, et, bien entendu, les trois grandes filatures :

⁶⁸ *ibidem*.

Savana, Rodier et Gaebelé. À cette époque, le mouvement commercial n'a cessé de progresser pour osciller autour des 350 millions de francs en 1926, 1927 et 1928. En même temps, les exportations représentaient environ 75% de ce chiffre. En 1927, le mouvement commercial des cinq établissements était de 359 millions de francs, comparé aux 358 millions pour le Cameroun et 320 millions pour la Réunion⁶⁹.

L'industrie ne doit pas toujours évoquer des images de la machinerie lourde. L'Inde française avait aussi une industrie maritime. Même si cette industrie n'était guère représentée dans les divers établissements que par quelques pêcheurs travaillant pour les besoins de la consommation locale, Mahé fut, pendant plusieurs mois de l'année, un centre sardinier d'une importance considérable⁷⁰. Cela dit, le poisson faisait trop souvent défaut et l'usine de conserves de sardines qui s'était installée dans la dépendance, a vu ses affaires périlcliter. Localement, la pêche était la seule industrie capable de permettre aux habitants très nécessiteux de se procurer des revenus.

Toutefois, en Inde française, il n'existait aucune législation du travail. Par conséquent, les ouvriers, surtout les femmes et les enfants, étaient très facilement exploités. Dans les usines de textiles, les ouvriers devaient souvent endurer des températures supérieures à 40° Celsius pour une journée de travail qui durait entre douze et quatorze heures⁷¹. Les ouvriers gagnaient un salaire modique de deux à trois sous par jour. De plus, l'hygiène n'a jamais été un point fort dans ces lieux de travail qui représentaient plusieurs risques pour le bien-être et la sécurité en général.

⁶⁹ Michel Pousse, *l'Inde : études et images*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1993, p. 231.

⁷⁰ ANOM, archives rapatriées, série H23, rapport sur la situation économique dans les établissements, auteur non indiqué, 1945-1954.

⁷¹ A. K. Neogy, *Decolonization of French India, Liberation Movement and Indo-French Relations, 1947-1954*, Pondichéry, Institut Français de Pondichéry, 1997, p. 5.

Conclusion

En résumé, la France n'a manifesté aucun intérêt pour le bien-être politique de l'Inde française durant les années 1920. Cette colonie était pour la France un territoire méconnu et complexe. Les fonctionnaires français n'avaient ni l'intérêt ni le temps de découvrir l'Inde française. Par conséquent, Henri Gaebelé était libre de gouverner à son gré sans avoir jamais été menacé d'encourir de peine. Tant qu'un Français était au pouvoir, les autorités métropolitaines restaient calmes, peu importe sa politique. L'essentiel était le commerce. Pour les Français, l'Inde française était synonyme de ports, surtout le port de Pondichéry. Après la Première Guerre mondiale, la France s'intéressait seulement aux activités lucratives. Le commerce d'arachides en était une affaire lucrative. Plusieurs autres produits, comme les tissus par exemple, ont renforcé l'image commerciale de l'Inde française en France et dans ses colonies.

Chapitre deuxième. Les années 1930 : l'impasse politique et les tensions ouvrières

Le deuxième chapitre analysera l'économie, les finances, l'industrie et les faits politiques des années 1930. À cette époque, la France favorisait le commerce au profit de la stabilité politique. Toutefois, cette approche était vouée à l'échec. Il n'est pas surprenant que les exigences de la classe ouvrière aient été difficiles à accepter pour les autorités françaises. À partir des années 1930, les Français ont dû accepter la présence de nouveaux partis politiques pro-ouvriers. Rétrospectivement, cette classe a façonné les années 1930, marquées par le chaos et l'instabilité qui ont paralysé toute la colonie. Un acte de violence entraînait toujours un autre et l'Inde française avait du mal à s'en sortir. Sur le plan politique, l'éviction du parti Gaebelé n'a rien changé. Durant les années 1930, plusieurs personnalités politiques ont tenté de reproduire l'ancien régime. Des gouverneurs français incompetents ont corrompu encore davantage l'image du Français en Inde.

Les malentendus politiques

Dès le début des années 1930, il était évident que l'objectif du parti franco-hindou était différent de celui du parti créole. Ce parti ne demandait que le rétablissement de l'ordre normal des choses, c'est-à-dire d'une administration impartiale et ferme rendant impossible la dictature d'un parti. Les leaders du parti franco-hindou, anciens lieutenants de Gaebelé, voulaient maintenir à leur profit l'ancien régime sans le chef. Après les tentatives de Gnanou Diagou de renverser le parti pour en prendre la direction, ce fut au tour de Sellane de jeter le masque pour montrer son désir de domination et d'ambition féroce. Sectaire à outrance, il a ajouté au désordre de la colonie en s'engageant dans une lutte âpre

contre le gouvernement dans le but d'éliminer, selon Joseph David, les minorités du pays⁷². Après avoir juré de maintenir la première liste, garantie de ces minorités, il s'est acharné contre ces dernières.

La discorde entre le parti créole et le parti franco-hindou fut immédiate et presque automatique, sans qu'il soit possible d'en déterminer la responsabilité. Toute collaboration entre le premier, appuyé par un grand nombre d'hindous, et le deuxième, un parti de politiciens hindous, était impossible. Comme l'exemple de Sellane démontre, il n'y avait rien de changé que quelques individus, dont les chefs, mais les tendances restaient les mêmes⁷³.

Le gouverneur Juvanon, ancien gouverneur de la Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon, fut nommé gouverneur de l'Inde française en mars 1930. Pendant son mandat, il a annulé toutes les dispositions prises par son prédécesseur, le gouverneur de Guise, pour la réorganisation des services des contributions, de l'irrigation et du cadastre, de manière à rétablir l'ancien état des choses. Le gouverneur Juvanon était un chef incompetent. Comme il ne connaissait pas cet ancien état, il demanda sur le champ à un haut fonctionnaire de le lui indiquer. Avant 1930, les fonctionnaires locaux jouissaient d'un statut qui leur donnait certaines garanties et les autorisait de soustraire, dans une certaine mesure, à l'emprise politique. Le gouverneur Juvanon, par arrêté du 2 août 1930, supprima purement et

⁷² ANOM, Affaires politiques 709, mémoire de Joseph David à Monsieur l'inspecteur général sur la situation politique, 16 mai 1938.

⁷³ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

simplement ce statut⁷⁴. Les fonctionnaires locaux sont devenus sa chose et, contre ses erreurs et ses injustices, perdaient toute garantie.

Le gouverneur a aussi bouleversé toute l'administration de la colonie à des fins exclusivement électorales. Le mécanisme électoral de l'Inde française devient apparent en analysant les élections de 1931 au Conseil général, aux Conseils locaux et aux Conseils municipaux. Lors des élections municipales, le gouverneur Juvanon décida de refuser à la troisième ville de la colonie, Chandernagor, le vote sur deux listes, violant les articles 2 et 3 du décret du 10 septembre 1899. Par conséquent, les élections du 3 mai et 21 juin se sont déroulées avec une liste unique⁷⁵. Ces élections n'ayant pas donné de résultat, les bureaux n'ont pas pu être constitués. Le 8 novembre et le 15 novembre, pour l'élection de 3 conseillers généraux, l'abstention des électeurs, seule manière de protester contre les méfaits du gouverneur, a empêché de constituer les bureaux et les élections n'ont pas pu se tenir.

L'action du parti franco-hindou s'est aussi vue entravée par une campagne d'accusations menée par les frères Gaebelé, moins influents qu'auparavant mais toujours présents. Les frères accusaient le parti franco-hindou d'être congressiste (en faveur de l'indépendance de l'Inde française), communiste et anti-français. Les accusations se sont trouvées renforcées par une partie de la presse coloniale de la Métropole, financée par les frères. Pour se défendre contre ces reproches, le parti franco-hindou s'est appuyé sur les fonctionnaires des cadres généraux à un point tel que ceux-ci ont formé une coterie exerçant une grande influence sur la vie politique du pays. Le résultat était prévisible : les intérêts du

⁷⁴ Ernest Tisserand, *Les Malheurs de l'Inde française*, Paris, La France Active, 1932, p. 27.

⁷⁵ *Ibidem*, p. 18.

peuple, notamment ceux des agriculteurs et des ouvriers d'usines, furent négligés, voire sacrifiés⁷⁶. Par contre, les fonctionnaires bénéficiaient d'avantages considérables sous forme de relèvement de solde et d'indemnités multiples et variées. Les impôts ont progressivement augmenté sans aucune contrepartie pour les contribuables. Cette situation a abouti à des conflits successifs entre le Conseil général et l'administration locale, conflits qui ont nécessité l'arbitrage du ministre des Colonies.

Le travail effectué dans les filatures était sans aucun doute ardu. La situation des ouvriers s'est aggravée considérablement à partir de 1933. La crise mondiale, qui a obligé les filatures à réduire leur production, a également eu l'effet de diminuer les salaires et de mener au congédiement d'une partie du personnel. Le mouvement de désobéissance civile, lancé par Gandhi en 1930, a eu des répercussions à Pondichéry. Les « Jeunesses de l'Inde française », qui ont organisé leur première conférence en 1931, exigeaient le départ des Anglais, affirmant ainsi leur solidarité avec les nationalistes du Congrès. Selon un journaliste non identifié du *CFTC Syndicalisme*, le 6 décembre 1933, les « Jeunesses de l'Inde française » ont formé une section du Harijana Seva Sangh⁷⁷. C'était la première organisation à se préoccuper du sort des ouvriers du textile. Les syndicats, formés alors dans la clandestinité avec l'aide du Harijana Seva Sangh, ont organisé un premier arrêt de travail en janvier 1935. Cela dit, les perturbations de ce genre s'étaient déjà produites depuis les années 1920. L'année 1924 fut marquée par des grèves dans les trois filatures. Les directions ont répondu par le lock-out et de nombreux congédiements en bénéficiant du

⁷⁶ ANOM, archives rapatriées, série H22, mémoire, auteur non indiqué, 17 mars 1944.

⁷⁷ Auteur non indiqué, « Sous le régime de la trique », *CFTC Syndicalisme*, 3 au 9 octobre 1946.

soutien de l'administration et du parti Gaebelé, directement intéressés par la bonne marche des filatures⁷⁸.

Le 17 février 1934, le Harijana Seva Sangh de Pondichéry a reçu le Mahatma Gandhi. Ce matin-là, près de 10 000 personnes se sont rassemblées sur la place d'Odiensalé à Pondichéry pour lui souhaiter la bienvenue. Une fois arrivé, J. Savérinadin, président du Harijana Seva Sangh de Pondichéry, lut un discours de bienvenue au cours duquel il rappela les activités politiques du Mahatma en Afrique du Sud en déclarant qu'il était le plus grand homme du XXe siècle. Dans son bref discours, le Mahatma a invité ses auditeurs à combattre l'esprit de caste et le communalisme aux noms des idéaux d'égalité et de fraternité inscrits dans la constitution française. Deux ans plus tard, il apportera le même message aux habitants de Mahé. Les propos du Mahatma résonnèrent fortement auprès des organisations pro-ouvrières. Pour soutenir les plus pauvres, le Harijana Seva Sangh de Pondichéry ainsi que le Deena Poshaka Samajan, organisation fraternelle fondée à Yanaon en 1931, se sont mis à éduquer les castes les plus méprisées et démunies. Par exemple, des cours du soir ont été créés pour les ouvriers des filatures, qui étaient pour la plupart des parias⁷⁹.

Les ouvriers deviennent plus exigeants

Au début des années 1930, la France a connu une série de troubles ouvriers. Frustrés, les ouvriers manifestèrent avec persévérance. Les bateliers de Brest, du Havre et de Toulon ont organisé des mouvements de grèves. Des magasins furent fermés et leurs vitrines fracassées. Pour calmer la tension, le gouvernement français a approuvé les accords de

⁷⁸ Weber, *op. cit.*, p. 333.

⁷⁹ Auteur non indiqué, « Visite de Gandhi à Pondichéry », *The Hindu*, 18 février 1934.

Matignon, signés dans la nuit du 7 au 8 juin 1936 entre la Confédération générale du patronat français, la Confédération générale du travail et Léon Blum, le nouveau président du Conseil⁸⁰. Entre-temps, la situation s'est dégradée à Pondichéry où l'administration française avait réduit les salaires de tous ses fonctionnaires de 10%. Inspirés par les gains de la classe ouvrière en France, les ouvriers de l'Inde française ont aussi exigé les mêmes avantages attribués à leurs homologues métropolitains, et entamèrent des négociations notamment, en vue d'une convention collective du travail, d'augmentations de salaire, de l'octroi d'une pension égale à 40% de leur dernier salaire aux ouvriers comptant vingt-cinq années de service et de la journée de neuf heures⁸¹.

À la suite d'une discussion entre un agent européen et un groupe d'ouvriers, les ouvriers de l'usine Rodier ont lancé une grève le 29 juin 1936. Le personnel, qui avoisinait 3 500 ouvriers, réclamait, à ce moment-là, les mêmes avantages accordés à leurs collègues de l'Inde britannique, notamment, la réduction de la durée du temps de travail avec maintien du salaire actuel, une pension pour les ouvriers ayant atteint l'âge de 55 ans et l'allocation de salaires aux accidentés. L'administration locale, se rendant compte qu'une mesure devrait être introduite pour corriger la piètre situation de la classe ouvrière de l'Inde française, profita de cette grève, qui ne concernait qu'une usine, pour essayer d'obtenir des patrons des trois établissements textiles, de meilleures conditions de travail. Ces derniers furent invités à désigner des délégués pour discuter de leurs doléances avec les patrons.

⁸⁰ Les accords furent signés à l'hôtel Matignon à Paris, d'où le nom de ce document.

⁸¹ ANOM, Affaires politiques 709, mémoire de Joseph David à Monsieur l'inspecteur général sur la situation politique, 16 mai 1938.

De ces discussions naquit l'accord du 3 juillet dont les dispositions libérales, acceptées de part et d'autre, étaient de nature à donner satisfaction aux travailleurs⁸². L'accord promettait de n'exclure personne pour les derniers faits de grève et de réduire la journée de travail à neuf heures, à partir du 1^{er} octobre 1936. Le travail ayant repris, tout semblait rentré dans l'ordre lorsque le 29 juillet, une nouvelle grève éclata, mais cette fois aux usines Savana et Gaebelé, dont les ouvriers obligèrent le personnel de Rodier à suivre leur exemple⁸³. La cause de cette nouvelle grève était claire. Devenus plus exigeants, les ouvriers demandaient le droit de former des syndicats, droit qu'ils n'avaient toujours pas dans la colonie.

Les ouvriers des trois usines ont arrêté le travail et se sont installés dans les locaux de leurs usines. Ils refusèrent de sortir tant qu'ils n'auraient pas reçu satisfaction. Ils y ont vécu durant trois jours. Tout laisser penser que cette grève, à tournure paisible, se terminerait sans violence, à l'image des grèves antérieures. Soudainement, un revirement se produisit. Irrités par une longue attente, les ouvriers se sont mis en colère. En outre, les pouvoirs publics changèrent de tactique, cessant de parlementer et voulant agir. Par conséquent, le gouvernement ne trouva rien de mieux que d'ouvrir le feu sur les grévistes dans la journée du 30 juillet 1936. Dès 8 heures du matin, la troupe de Pondichéry, renforcée par d'autres contingents provenant d'autres comptoirs, entourèrent les usines. Des salves de feu éclatèrent et la mitrailleuse crépita. Pourtant, malgré ce déploiement, les ouvriers ne croyaient pas que les pouvoirs publics aient donné l'ordre de tirer pour faire évacuer les usines. Beaucoup sont tombés sous les balles, d'autres se sont bousculés en tentant de trouver une sortie. Le bilan de cette tragédie fut de douze morts et d'une vingtaine de

⁸² ANOM, Affaires politiques 2888, avis aux ouvriers fait par le directeur non indiqué, 3 juillet 1936.

⁸³ ANOM, Affaires politiques 2888, lettre du gouverneur Crocicchia au ministre des Colonies, 25 octobre 1936.

blessés. Mais il y eut d'autres conséquences. Sur une population d'environ 8 000 ouvriers, des centaines ont traversé la frontière pour se réfugier en territoire anglais par crainte de représailles. D'autres errèrent dans les rues, épouvantés par le fait qu'une grève ait pu conduire à une conclusion si tragique. Pour ajouter à la calamité, l'usine Savana flamba à la suite d'un incendie qui avait éclaté dans les réserves de coton⁸⁴.

La population, accablée de cet événement, s'est ainsi montrée plus bienveillante envers la classe ouvrière, sans travail et dans le dénuement le plus complet. Depuis la fondation de la ville de Pondichéry et depuis que le tricolore flottait sur ce lopin de terre, le gouvernement français, sans être l'intermédiaire le plus compétent, avait toujours pu éviter l'effusion de sang. D'un point de vue français, les événements du 30 juillet 1936 furent aussi néfastes pour une autre raison. La crédibilité de la France, déjà sérieusement ébranlée, fut davantage remise en question. La reprise du travail fut dure. Le 3 juillet marqua le début d'une nouvelle épreuve, lourde de conséquences : la dévaluation du franc qui se traduisit pour les patrons par une perte de 30% sur le prix des produits. La seule monnaie libératoire du pays fut la roupie qui passa d'une valeur de 5 francs et 70 centimes en septembre 1936 à 7 francs et 85 centimes en l'espace d'un mois. Or, les matières premières comme le coton, originaires de l'Inde britannique, étaient payées en roupies tandis que les marchés de fournitures de tissus étaient passés en francs, d'où la perte de 30% pour les patrons.

Pour résumer la situation après la fusillade de juillet 1936, les filatures montraient très peu d'empressement pour reprendre le travail⁸⁵. Les derniers mois de 1936 étaient

⁸⁴ ANOM, Affaires politiques 2888, mémoire sur le 30 juillet 1936 : journée sanglante à Pondichéry, signé un spectateur écœuré.

⁸⁵ ANOM, Affaires politiques 2888, lettre du gouverneur Crocicchia à Monsieur le ministre des Colonies, 25 octobre 1936.

toujours marqués par un sentiment d'incertitude. Le conflit n'était toujours pas résolu dans les filatures, soit parce que les ouvriers persistaient à ne pas accepter l'arbitrage du 3 juillet, soit parce que les directeurs n'en appliquaient pas les dispositions ou refusèrent de reprendre certains ouvriers.

Les événements de 1936 ont déclenché une véritable vague de militantisme ouvrier en Inde française. Les ouvriers sont devenus exigeants, encouragés par un petit groupe de militants. Dans une lettre adressée au ministère des Colonies à Paris le 10 janvier 1937, le militant ouvrier Douressamy a évoqué beaucoup de problèmes rencontrés par les ouvriers à la suite des perturbations de 1936. Tout d'abord, sa lettre affirmait que les événements de 1936 avaient eu des contrecoups politiques dans la colonie. La classe ouvrière a propulsé le rappel du gouverneur Solomiac qui selon Douressamy, « menait un régime de persécution par l'intermédiaire de la police ». L'arrivée du gouverneur Crocicchia fut accompagnée de l'espoir qu'il ferait régner l'ordre et la paix en garantissant aux ouvriers la sécurité qui leur manquait totalement⁸⁶. Toutefois, ces derniers ont aussi accusé le nouveau gouverneur d'être complètement indifférent face aux méfaits de la police, malgré les indications que leur avaient été données. Sa lettre confirmait aussi que les agitations n'étaient pas terminées. Lors d'une réunion ouvrière organisée le 22 novembre 1936, des voyous ont lancé des pierres, blessant une poignée d'ouvriers. Un autre lock-out eut lieu dans l'usine Gabelé en décembre 1936. Selon Douressamy, l'accord qui fut signé pour y mettre fin était beaucoup plus favorable au gouverneur qu'à la délégation ouvrière de ladite usine.

Des nouvelles de la fusillade sont aussi arrivées en France. Le 15 décembre 1936, le ministre des Colonies a condamné, devant la Chambre, l'insouciance des autorités

⁸⁶ ANOM, Affaires politiques 2888, lettre de Douressamy à Monsieur le ministre des Colonies, 10 février 1937.

coloniales et métropolitaines qui a conduit les ouvriers de Pondichéry à la démoralisation et à l'insurrection⁸⁷. Le sénateur Justin Godart, représentant du président de la République, était envoyé à Pondichéry pour mener une enquête et y étendre les nouvelles législations sociales françaises. Arrivé le 16 octobre 1936, ses observations furent à l'origine du décret du 6 avril 1937 qui introduisait quelques-unes des conquêtes de la classe ouvrière de l'Inde française⁸⁸.

Le travail des enfants de moins de quatorze ans fut désormais interdit et les jeunes de quatorze à dix-huit ans ne pouvaient plus être employés à moins de posséder un certificat d'aptitude. Le travail des femmes et des moins de dix-huit ans était interdit la nuit; on accorda une allocation de maternité aux jeunes mères; on reconnut le droit au repos hebdomadaire; on augmenta les salaires; on fixa la journée de travail à neuf heures pour l'année 1937 et huit heures à partir du 1^{er} janvier 1938; on installa une procédure d'arbitrage pour la réglementation des conflits sociaux; on adopta des mesures de sécurité et d'hygiène telle que la ventilation des filatures; enfin, on reconnut le droit syndical.

Après avoir introduit les nouvelles mesures dans le cadre du décret du 6 avril 1937, Justin Godart n'a absolument rien fait pour assurer leur application sur le champ. Le 23 juin 1937, un syndicat d'ouvriers de l'usine Rodier fut créé. À cause du refus des directeurs de certaines usines de reconnaître les syndicats, une nouvelle grève éclata à la fin de 1937. Un envoyé de l'Organisation internationale du travail, Harold Butler, régla ce conflit en décembre 1937 à l'avantage des ouvriers⁸⁹.

⁸⁷ Weber, *op. cit.*, p. 334.

⁸⁸ *Ibidem.*

⁸⁹ *Ibidem.*

L'une des conséquences des événements de 1936 fut la formation d'un nouveau parti politique – le parti Mahajana. Son titre signifiait « grand parti des travailleurs ». Le parti Mahajana a recruté ses adhérents dans les milieux ouvriers des usines. Parti ouvrier, son programme était très concis : relèvement de la classe ouvrière, lutte contre la pauvreté et le chômage, instruction primaire obligatoire et réduction des impôts. Fondée en septembre 1937, cette nouvelle formation politique apparut au moment où le parti du Congrès, à son apogée, remporta de retentissantes victoires électorales, notamment à Madras, à l'occasion des élections provinciales de 1937. Le parti Mahajana était en contact avec le mouvement du Congrès nationaliste, tout en prenant bien soin de le cacher. Joseph David a conclu qu'avec la présence du parti Mahajana, les autorités françaises en Inde ne purent plus être indifférentes à l'influence de l'Inde britannique⁹⁰.

Toujours déterminés, Gnanou Diagou et Sellane ont collaboré pour trouver une ouverture qui leur permettrait de rentrer dans l'arène politique. Ils ont mis beaucoup d'espoir sur les désaccords au sein du parti franco-hindou et ses erreurs dans l'administration générale de la colonie, mais cette tentative fut vaine. Malgré une corruption indiscutable, le parti franco-hindou a connu quelques réussites. Il permit le renouvellement complet de l'installation téléphonique, la construction d'un port de batelage à Pondichéry et d'un réseau de nouvelles routes à Pondichéry. Pendant les premières années de son administration, le parti franco-hindou gouvernait essentiellement sans contestation. Désespérés de regagner l'attention du peuple, Gnanou Diagou et Sellane ont décidé de le quitter et d'intensifier l'agitation politique. Ils ont concentré leurs efforts sur quelques jeunes, mauvais étudiants de la section anglaise du Collège Calvé, qui étaient en contact

⁹⁰ ANOM, Affaires politiques 709, mémoire de Joseph David à Monsieur l'inspecteur général sur la situation politique, 16 mai 1938.

avec le Congrès nationaliste de l'Inde britannique. Conjointement, ils ont aussi formé une association dite « Ramakrishna ». Les militants Soubaya, Douressamy et Soupremanien étaient tous initiateurs du mouvement des militants. Le plus actif des trois était incontestablement Soubaya – jeune hindou sans profession déterminée⁹¹.

Cailachu Soubaya est né à Pondichéry le 7 février 1911⁹². Sa mère française, Bangarammalle, a épousé à Pondichéry un marchand anglais de l'Inde britannique, Varaderadjalou Naidou. Les origines de ses parents seront vivement débattues afin d'identifier la nationalité de Soubaya. Pourtant, Soubaya fut remarqué pour la première fois durant les grèves de 1936 et 1937. Dès le début, il était en bons termes avec les ouvriers de l'Inde britannique, surtout le leader des cheminots de Trichinopoly et Madras. Ces contacts lui ont permis de mieux s'informer sur les réalités agitant la classe ouvrière et de gagner le respect de cette classe. Symbolisant un certain écart avec les autorités françaises, Soubaya parlait couramment l'anglais et le tamoul mais pas le français. Selon des renseignements de la Sûreté anglaise, Soubaya était craint par les Français pour ses relations avec les milieux extrémistes du Congrès nationaliste hindou et avec le parti communiste anglais. Vers la fin des années 1930, Soubaya fut aussi président du Comité des ouvriers de Pondichéry⁹³.

La mort d'Henri Gaebelé, survenue le 27 octobre 1936, fut synonyme de la disparition du parti Gaebelé de la politique de l'Inde française. Pour arriver au sommet du pouvoir, de 1936 à 1938, le parti Mahajana fut en pleine contestation avec le parti franco-

⁹¹ *Ibidem*.

⁹² ANOM, Affaires politiques 431, note pour Monsieur le ministre sur la situation de Soubaya – conseiller de la République des établissements français de l'Inde, 23 septembre 1947.

⁹³ ANOM, Affaires politiques 2272, notes sur la nationalité de Soubaya, signées par J. Lahoum et C. Ducaud, date non indiquée. Ces notes ont été approuvées par le professeur Philips de la Faculté de Droit de Lyon.

hindou. Cette contestation était souvent violente⁹⁴. Selvaradjalou, ami du défunt Henri Gaebelé ainsi que conseiller général et principal négociant de Pondichéry, fut encouragé par le gouverneur Crocicchia à prêter main-forte au parti franco-hindou. Aux élections municipales du 2 mai 1937, l'alliance du parti franco-hindou avec le clan Selvaradjalou, clan des pêcheurs macouas, autrefois alliés de Soubaya, ne fit qu'accentuer le désordre.

Pour les élections municipales, le parti Mahajana a présenté des candidats à Karikal et à Pondichéry contre les chefs du parti franco-hindou. À Modeliarpeth, commune ouvrière, il y eut plus de quatre-vingts blessés parmi les partisans du parti franco-hindou, cernés dans la mairie par les ouvriers qui avaient déserté le travail. Les victimes furent principalement des bateliers de la caste des macouas. Les tourments continuèrent les semaines suivantes par l'attaque du village des macouas de Virampatnam et les représailles de ces derniers contre un village ouvrier. À la suite des troubles, une instruction amena sur les bancs de la cour criminelle cinquante-trois personnes, inculpés de coups, blessures et révolte. Toutefois, l'affaire a dû être remise, les jurés s'étant fait porter malades devant les chantages de violence dont ils étaient l'objet de la part du parti Mahajana⁹⁵.

Le 20 avril 1937, à la suite des conflits du travail dans lesquels les macouas avaient manifesté qu'ils ne céderaient pas aux demandes du parti Mahajana, leurs villages de Vaiticoupam et de Couroussoupom furent à nouveau attaqués par les masses ouvrières. De plus, la maison de Selvaradjalou courait un grand danger. Des actes de violences choquants éclatèrent : à quelques pas des autorités, des coups de fusil répétés furent tirés et des

⁹⁴ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

⁹⁵ ANOM, archives rapatriées, série G27, lettre du gouverneur Crocicchia à Monsieur le ministre des Colonies sur les incidents du 20 avril et la situation politique, 24 avril 1938.

hommes tombèrent sans aucune intervention. Le président du Conseil général, Thomas Aroul, fut aussi contraint de quitter son domicile à Karikal et de se réfugier soit à Pondichéry, soit à Tanjore, en territoire britannique. Par conséquent, le ministre des Colonies a pris l'initiative de rappeler d'urgence le procureur général et le procureur de la République de Pondichéry et d'envoyer en renfort un aviso. La reprise de l'affaire à la cour criminelle a entraîné un certain nombre de condamnations contre lesquelles il y eut de violents agissements, en particulier l'attaque de la prison centrale à Pondichéry dont l'objectif était de libérer les prisonniers⁹⁶.

Le 10 octobre 1937, le Conseil général et le Conseil local se renouvelèrent partiellement⁹⁷. Deux partis étaient en lice : le parti franco-hindou, dirigé désormais par Joseph David et le parti Mahajana, dirigé par Soubaya. La période électorale fut très agitée. Après les élections, les troubles reprirent. Le parti Mahajana, vaincu en mai comme en octobre 1937, a accusé la police et l'administration de collusion avec le parti franco-hindou. Pour protester contre les actions du gouverneur et obtenir des élections libres et sincères, le parti Mahajana a utilisé une stratégie qui avait fait ses preuves en Inde britannique : le lancement d'un mouvement de non-coopération à la demande à la population de ne plus payer ses impôts et de ne plus se soumettre aux ordres de l'administration, de la police et de la justice françaises⁹⁸. L'ordre ne s'est rétabli que par l'arrivée d'une compagnie d'infanterie coloniale. Pourtant, le calme n'était que superficiel.

⁹⁶ Jean Guérard, « Situation à Pondichéry », *La Revue française d'Outre-mer*, juillet 1938, p. 257.

⁹⁷ ANOM, archives rapatriées, série G5, lettre du gouverneur des établissements français dans l'Inde à Monsieur le ministre des Colonies sur les élections cantonales du 10 octobre 1937 et la situation politique, 19 octobre 1937.

⁹⁸ Weber, *op. cit.*, p. 336.

Joseph David, convoqué le 23 avril 1938 au Cabinet du gouverneur Crocicchia, fut menacé de poursuites judiciaires par le procureur général Mondragon. L'affaire a été signalée au ministre des Colonies Mandel qui a envoyé l'inspecteur général Tixier en mission. Son devoir était de procéder d'urgence à une enquête à la suite de laquelle le procureur général fut rappelé en France. Joseph David s'y est rendu lui-même pour exposer au ministre des Colonies la situation délicate dans laquelle se trouvait le pays et lui demander une épuration radicale de services administratifs⁹⁹. La majorité des fonctionnaires furent rappelés, y compris le gouverneur Crocicchia. Celui-ci fut remplacé par Louis Bonvin qui a reçu du ministre la tâche particulière de trouver un terrain d'entente entre les chefs du parti franco-hindou et ceux du parti Mahajana. Il fut aussi prié de reconstituer toutes les commissions municipales. Le nouveau gouverneur a pris ses fonctions le 26 septembre 1938.

Né le 6 novembre 1886 à Montluçon en France, Louis Bonvin était très familiarisé avec l'espace colonial français. En 1914, il fut promu administrateur-adjoint des colonies et servit successivement au Tchad et au Moyen-Congo. En 1920, il a été transféré au Gabon où il fut promu administrateur titulaire puis administrateur en chef en 1928. Inspecteur des affaires administratives en 1933, il fut nommé gouverneur intérimaire du Gabon en 1934 et gouverneur titulaire en 1936¹⁰⁰.

À la veille de l'arrivée du nouveau gouverneur, la situation dans les filatures était toujours instable. Celles-ci étaient incapables de rebondir après les tumultes de 1936 et la dévaluation du franc. À partir du 7 mai 1938 à la Savana, la direction ayant refusé de payer

⁹⁹ ANOM, archives rapatriées, série H22, mémoire, auteur non indiqué, 17 mars 1944.

¹⁰⁰ http://www.ordredelaliberation.fr/fr_compagnon/122.html

des indemnités de chômage, les ouvriers ont entamé une nouvelle grève, déclinant même d'assurer les services de sécurité d'incendie¹⁰¹. Une chose était certaine : cette situation ne pouvait plus durer car les conséquences devenaient de plus en plus graves. Le 26 mai 1938, les partisans de Soubaya ont attaqué les postes de police d'Odiensalé et Mouttalpeth. Ce dernier étant situé à proximité de la frontière, un détachement de troupes anglo-hindoues fut envoyé par le gouvernement voisin pour faire face à toute éventualité. Le 13 juin, au cours d'une escarmouche aux environs du jardin colonial de Pondichéry, deux soldats européens ont été légèrement blessés par des plombs de fusil. Plus important encore, depuis cet incident, Soubaya était l'objet d'un mandat d'arrêt. Au courant de ce mandat émis par la police, il prit la fuite. Même si tout le monde savait que Soubaya avait fui en territoire britannique (la frontière était partout aux lisières de la ville de Pondichéry), il restait introuvable¹⁰².

Dès les premiers jours de son mandat, Bonvin semblait favorable au rétablissement de la paix. Avec patience et fermeté, il apaisa les passions, fit sortir de prisons de nombreux innocents et fit ramener dans leurs villages les paysans, ouvriers et pêcheurs qui avaient cherché refuge en territoire britannique. Toutefois, cette politique énergique valut au chef de la colonie un ressentiment farouche de la part des politiciens locaux. Le plus virulent fut sans doute Joseph David¹⁰³. Malgré ces premiers signes prometteurs, le gouverneur a été très facilement intimidé par la présence de Joseph David.

¹⁰¹ Guérard, *op. cit.*, p. 258.

¹⁰² *Ibidem*.

¹⁰³ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

Au lieu de créer une entente entre les deux groupements politiques du pays (le parti franco-hindou et le parti Mahajana), le gouverneur Bonvin a fondé un troisième avec quelques membres du Barreau de Pondichéry. Ce nouveau groupement, qui ne représentait aucun élément de la population, a adopté le nom de parti démocratique et républicain socialiste. Par le biais de ce parti, le gouverneur Bonvin a alimenté un esprit de faction dans le pays.

En décembre 1938, Joseph David, qui rentrait d'un voyage en France, a essuyé un coup de feu et fut blessé. Les tensions atteignirent leur apogée lorsque le 16 décembre 1938, Selvaradjalou, devenu président de la Commission coloniale, fut assassiné par un ouvrier qui lui reprochait sa trahison. Le 7 février 1939, le gouverneur convoqua les principaux chefs politiques dans son Cabinet : Joseph David et Sambassivam pour le parti franco-hindou; Xavéry, Soupayen et Léon Saint Jean pour le parti Mahajana; et Palasoupramanien pour le parti démocratique et républicain socialiste. Il a fait appel à l'union en développant la théorie de l'intérêt supérieur du pays qui devait primer sur les intérêts égoïstes des coteries politiques. Les deux premiers groupements acceptèrent l'accord mais le troisième, loyal aux intérêts du gouverneur, refusa de coopérer. L'accord ne put être conclu¹⁰⁴. Le cas de Louis Bonvin démontre l'aisance de la manipulation chez certains politiciens qui n'étaient pas capables de s'imposer comme chefs. Face à ces tensions, Louis Bonvin refusa d'assurer la stabilité politique dans l'Inde française.

Lors de la session ordinaire du Conseil général qui fut convoqué en octobre 1939, le gouverneur a proposé le vote immédiat de quatre impôts nouveaux. Le Conseil général a jugé que s'il était nécessaire de créer de nouvelles ressources budgétaires, il était aussi

¹⁰⁴ANOM, archives rapatriées, série H22, mémoire, auteur non indiqué, 17 mars 1944.

nécessaire de procéder à une compression active des dépenses liées au personnel. Le Conseil général a accepté deux impôts nouveaux : la contribution mobilière et l'impôt sur les successions. Par la suite, le gouverneur a demandé une réduction au strict minimum de l'effectif du personnel des cadres généraux et une suppression du personnel temporaire des cadres locaux. Cela dit, il a refusé de souscrire aux vœux de l'Assemblée, entraînant le conflit. Le Conseil général a voté le budget en demandant des réductions nominales et à titre indicatif sur les dépenses facultatives pour marquer sa volonté d'abaisser les dépenses du personnel. Par arrêté du 30 décembre 1939, le gouverneur a altéré profondément, et en violation de l'article 38 du décret du 25 janvier 1879, les crédits des dépenses votées par le Conseil général¹⁰⁵. Par conséquent, l'effectif du cadre métropolitain était réduit de cinq unités.

Le 26 décembre 1938, Joseph David a expliqué devant le Conseil général que la crise économique qui a freiné la production agricole, industrielle et commerciale, et déséquilibré le budget, était à l'origine de l'infortune de la population, dont une fraction fut gagnée par la violence. Les nouvelles réalités de l'Inde française faisaient d'une jeunesse sans emploi, de cultivateurs trop imposés, d'ouvriers exploités et même certains fonctionnaires locaux mal rémunérés des cibles pour les agitateurs politiques. Selon Joseph David, il fallait rétablir l'activité dans la colonie pour espérer y ramener l'ordre. Une réorganisation du système d'éducation, un programme de grands travaux financés par des économies sur le personnel appartenant au cadre métropolitain, des mesures sociales en faveur des chômeurs et des personnes âgées, une amélioration de la législation du travail, furent ainsi favorisés pour rétablir la paix, la confiance et la prospérité de l'Inde française.

¹⁰⁵ *Ibidem.*

Il faut admettre qu'après des dizaines d'années de violences politiques, la situation de la colonie était peu reluisante et la crédibilité de la France, gravement remise en cause¹⁰⁶.

Les hauts et bas du mouvement commercial

L'exportation d'arachides a longtemps constitué le principal élément du trafic du port de Pondichéry. Or, la Chambre de commerce de cette ville a communiqué des chiffres désolants concernant les quantités rentrées dans les lieux de production au deuxième trimestre de 1927 et après. Selon le tableau ci-dessous, dès les années 1930, la chute fut presque complète. Le port de Pondichéry fut déserté. L'effondrement des arrivages, qui ressort de ces statistiques, est lié au fait que les maisons d'exportation n'ont pas pu expédier normalement leurs marchandises à compter du mois d'avril 1930. De surcroît, depuis le 18 avril 1931, les maisons anglaises Ralli, Dreyfus et compagnie, et East Asiatic, dirigeaient leurs marchandises sur le port anglais de Cuddalore, port rival de Pondichéry¹⁰⁷.

Année	Quantités exportées en balles
1927	153 790
1928	208 439
1929	149 522
1930	76 880
1931	26 153

¹⁰⁶ Weber, *op. cit.*, p. 336.

¹⁰⁷ ANOM, Affaires politiques 562, lettre du gouverneur des établissements français dans l'Inde à Monsieur le ministre des Colonies sur l'application des décrets-lois et résultats à en attendre dans la colonie, 2 avril 1936.

En ce qui concerne le commerce en Inde française, une grande partie dépendait de Selvaradjalou qui était le maître de la batellerie du port de Pondichéry. Cependant, Selvaradjalou, sa famille et ses ouvriers ont été en butte à des persécutions progressives. D'aimables avertissements ont été donnés à Selvaradjalou qui persécutait les femmes de ses bateliers, puis ces bateliers eux-mêmes, la persécution allant parfois jusqu'aux coups de bâton et au pillage des maisons. Toutefois, des compensations ont été distribuées, au concurrent de Selvaradjalou. Peu après, les brutalités envers lui et sa famille redoublèrent. En fin mars 1931, une série de villages ont été pillés. Selvaradjalou ne fut plus capable d'assurer le service de batelage à Pondichéry. Peu de temps après, les agressions contre lui et ses bateliers ont pris un caractère à la fois plus organisé et plus professionnel. On les a empêchés de travailler et leurs vies étaient clairement en danger. Selvaradjalou et ses 1 000 ouvriers furent obligés de se réfugier à Madras. Pour ne citer que deux effets consécutifs, le 17 avril 1931, un chargement sur le vapeur *Clan Macvicar* s'est dirigé sur le port de Cuddalore, faute de bateliers. Le vapeur *Watchfels*, qui devait prendre 90 000 balles d'arachides le 5 mai 1931, avait dû quitter Pondichéry le 6 au soir sans son chargement¹⁰⁸.

L'inspecteur Moretti, chargé d'enquêter sur les causes des difficultés commerciales a proposé quelques conclusions intéressantes. Dans une tentative de rétablir l'ordre aussitôt que possible, sans considération pour les conditions locales, il a demandé à Selvaradjalou de revenir à Pondichéry, ce qu'il a fait le 11 novembre. Le 16 novembre, avec la police à ses côtés, Selvaradjalou et ses ouvriers ont effectué les opérations de chargement et déchargement du vapeur *Chantilly*. Selon l'inspecteur, « le batelage fut désormais libre et chacun devrait pouvoir se livrer à cette industrie ». En ce qui concerne son rapport, il a noté

¹⁰⁸ Tisserand, *op. cit.*, p. 54.

que le fléchissement des exportations d'arachides ne devait pas être attribué qu'en partie aux incidents dont le port de Pondichéry avait été le théâtre. Il fallait tenir compte de la diminution de la production qui résultait partout de la crise mondiale et qui était particulièrement ressentie à Madras, centre en rapports d'affaires continus avec Pondichéry¹⁰⁹. De surcroît, le commerce d'arachides était aussi devenu une affaire compétitive. Le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Dahomey concurrençaient avec l'Inde française pour assurer le ravitaillement de la Métropole¹¹⁰.

Les échanges commerciaux qui furent opérés par les ports de l'Inde française avec la France et les pays étrangers dans la période de 1931 à 1935 sont chiffrés dans le tableau ci-dessous :

Année	Importations (en francs)	Exportations (en francs)
1931	96 215 000	173 695 000
1932	85 637 000	134 971 000
1933	108 615 000	127 418 000
1934	104 282 000	119 331 000
1935	113 884 000	74 619 000

À la chute des importations de 1932 a succédé une reprise marquée dès 1933. Bien que le volume des exportations ait commencé à fléchir à partir de 1931, la colonie a exporté beaucoup plus qu'elle n'a importé. La diminution progressive constatée dans les

¹⁰⁹ ANOM, Affaires politiques 728, rapport sur la situation politique antérieure au 22 avril 1928, date non indiquée.

¹¹⁰ ANOM, Affaires politiques 726, rapport sur l'effondrement du commerce de Pondichéry, auteur non indiqué, date non indiquée.

exportations est liée aux difficultés rencontrées par le commerce d'arachides. À cette cause, il faut ajouter le coup mortel porté au commerce de l'Inde française par le système des contingentements institué dans les ports du Détroit et de la Malaisie anglaise. Pour corriger cette régression, l'administration s'est efforcée d'encourager la formation de nouvelles industries dans la colonie. L'exportation du poivre récolté à Mahé a certainement eu cet effet. À cette époque, une autre industrie a fait ses premiers pas à Pondichéry : la fabrication des conserves d'ananas. En ce qui concerne les importations, suite à leur chute en 1932, succède une reprise dès 1933. L'augmentation rapide du chiffre des importations depuis 1933 est due à l'arrivée dans les ports de l'Inde française des barres d'argent et surtout des soieries japonaises¹¹¹.

Conclusion

Le deuxième chapitre reflète la complexité culturelle et politique de l'Inde française. Les Français étaient réticents à l'idée d'en apprendre davantage et, par conséquent, ils se sont montrés incapables de pacifier la colonie. Sous-informés quant à la situation locale, les gouverneurs français qui se sont succédé n'ont jamais réussi à gagner le respect de la population locale. En fermant les yeux sur les abus des fonctionnaires, ils ont donné eux-mêmes l'exemple des illégalités et des injustices. Sans véritable chef pour diriger la colonie, l'Inde française était en pleine débâcle.

La réticence des autorités françaises à résoudre les conflits ouvriers n'est pas fortuite. Peu attentifs aux conditions de travail, les Français ont exploité les ouvriers sans envisager que leurs abus finiraient par être contestés. Depuis les années 1920, l'Inde française n'avait pas connu beaucoup de changements. En général, les Français étaient plus

¹¹¹ Une barre représente un poids de 240 kilos.

intéressés par le commerce. À en juger par l'exemple de l'inspecteur Moretti qui a fait son rapport hâtivement, les Français ont délibérément ignoré certains problèmes locaux dans le but de faire redémarrer le mouvement commercial dans les meilleurs délais.

Chapitre troisième. Les années 1940 : l'Inde française face à la décolonisation et les efforts français pour garder la colonie dans l'Empire.

Les années 1940 sont marquées par de nombreux événements. Les premières années de cette décennie sont focalisées sur la Seconde Guerre mondiale. Même si de jeunes Franco-Indiens combattaient pour la France, cette guerre a éloigné la colonie de la Métropole. Après la guerre, les possessions ont continué à souligner leurs différences par rapport à la France. L'indépendance de l'Inde britannique, proclamée en 1947, a creusé encore un plus grand écart entre l'Inde française et la France. Ce nouveau pays, désormais appelé l'Union indienne, a dicté sa politique envers l'Inde française. Après l'entrée de Chandernagor dans l'Union indienne en 1949, la cession des possessions françaises en Inde n'était plus qu'une question de temps. Par conséquent, après une longue période d'inaction, les Français ont fini par montrer un vif intérêt envers leurs possessions en Inde. Cet intérêt était nouveau et inattendu. Toutefois, il est clair que les Français étaient intéressés à garder leurs possessions. En résumé, pour la première fois au XXe siècle, les faits politiques et culturels jouèrent un rôle plus important que les faits commerciaux.

L'Inde française durant la Seconde Guerre mondiale

Durant la Seconde Guerre mondiale, les établissements français en Inde n'étaient pas indifférents aux épreuves endurées par la Métropole, et manifestèrent leur solidarité avec la France qui résistait. Cela dit, l'adhésion de Louis Bonvin au mouvement du général de Gaulle fut assez tardive. Après l'Armistice du 22 juin 1940, le gouverneur a reconnu le gouvernement du maréchal Pétain. Toutefois, sous la pression du consul général de Sa Majesté Britannique à Pondichéry, le gouverneur a reçu une lettre qui, sous une forme

amicale, était une véritable mise en demeure de s'associer au général de Gaulle¹¹². Le 7 septembre 1940, Bonvin s'est rallié au Comité national français de Londres. Néanmoins, jusqu'au mois de mars 1941, il montra une certaine hésitation et fit preuve de prudence pour ne pas se compromettre.

Même si les lois vichysoises ne seront jamais promulguées en Inde française, le gouverneur a donné suite aux promotions accordées par Vichy dans le personnel des cadres généraux. La promotion du docteur Basset du grade de commandant à celui de lieutenant-colonel en est un exemple. De plus, les prérogatives des Conseils électifs y furent maintenues. Autrement dit, la République a continué comme par le passé tandis que dans les autres colonies, les Conseils électifs ont été suspendus ou dissous¹¹³.

Malgré les hésitations du gouverneur, l'administrateur de Pondichéry, Charles Baron, a pris les choses en main en déclenchant un mouvement de Résistance qui était ouvertement en faveur du général de Gaulle. Par le biais d'affiches patriotiques et de souscriptions générales pour la défense de la patrie, entre 1940 et 1943, un millier de jeunes Pondichéryens « sont partis pour de Gaulle ». Ces jeunes ont combattu en Syrie et en Tripolitaine. Dans une lettre adressée au général d'Armée Catroux, le gouverneur Bonvin dénote que certains jeunes se sont démarqués sous le commandement de Koenig à Bir Hakeim en mai et juin 1942¹¹⁴. En février 1941, un comité fut fondé à Pondichéry pour recueillir des fonds destinés à l'armement du gouvernement de général de Gaulle¹¹⁵. De plus, le comité a créé une loterie de 50 000 roupies dont 20 000 seraient mises en lots. Les

¹¹² *Livre jaune de l'Inde française*, Pondichéry, Imprimerie du gouvernement, 1940, auteur non indiqué.

¹¹³ ANOM, archives rapatriées, série H22, mémoire, auteur non indiqué, 17 mars 1944.

¹¹⁴ ANOM, archives rapatriées, série H25, lettre du gouverneur Bonvin au général d'Armée Catroux, 9 septembre 1942.

¹¹⁵ « Pour recueillir des fonds pour le général de Gaulle », *The Mail*, 5 février 1941, auteur non indiqué.

grands succès de la souscription publique, ouverte le 1^{er} mars 1941, et de la loterie qui a apporté plus de 50 000 roupies à la caisse d'armement, ont encouragé la direction à émettre une deuxième tranche et à en confier la direction à une commission spécialement désignée.

Depuis le début des hostilités, le 3 septembre 1939, jusqu'au début du mois de mai, prélude de la grande offensive allemande, l'Inde française n'a pas subi de bouleversements politiques. Sur le plan économique, la réalité était différente. Le 31 août 1940, le gouvernement britannique a annoncé la suppression totale du trafic maritime avec les ports de l'Inde française, déjà considérablement affectés par le désarroi de la guerre. Pour commencer, les communications télégraphiques étaient très instables. Le plus gros client de Pondichéry, l'Indochine, était hors de sa portée à cause des accords franco-japonais, autorisant le stationnement des troupes japonaises en Indochine et l'occupation japonaise de cette colonie¹¹⁶. L'Inde française était isolée de la France dans tous les sens. Cet isolement a aussi entraîné la fermeture des trois filatures de Pondichéry qui a réduit plus de sept mille ouvriers au chômage, faute de commandes. L'économie de l'Inde française s'est dégradée. Selon le directeur de l'usine Savana, le commerce de la colonie s'effondre, passant de 210 millions de francs en 1937 à 120 millions en 1940 et une quarantaine de millions en 1941¹¹⁷.

Le 28 janvier 1941, Louis Bonvin a signé avec le consul britannique à Pondichéry, le lieutenant-colonel Schomberg, une convention pour établir une union douanière entre les établissements français en Inde et l'Inde britannique. La convention a mis fin à la franchise des ports français et au régime douanier établi en 1891, et confirmé par la loi du 13 avril

¹¹⁶ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/Laos.htm>

¹¹⁷ ANOM, archives rapatriées, série G26, lettre du directeur général de l'usine Savana Valot, au gouverneur des établissements français dans l'Inde sur le régime douanier de la colonie, 7 octobre 1940.

1928, en vertu de laquelle les produits français ne bénéficiaient d'aucune protection à leur entrée dans les établissements. L'union douanière, dont l'objectif était de resserrer les liens entre les deux gouvernements et de faciliter l'administration de l'Inde française, est née sur les postulats suivants : la victoire finale de l'Empire britannique dans la Seconde Guerre mondiale et la promesse intégrale d'aide économique et financière faite par la Grande Bretagne aux colonies françaises qui se rallieront au Comité national du général de Gaulle. En résumé, cette convention a levé les barrières terrestres entre l'Inde française et l'Inde britannique¹¹⁸.

En signant l'union douanière, l'Inde française avait droit à une somme annuelle de 620 000 roupies, destinée à compenser la perte des droits de douane. Elle pouvait désormais écouler ses productions en franchise dans l'immense marché indien. Cette nouvelle a enchanté les directeurs des trois filatures qui avaient perdu leurs marchés extérieurs à cause de la guerre et ses effets désastreux : les crédits étaient gelés, les facilités d'échange réduites et les opportunités d'expédition, marginalisées¹¹⁹. Il était bien évident que si l'union douanière avait été dénoncée et la subvention de 620 000 roupies n'avait plus été payée, l'Inde française aurait été dans l'impossibilité d'équilibrer son budget. Bref, l'Inde française n'avait d'autres options que de signer l'union douanière. Il est aussi important de noter que l'Inde britannique a promis de fournir aux usines de l'Inde française toutes les matières premières qui leur étaient nécessaires, ce qui n'était pas sans intérêt à une époque où la guerre avait provoqué une hausse sensible des prix et une augmentation des impôts.

¹¹⁸ ANOM, archives rapatriées, série G37, lettre de C. Ollive, propriétaire de l'Usine et Glacerie St. Claude à Pondichéry, au gouverneur des établissements français dans l'Inde sur les dangers d'une convention douanière avec la Grande Bretagne, 5 novembre 1940.

¹¹⁹ ANOM, Affaires économiques 304-305, note, auteur non indiqué, 23 mai 1954.

Toutefois, l'union douanière a été beaucoup plus avantageuse pour les Anglais que pour les Français. Certaines conditions de l'accord avaient un caractère nettement politique. Par exemple, le gouverneur Bonvin s'est notamment engagé à interdire la fabrication d'armes et de munitions, ainsi que de biens soumis à un impôt indirect central en Inde britannique. De plus, l'union a interdit « la production, l'impression, la publication, la vente, à l'intérieur des établissements français, des livres, des gravures et de toute littérature dont l'importation dans l'Inde fut prohibée »¹²⁰.

Le groupe politique « Combat » fut fondé à Alger en février 1944. Son fondateur, Julien Adicéam, était né à Pondichéry. Après avoir terminé ses études en France, il fut professeur d'histoire au Lycée d'Oran en Algérie¹²¹. Fondé en Algérie, le groupe « Combat » était un groupe de résistance antifasciste. Ses membres ont adhéré aux principes de la France combattante en s'engageant à ne pas reconnaître la légitimité du gouvernement de Vichy et à répudier ses doctrines. Le groupe s'est assuré une existence après-guerre en continuant à lutter, une fois la guerre conclue, pour l'établissement d'une nouvelle constitution républicaine et démocratique.

Lors d'une visite à Pondichéry en janvier 1945, Julien Adicéam y a fondé une filiale. Dans le contexte de l'Inde française, « Combat » était déterminé à obtenir une nouvelle constitution républicaine et démocratique. Concernant sa structure, son Comité d'organisation comptait vingt membres. Malgré sa mission patriotique, la réalité était différente. Ceux qui avaient parlé avec Julien Adicéam lors de sa visite à Pondichéry avaient cru comprendre qu'il espérait fonder un groupe agissant dans le cadre tracé par «

¹²⁰ Weber, *op. cit.*, p. 357.

¹²¹ Neogy, *op. cit.*, p. 12.

Combat » d'Alger. Le premier choc fut la nomination de Soubaya au poste du président de la filiale pondichérienne. Selon un rapport adressé au gouverneur Bonvin par le Chef du Bureau de l'administration générale, l'organisation a perdu encore plus de crédibilité lorsque Julien Adicéam s'est rendu à Karikal. Malgré sa volonté affirmée de ne pas faire appel à des hommes politiques, il n'y a consulté que des membres du parti Mahajana, ce qui a soulevé l'indignation de la population de sentiment français¹²².

Jusqu'en 1944, Soubaya paraît avoir été considéré comme un ressortissant français. En 1937, le gouvernement français lui avait délivré un passeport pour lui donner les moyens de se rendre en France comme délégué du Mouvement syndical de l'Inde française. Après avoir été nommé président de « Combat » en 1944, un changement complet s'est produit dans sa conduite¹²³. À plusieurs reprises, Soubaya incita les ouvriers à se révolter contre l'administration française qui, selon lui, était responsable de la grande misère de la classe ouvrière. Ces agissements anti-français ont provoqué, le 18 avril 1944, l'arrêté d'expulsion pris à son encontre par le gouverneur Bonvin. Cet arrêté a été fondé sur la qualité d'étranger de Soubaya et sur le fait qu'il est devenu indésirable dans les possessions françaises. Il fut libellé ainsi : « article 1 - le nommé Soubaya, sujet anglais, est expulsé des établissements français de l'Inde par mesure de police ». Un jugement rendu le 25 septembre 1944, se prononçant sur sa nationalité, déclara Soubaya « étranger »¹²⁴.

Après l'armistice de juin 1940, tous les partis politiques, y compris celui de Joseph David, ont plus ou moins collaboré avec le gouverneur Bonvin. On aurait pu croire que les

¹²² ANOM, archives rapatriées, série G27, rapport au gouverneur par le Chef du Bureau d'administration générale, 25 février 1944.

¹²³ *Ibidem*.

¹²⁴ ANOM, Affaires politiques 2272, note pour le ministre sur la situation de Soubaya, conseiller de la République des établissements français de l'Inde, date et auteur non indiqués.

dramas de la guerre avaient ouvert les yeux des politiciens et qu'une ère nouvelle s'ouvrait dans l'histoire politique de l'Inde française. Dès que l'ordonnance du Comité français de la Libération nationale fut promulguée le 17 septembre 1943 pour instituer une Assemblée consultative, il fut question de l'envoi d'un délégué à Alger. Conséquemment, les passions politiques, ou plutôt les intérêts personnels, se ranimèrent avec une violence accrue. Joseph David a regroupé ses partisans et trouvé le moment opportun pour recommencer la lutte. L'ouverture du Conseil général (sous sa présidence jusqu'en 1943) où devait être choisi le délégué de l'Inde, lui donna l'occasion idéale de faire élire son candidat et de l'envoyer à Alger. L'idée était de redorer le blason de sa politique en se débarrassant une fois pour toutes du gouverneur Bonvin. Joseph David avait de sérieuses raisons d'agir ainsi : il voulait regrouper ses partisans dispersés pour leur montrer qu'il méritait leur confiance. Il avait aussi besoin de renforcer son image politique. Étant affairiste, Joseph David fut inculpé de détournement de fonds et d'abus de confiance au moment de la réélection du Bureau du Conseil général. Cependant, son rang social lui a permis d'être laissé en liberté provisoire¹²⁵.

Pour son ouverture, le Conseil général s'est réuni à l'hôtel de ville de Pondichéry le 25 octobre 1943. Après le premier discours du chef de la colonie, le scrutin fut ouvert. Ce fut une véritable catastrophe pour Joseph David. Il perdit la présidence du Conseil et ses lieutenants, Gnanou Ambroise et Rattinavelou, n'enregistrèrent même pas une seule voix. Après ces derniers événements, la situation politique s'est résumée ainsi : le parti franco-hindou fut fortement ébranlé et sur le point de disparaître. Avec le décès de Thomas Aroul, Joseph David dut se mettre à la disposition de la justice. En revanche, le parti Mahajana a

¹²⁵ ANOM, archives rapatriées, série G28, mémoire sur les partis politiques dans l'Inde française écrit par P. Brutinel – administrateur-adjoint des Colonies et Chef du Cabinet du gouverneur, 28 janvier 1943.

réussi à maintenir son prestige, même si ses tendances évoluaient vers un extrémisme dangereux. Le parti était désormais communiste et communiste hindou, militant pour l'indépendance de l'Inde en dénonçant tous ses liens européens¹²⁶.

Le Conseil général, présidé par Paul Le Faucheur dès 1943, a pris position pour d'importantes réformes sociales et politiques et, notamment, l'abolition de toute discrimination entre Indiens et Français. Élu délégué à l'Assemblée consultative d'Alger par le Conseil général en 1943, l'avocat Zivarattinam était passionné par la question d'égalité des races¹²⁷. Il est devenu, à partir de 1944, l'un des leaders d'un nouveau mouvement politique – le Front national démocratique, qui regroupait des communistes, des socialistes, des membres de « Combat » ainsi que quelques membres de l'ancien parti franco-hindou, décimé encore davantage à la suite du décès de Joseph David en 1944. En France, devant l'Assemblée consultative à Paris, Zivarattinam a articulé ses propositions autour de deux points : l'élargissement des Conseils électifs (le Conseil général et les Conseils locaux) et l'assouplissement de la règle du scrutin uninominal et du découpage des circonscriptions, quartiers et sections¹²⁸. Zivarattinam a obtenu gain de cause, le 23 août 1945, date à laquelle l'unité des listes fut promue. En octobre 1945, il fut élu à la première Assemblée constituante ayant obtenu 22 171 voix sur les 43 414 suffrages exprimés¹²⁹.

¹²⁶ *Ibidem*.

¹²⁷ ANOM, Affaires politiques 425, note pour le ministre sur le projet de décret fixant la composition des Conseils électifs dans les établissements français dans l'Inde, auteur non indiqué, 24 mars 1948.

¹²⁸ Les communes auraient été simplement divisées en autant de circonscriptions électorales qu'il y aurait de sièges à pourvoir au Conseil général.

¹²⁹ ANOM, archives rapatriées, série G8, note sur la situation économique des établissements français dans l'Inde et des relations douanières avec l'Union indienne, auteur non indiqué, 23 août 1951.

Les années 1940 : une période des réformes et élections

Après six ans de guerre, les établissements français en Inde ont connu une période d'activité politique fébrile où se tinrent, en l'espace de quinze mois, le référendum du 21 octobre 1945 et l'élection à cette même date d'un membre à l'Assemblée nationale constituante, le référendum du 5 mai 1946, l'élection le 2 juin suivant d'un membre à la deuxième constituante, les élections municipales du 23 juin, le référendum du 13 octobre, l'élection du 10 novembre d'un membre à l'Assemblée nationale, les élections à la première Assemblée représentative de l'Inde française le 15 décembre, et, enfin, l'élection du 26 janvier 1947 de deux membres au Conseil de la République¹³⁰.

Il est curieux de rapprocher l'attitude des électeurs dans les divers établissements. Alors qu'à Pondichéry le taux de participation fut très élevé (90% en 1946 pour toutes les élections), à peu près de même à Karikal (71% à 81%) et à Yanaon (75% à 82%), Chandernagor a accusé une indifférence remarquable. Le 21 octobre 1945, 36% des électeurs y ont voté, le 2 juin 1946, seulement 15%, et le 10 novembre, 13%. À Mahé, l'indifférence fut aussi remarquée même si elle était un peu moins répandue qu'à Chandernagor. L'inspecteur des Colonies a observé dans son rapport sur les partis politiques de l'Inde française que le pourcentage des votants y est tombé de 53% en 1945 à 34,4% aux élections du 10 novembre¹³¹. Dans le cas de Chandernagor, l'indifférence électorale était due au refus de participer à tout ce qui était relatif à la politique française. Pour les autres établissements, elle peut s'expliquer par le fait que la force publique était acquise à un parti.

¹³⁰ ANOM, Affaires politiques 430, rapport sur les partis politiques de l'Inde française fait par l'inspecteur des Colonies, 25 mai 1947.

¹³¹ *Ibidem*.

Les élections de 1946 ont confirmé l'emprise du Front national démocratique sur la politique de l'Inde française. Le chef du Front, Saravane Lambert, se sentant à la fois Indien par la naissance et Français par la formation et la culture (il était professeur licencié ès lettres d'Aix-en-Provence), a obtenu sur le terrain électoral des succès impressionnants. Lors des élections du 2 juin 1946, il a obtenu 64 763 voix sur 64 904 suffrages exprimés et à celles du 10 novembre, 79 327 sur 79 967¹³². Lors des élections municipales du 23 juin 1946, le Front national démocratique a remporté dans toutes les communes de la colonie. L'un de ses leaders, Mouttoussampoullé, est devenu maire de Pondichéry. Son programme électoral revendiquait l'autonomie des établissements au sein de la communauté française républicaine.

Après les élections municipales de juin 1946, le maire de Chandernagor a orné son hôtel de ville aux couleurs du parti congressiste de l'Inde britannique en rejetant les couleurs françaises. Après avoir pris ses fonctions le 20 mars 1946, le gouverneur Baron s'est rendu à Chandernagor. Lors de sa visite, il a remarqué que le drapeau indien y flottait toujours. Face à cette montée du nationalisme indien, les gendarmes étaient quasiment impuissants. Démilitarisés en vertu du traité de Paris du 30 mai 1814, les établissements ne comptaient alors que 672 soldats, dont seulement 20 officiers européens et 652 sous-officiers et cipayes indiens¹³³. Ils étaient répartis comme suit : 447 à Pondichéry, 152 à Karikal, 43 à Chandernagor, 15 à Mahé et 12 à Yanaon. En 1947, l'isolement de Chandernagor fut réaffirmé par l'élection d'une Assemblée municipale autonome.

¹³² *Ibidem.*

¹³³ Weber, *op. cit.*, p. 359.

À cette époque, les Français ont introduit une série de nouveaux décrets pour tenter de s'impliquer davantage dans la vie politique de la colonie. Par un décret pris le 25 octobre 1946, une Assemblée représentative a remplacé le Conseil général. La nouvelle Assemblée avait 44 membres, élus au suffrage universel masculin et féminin, et au scrutin de la liste majoritaire à deux tours. Les membres de Pondichéry représentaient la moitié de l'Assemblée, soit 22 personnes. Karikal était responsable de 12 membres, Chandernagor 5, Mahé 3, et Yanaon 2. Élus pour cinq ans, une année politique était divisée en deux sessions ordinaires. L'Assemblée représentative exerçait des pouvoirs étendus sur le contrôle du budget. Lors du vote du budget, l'Assemblée a dirigé ses attaques contre les fonctionnaires européens qu'elle a accusés de venir s'engraisser aux frais de la colonie. C'est ainsi que dans son discours d'ouverture du 31 mars 1947, le gouverneur Baron, qui fut responsable de l'exécution des délibérations de l'Assemblée, a dû annoncer le départ de trois fonctionnaires français. En général, leurs postes furent annulés mais il arrivait qu'ils soient remplacés par des fonctionnaires autochtones. Les premières élections à l'Assemblée représentative du 15 décembre 1946 ont réaffirmé l'influence du Front national démocratique. Ce parti a obtenu 32 élus de 44. Lors de l'élection législative du 10 novembre 1946, Saravane Lambert est devenu député de l'Inde française à l'Assemblée nationale¹³⁴.

Les réformes françaises n'étaient toujours pas terminées. Un décret promulgué le 20 août 1947 a remplacé le titre de gouverneur par celui de commissaire de la République¹³⁵. Ce même jour, le Conseil de gouvernement fut mis en place. Il comptait six membres, dont trois élus par l'Assemblée représentative, présidée par le gouverneur et compétente pour les

¹³⁴ ANOM, archives rapatriées, série H28, note sur l'administration française et locale, auteur et date non indiqués.

¹³⁵ *Ibidem*.

affaires locales¹³⁶. « Chargé de suivre les décisions de l'Assemblée représentative » (art. 3), le Conseil fut appelé à devenir « pour toutes les affaires locales en tout cas, un véritable gouvernement des établissements français de l'Inde ». Il pouvait également aborder les arrêtés du commissaire de la République, à l'exception de ceux qui étaient pris pour mettre en vigueur les lois ou ceux qui portaient sur l'ordre, la police et la justice. Le chef du territoire pouvait investir un membre du Conseil de gouvernement de la responsabilité d'un service public dont l'ensemble des dépenses était à la charge des finances locales.

L'année 1947 fut aussi décisive pour une autre raison : l'indépendance de l'Inde britannique. Désormais appelé l'Union indienne, ce nouveau pays dut suivre un processus très progressif avant d'obtenir son indépendance, le 15 août 1947. Par l'Acte de 1926, le gouvernement britannique avait déjà accordé à l'Inde une autonomie provinciale très large, sous la pression de la campagne de non-violence prêchée par Gandhi et celle, parallèle, du terrorisme révolutionnaire portée par Subhas Chandra Bose. L'Acte de 1935 a fait de nouvelles concessions dans la voie de l'indépendance, en élargissant notamment la composition du Comité exécutif central. Toutefois, les promesses à échéance lointaine ne pouvaient satisfaire les nationalistes indiens qui ont déclenché le « Quit India movement ». Celui-ci échoua suite à la présence de nombreuses troupes répandues dans toute l'Inde. Le 16 mai 1946, la délégation parlementaire britannique a octroyé à l'Inde un nouveau statut politique. L'Inde, qui s'est alors vu proposer le choix entre une indépendance complète et

¹³⁶ Georges Chaffard, *Les Carnets Secrets de la Décolonisation*, Paris, Calmann-Lévy, 1965, p. 201.

son entrée dans le British Commonwealth¹³⁷, choisit l'indépendance tout en optant pour l'adhésion au British Commonwealth.

En attendant la réunion d'une Assemblée chargée de composer une nouvelle constitution, un gouvernement central hindou fut formé. C'est ainsi que le Pandit Nehru, leader congressiste et futur Premier ministre indien, fut chargé en juillet 1946, de créer un nouveau gouvernement, auquel le « Muslim League » empêcha ses membres de participer. À la tension déjà considérable entre hindous et musulmans, s'ajoutèrent des rixes, qui dégénèrent dans certains cas, en véritable guerre civile. Au début de 1947, épuisé par la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement britannique déclara abruptement son intention de quitter l'Inde et de transférer tous les pouvoirs à un seul gouvernement hindou stable dès juin 1948. Toutefois, l'unité indienne n'était qu'un idéal mythique qui résista mal au contact de la réalité. Il y avait plus de six cents États à incorporer dans les provinces de l'Union indienne¹³⁸.

En même temps, les petits princes ont cherché à se regrouper dans un nouvel État – le Rajastan. Les musulmans et les hindous, n'étant pas parvenus à former une unité, deux gouvernements furent constitués, le gouvernement de Pakistan et celui de l'Union indienne. Le Pakistan, musulman à 99%, comptait sur deux territoires séparés environ soixante millions d'habitants. Les déplacements des minorités d'un État à l'autre, touchant près de douze millions de personnes, ont provoqué des scènes affreuses et d'horribles massacres. Le conflit du Cachemire, toujours d'actualité, en est un exemple éloquent. Après 1947, la guerre entre le Pakistan et l'Union indienne fut évitée grâce à l'intervention de l'O.N.U. En

¹³⁷ ANOM, Affaires politiques 430, note sur l'Inde française et l'Inde nationale fait par l'inspecteur des Colonies, 25 mai 1947.

¹³⁸ Samboo Gopaljee, *Les comptoirs français dans l'Inde nouvelle*, Paris, Fasquelle Éditeurs, p. 91.

1950, les deux États ont affecté respectivement 45% et 58% de leurs budgets à des armements dont le but était de se protéger l'un de l'autre¹³⁹. En ce qui concerne les conséquences de l'indépendance indienne sur l'Inde française, le 15 août 1947 fut fêté avec enthousiasme à Pondichéry. Pourtant, la préoccupation restait grande dans le camp français¹⁴⁰.

Les pressions indiennes et les premiers signes d'effondrement

À New Delhi, dès le lendemain de l'indépendance, le nouveau gouvernement indien a fait savoir qu'il ne reconnaîtrait pas le statut des possessions françaises en Inde. La déclaration du Pandit Nehru était claire : « l'Inde française ne peut pas rester séparée de l'Inde. Elle doit en faire partie intégrante. C'est inévitable et naturel ». À Paris, où l'on n'ignorait pas combien la présence française serait problématique en cas de rupture avec l'Inde, l'on s'efforce de temporiser sans donner à New Delhi l'impression de rejeter ses revendications. Afin de donner des signes évidents de son désir de vivre en bons termes avec l'Inde, le 14 août 1947, le gouvernement français céda à titre gracieux les loges françaises au gouvernement indien¹⁴¹. Le 28 août, les deux gouvernements publièrent une « déclaration conjointe » par laquelle ils décidèrent « d'étudier en commun un règlement amiable des problèmes des établissements français de l'Inde » et de rechercher les solutions les plus adéquates, en tenant compte à la fois des coutumes et des aspirations des populations, des liens historiques et culturels qui les unissent à la France, et de l'évolution

¹³⁹ *Ibidem*, p. 92.

¹⁴⁰ Michel Pousse, *op. cit.*, p. 247.

¹⁴¹ Robert Sevoz, « Les établissements français de l'Inde », *Revue Parlementaire*, novembre 1952.

de l'Inde »¹⁴². Le maintien des établissements dans leur statut d'avant 1947 était désormais impossible.

Suite à cette réalisation, la France prit la décision d'envoyer à Pondichéry une mission d'information. L'ambassadeur français en Inde, Daniel Lévy, fut choisi pour agir au nom du ministère des Affaires étrangères et l'inspecteur des Colonies, Tezenas du Montcel, au nom du ministère de la France d'outre-mer. La mission fut chargée d'enquêter sur les sentiments des populations afin de rapporter des suggestions au gouvernement. Entre-temps, Chandernagor posa un véritable ultimatum et réclama une autonomie financière et administrative complète dès juillet 1947, ainsi qu'un plébiscite devant intervenir au plus tard en juin 1948 dans le but de déterminer s'il resterait en Inde française ou pas. Chandernagor, éloigné d'une trentaine de kilomètres de Calcutta, fut progressivement absorbé par cette grande ville dont elle était devenue un faubourg. En 1947, à part de quelques fonctionnaires français, il n'y avait qu'une seule famille française. De plus, la langue européenne dominante n'était plus le français mais l'anglais¹⁴³.

Ayant à peine atteint son apogée aux élections de 1946, le Front national démocratique subit une série de revers. Tout d'abord, Soubaya abandonna le Front pour consolider le parti communiste de l'Inde française. En même temps, il appuya les nationalistes indiens en accusant l'impérialisme français et anglais. Le 26 janvier 1947, Soubaya remporta les élections au Conseil de la République qui avaient en même temps révélé les progrès évidents des communistes en Inde française. Pour le Front national démocratique, le détachement fut achevé en juillet 1947. Les communistes partis, les autres

¹⁴² Chaffard, *op. cit.*, p. 202.

¹⁴³ ANOM, Affaires politiques 430, rapport sur la situation politique, économique et financière à Chandernagor fait par l'inspecteur des Colonies, 20 mai 1947.

formèrent le Parti socialiste de l'Inde française, dirigé surtout par Lambert Saravane et Édouard Goubert. En ce qui concerne le détachement, il a provoqué une lutte fratricide entre le Parti socialiste et le Front, désormais aux mains des seuls communistes¹⁴⁴.

Quand Daniel Lévy et Tezenas du Montcel revinrent à Paris, leurs conclusions étaient inquiétantes. Dans une situation où il n'y avait pas d'autre choix que l'application de la force, les perspectives paraissaient très sombres puisque les traités interdisaient l'envoi des troupes. La mission conclut de façon très évasive qu'il fallait entrer dans la voie des négociations. Ces négociations aboutirent à une convention communale entre Paris et New Delhi, signée à l'Assemblée nationale le 8 juin 1948. Les accords franco-indiens scellaient un engagement formel de respecter la volonté des populations et de ne rien faire qui puisse porter atteinte à la liberté du vote¹⁴⁵. Il était entendu que les populations des établissements seraient appelées à se prononcer sur leur sort et leur statut futur au moyen des référendums. Les résultats du référendum vaudraient pour chacun des cinq établissements séparément et non pour l'ensemble¹⁴⁶. Tandis qu'à Chandernagor, on connaissait déjà les résultats (personne ne se doutait que le parti pro-indien vaincrait), à Mahé, Pondichéry, Yanaon et Karikal, ils étaient beaucoup plus difficiles à prédire.

Les accords franco-indiens stipulaient, d'autre part, que les Conseils municipaux seraient intégralement renouvelés aussi rapidement que possible. Les nouvelles Assemblées, regroupées en une sorte d'Assemblée générale pour les établissements du Sud (nouveau terme désignant les possessions françaises en Inde sans Chandernagor), fixeraient la date du référendum et présenteraient toutes suggestions utiles au sujet des modalités de la

¹⁴⁴ ANOM, Affaires politiques 2278, extrait de *Swadesamitran* du 18 mai 1954 écrit par un correspondant spécial.

¹⁴⁵ Gopaljee, *op. cit.*, p. 88.

¹⁴⁶ ANOM, Affaires politiques 2271, note sur l'Inde, auteur non indiqué, 13 octobre 1949.

consultation. Dans une lettre adressée par le Premier ministre indien à l'ambassadeur français à New Delhi, il fut notamment précisé que le gouvernement indien partageait pleinement le désir du gouvernement français de voir le référendum se tenir dans une atmosphère exempte de passion ou de haine et soustrait à toute pression intérieure. Comme prévu, les Conseils municipaux de Pondichéry, Karikal et Yanaon furent renouvelés en octobre 1948. Celui de Mahé le fut à son tour quelques mois plus tard. À Chandernagor, les élections municipales du 1^{er} août 1948 désignèrent une municipalité pro-indienne¹⁴⁷.

La loi autorisant le référendum à Chandernagor fut votée le 26 mai 1949 par 289 voix contre 82. Peu après, l'Assemblée municipale de Chandernagor fixa la date du référendum au 19 juin 1949. Ce jour-là, le scrutin se déroula sous les yeux de deux observateurs – le Danois Holgard Andersen et le Salvadorien Rodolfo Baron Castro. Suite à la demande du gouvernement français, les deux observateurs internationaux furent désignés par la Cour internationale de justice de La Haye et agréés par New Delhi et Paris. On posa la question suivante : « Approuvez-vous le maintien de la ville libre de Chandernagor au sein de l'Union française? ». Sur 12 000 inscrits, 7 587 électeurs répondirent non et 114 seulement oui¹⁴⁸. Ce résultat donna lieu à une longue période de transition à Chandernagor.

Après le référendum, le transfert *de facto* ne semblait plus être une urgence pour le gouvernement indien. Les Français quittèrent Chandernagor par étapes. Le 15 août 1949, les cipayes furent remplacés par la West Bengal Police. Pendant que la ville était agitée par des violences intercommunautaires (entre hindous extrémistes et musulmans opposés au transfert de leur établissement à l'Union indienne qui était largement hindou), le transfert *de*

¹⁴⁷ ANOM, archives rapatriées, série G6, auteur non indiqué, date non indiquée.

¹⁴⁸ Weber, *op. cit.*, p. 370.

facto eut enfin lieu le 2 mai 1950. Le traité de cession fut signé à Paris le 2 février 1951. Le transfert *de jure* s'effectua le 9 juin suivant. Parmi ces nombreuses stipulations, le traité décréta que la France transfèrerait à l'Inde sa souveraineté sur le territoire de la ville libre de Chandernagor. Cela dit, le gouvernement indien s'engagea également à perpétuer le legs culturel français de Chandernagor; il devait permettre la continuation des services culturels français existants et la fondation de nouvelles institutions de ce type¹⁴⁹. Les Français, plus intéressés maintenant par le maintien de la culture française que par le commerce, furent rassurés.

L'émeute qui secoua Mahé en octobre 1948 mérite aussi d'être analysée. Le 21 octobre 1948 au soir, l'avis *Commandant-Bory* en route de Colombo vers Singapour, reçut l'ordre de faire route sur Mahé à la vitesse maximale. C'est l'éclatement d'une émeute qui conduisit à ce brusque changement. À cette époque, Mahé comptait 15 000 habitants. Il n'y avait que quatre Blancs. Les langues les plus couramment parlées étaient l'hindi, l'anglais et le dialecte de la côte de Malabar. Le français n'était plus employé. Le compte rendu numéro 9 du 30 octobre 1948 du *Commandant Bory* fit le point de la situation telle qu'elle fut présentée au commandant de cet avis lors de son accostage à Mahé le 26 octobre.

Le commandant remarqua tout d'abord que tout contact avec l'administrateur, Yves Perrier, était rendu impossible. Celui-ci avait été séquestré, puis emmené hors du territoire français. Par conséquent, il n'existait plus aucune autorité légale sur le territoire. Dans ces conditions, un avis de ce type ne disposait que de moyens extrêmement limités. Au lieu de voir le tricolore, l'équipage a aperçu le drapeau indien devant la résidence de l'administrateur. Étonnamment, le lendemain, l'administrateur Perrier fut ramené à sa

¹⁴⁹ *Ibidem*.

résidence par ses ravisseurs. Peu après, il réussit à prendre contact avec le *Commandant Bory*. Dans la soirée, le corps de débarquement en armes de l'avisos fut mis à terre pour protéger la résidence et le commissariat de police. L'émeute prit ainsi fin aussi brusquement qu'elle avait éclaté¹⁵⁰.

Une fois la situation calmée, le drame et les détails de l'émeute furent racontés par l'administrateur Perrier. Le 21 octobre, trois jours avant les élections municipales, les partisans de l'Union indienne se rassemblèrent devant la mairie au sein d'un meeting de protestation. Leurs chefs accusaient l'administration de n'avoir pas distribué régulièrement les cartes électorales, retenant celles des citoyens réputés favorables à l'Inde. Le commissaire de police autochtone ainsi que quelques cipayes se précipitèrent pour disperser la manifestation, furent blessés. Le feu éclata dans les registres d'état civil. Le lendemain, plusieurs dizaines d'émeutiers armés de mitraillettes, amenés par quatre camions, donnèrent l'assaut contre les bâtiments publics. Ils hissèrent le drapeau de l'Union indienne et, comme il a déjà été précisé, ils mirent le jeune administrateur en garde à vue. Lorsque le 26 octobre vers midi le *Commandant Bory* arriva à Mahé, la panique s'empara des émeutiers. En même temps, une fraction de la population prit la fuite en direction des territoires indiens. Craignant des représailles, les émeutiers prirent l'administrateur en otage. Toutefois, les émeutiers décidèrent de le libérer après avoir été émus par les canons de l'avisos. Le 30 octobre apparut un autre avisos, le *Duguay-Trouin*, transportant 600 hommes de troupe et le

¹⁵⁰ ANOM, Affaires politiques 2276, rapport fait par le contre-amiral Mariani sur la mission du *Duguay-Trouin*, 15 novembre 1948.

gouverneur Baron. Effrayés, les émeutiers finirent par céder. Le drapeau français fut hissé à la place du drapeau indien. Dans la soirée du 31 octobre, l'autorité légale fut restaurée¹⁵¹.

En résumé, il n'est pas faux de dire que la présence d'un aviso français à Mahé a produit une très forte impression, tant sur la population de cet établissement qu'auprès des autorités indiennes elles-mêmes. De surcroît, l'arrivée du *Duguay-Trouin* fut décisive pour le rétablissement de l'ordre à Mahé et la réinstallation de l'administrateur dans sa résidence. Selon le commandant de la division navale de l'Extrême Orient, Amirla Mariani, l'intervention rapide de deux avisos français permit d'apaiser les émotions et d'éviter une anarchie totale. Le commandant estima, en outre, qu'il serait approprié d'installer un croiseur français permanent à proximité de Pondichéry pour exercer une pression politique constante dans la région¹⁵². Cette proposition ne devrait surprendre personne, compte tenu du conflit en Indochine.

En 1948, la guerre d'Indochine battait son plein. Ce conflit a impliqué le Viêt Minh, le mouvement nationaliste vietnamien fondé par le Parti communiste indochinois et le Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient. En ce qui concerne les origines du conflit, le 2 septembre 1945, Hô Chi Minh, chef du mouvement nationaliste vietnamien, a déclaré l'indépendance du Viêt Nam à Hanoï. La ville de Haïphong, seul grand port dans le nord du Viêt Nam, fut la poudrière de cette guerre. Frustrée par le régime de licences d'import-export et la surveillance stricte de ces navires, à 10h le 23 novembre 1946, la marine française a ouvert le feu. Ce bombardement, qui a coûté la vie à six mille personnes,

¹⁵¹ *Ibidem.*

¹⁵² *Ibidem.*

fut la première d'une guerre qui a perduré huit ans¹⁵³. Une fois terminée, l'Indochine ne sera plus française.

En ce qui concerne l'étouffement de l'émeute de Mahé, le déploiement de la force, bien que peu nécessaire, envoya un message clair à New Delhi : la France n'avait pas l'intention d'abandonner ses établissements purement et simplement, et n'accepterait pas qu'on les lui arrache par la force. Le jour même du rétablissement de l'ordre, les deux avisos français quittèrent Mahé, laissant à la disposition de Perrier un renfort de cinq officiers et trente-deux cipayes. La population regagna son foyer. Quant aux chefs du parti pro-indien qui avaient incité l'émeute, ils furent déchus de la citoyenneté française et condamnés à des peines allant jusqu'à vingt ans de prison¹⁵⁴.

Le 30 mars 1948, le ministre des Affaires étrangères de l'Inde avisa l'ambassadeur français à New Delhi de la décision prise par le gouvernement indien de dénoncer la convention douanière du 28 janvier 1941¹⁵⁵. Cette dénonciation entra en vigueur le 31 mars 1949. À partir de cette date, l'Union indienne eut le droit de cesser d'alimenter les usines de Pondichéry en énergie électrique, ce qui contribuerait au licenciement de milliers d'ouvriers, et à la fermeture des établissements français, le marché hindou, privant la population du ravitaillement en riz et matières premières.

Pour analyser cette décision, il faut d'abord comprendre que l'Union indienne était l'unique fournisseur de l'Inde française. Entre 1941 et 1949, ce territoire avait absorbé la quasi-totalité de la production textile de l'Inde française, à l'exclusion d'un contingent de

¹⁵³ Maurice Vaisse, *L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954) : Adaptation ou inadaptation*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 276.

¹⁵⁴ Weber, *op. cit.*, p. 375.

¹⁵⁵ ANOM, Affaires politiques 2278, note sur la situation économique des établissements et les relations douanières avec l'Union indienne faite par le ministère de la France d'outre-mer, date non indiquée.

750 tonnes vendu à l'Union française. Pour New Delhi, cette dénonciation cachait un raisonnement simple : tourner à son avantage la consultation populaire dans les établissements en les soumettant à sa merci économique¹⁵⁶. Le blocus empêcha aussi toute sortie de personnes ou de produits. L'exigence de passeports avec photographie mit les femmes et les musulmans (à cause du conflit cachemirien) dans l'impossibilité matérielle et morale de remplir cette formalité¹⁵⁷.

Pour parer à la double menace de la coupure du ravitaillement en denrées alimentaires et de la fermeture totale des usines par manque de coton, de charbon et de courant électrique, il fallait compter sur la Métropole dans les deux sens. Celle-ci n'était pas seulement une consommatrice de produits de l'Inde française, mais aussi une exportatrice importante. Temporairement au moins, la Métropole a dû combler le déficit budgétaire de l'Inde française, procurer des marchés à son industrie, organiser ses relations avec l'extérieur et doter la colonie d'un système monétaire pour faciliter les transactions avec l'étranger. À court terme, l'objectif de la Métropole était de rendre les établissements aussi indépendants que possible de l'Inde¹⁵⁸. La dénonciation de l'union douanière obligea aussi l'Inde française à trouver de nouveaux partenaires économiques, tels le Pakistan, Djibouti et les États-Unis. Preuve d'un refroidissement des relations franco-indiennes, le consul indien à Pondichéry, Ali Baig, grand partisan du blocus, a été rappelé en décembre 1949¹⁵⁹.

¹⁵⁶ « Dans les comptoirs des Indes la France ne défend pas une position personnelle », *Climats*, numéro du 30 octobre au 5 mai 1952, auteur non indiqué.

¹⁵⁷ À cause du conflit avec le Pakistan, les musulmans étaient très mal perçus dans l'Union indienne.

¹⁵⁸ ANOM, Affaires politiques 439, rapport fait par E. Adicéam sur le problème de l'Inde française, 28 juin 1949.

¹⁵⁹ ANOM, Affaires politiques 2278, note sur la situation économique des établissements et les relations douanières avec l'Union indienne faite par le ministère de la France d'outre-mer, date non indiquée.

Conclusion

Pour conclure, pendant les années 1940, l'Inde française est entrée dans une phase nouvelle et irréversible. Même si une fraction de la population franco-indienne a combattu pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale, cet événement a éloigné l'Inde française de la Métropole en la rapprochant de l'Inde britannique. Les pressions de l'Union indienne envers l'Inde française étaient très réelles. Le blocus a bousculé la colonie, incitant la panique. Pourtant, l'intervention de la Métropole n'était qu'une solution temporaire au problème.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'administration française a voulu rattraper son « absence » en Inde en instituant une série de réformes radicales et insuffisamment préparées. Cela dit, elles étaient appliquées trop tardivement pour avoir un vrai impact sur la politique et la population de l'Inde française. Dès la cession de Chandernagor à l'Union indienne, la France fut sur la défensive. Toutefois, comme l'émeute de Mahé en témoigne et en dépit de ses préoccupations simultanées en Indochine, elle n'était pas prête à abandonner ses possessions en Inde. Contrairement à l'approche britannique, même si l'Inde française allait finir par se voir incorporer à son immense voisin, les Français ont voulu prolonger leur gouvernance en Inde pour aussi longtemps que possible.

Chapitre quatrième. Les années 1950 à 1954 : la « trahison » d'Édouard Goubert et le transfert des possessions françaises à l'Union indienne

Le quatrième chapitre va beaucoup porter sur Édouard Goubert – un personnage influent qui eut un impact significatif sur les événements des années 1940 à 1950. Pour réitérer un point crucial du troisième chapitre, on ne pouvait plus éviter le transfert des établissements français à l'Union indienne. Le quatrième chapitre a pour objectif d'identifier et de justifier les facteurs qui ont accéléré le « merger » qui eut lieu en 1954. En ce qui concerne l'idée du prolongement de la présence française, elle était sans avenir. Les Français ont trop fait confiance aux personnalités comme Édouard Goubert, de telle sorte qu'ils n'ont pas compris que leur attachement à la France était temporaire et facilement influençable. Après un certain moment, il n'a plus été populaire ni intéressant de rester fidèle à la France. Peu à peu, les fonctionnaires français en ont pris conscience. Certaines personnes, en Métropole comme en Inde française, ont préféré que l'Inde française soit transférée à l'Union indienne sans référendum. Cela dit, elles militeront pour assurer un legs culturel français dans la région.

Édouard Goubert et l'idée des référendums

Né le 29 juillet 1894 à Pondichéry d'un père français et d'une mère indienne, Édouard Goubert fut ancien combattant de 1914-1918. Licencié en droit ou passant pour tel (il affirme avoir étudié en France) avant de travailler à la distillerie de Pondichéry, Édouard Goubert a servi en tant qu'agent local pour un grand nombre de politiciens locaux. Il se fait nommer, avant la guerre, magistrat intérimaire, puis greffier à Chandernagor et, en 1938, greffier en chef à Pondichéry. En raison de sa passion pour les combats de coq, ses proches lui ont attribué le sobriquet « Cogi-Goubert », « Cogi » désignant les gallinacés en tamoul.

Comme il a été mentionné précédemment, en 1946, Goubert fut l'allié de Saravane Lambert au Front national démocratique. Avec Lambert à l'Assemblée nationale à Paris, Goubert s'est réservé le Conseil de gouvernement. En même temps, il s'est très vite imposé comme le chef incontestable du Front en constituant des solides réseaux de soutien dans les quatre établissements. Pour devenir l'homme fort de Pondichéry, il ne lui manquait qu'une chose : le consentement de l'administration, ce que Tezenas du Montcel va lui apporter, moyennant l'engagement de Goubert dans la campagne pour « la solution la plus française ». De retour à Paris, l'inspecteur annonce qu'il a trouvé l' « oiseau rare », et recommande vivement au gouvernement de favoriser, aux prochaines élections municipales, les listes Goubert¹⁶⁰.

Le 21 mars 1949, le Congrès des Assemblées municipales des établissements du Sud se réunit, conformément aux accords franco-indiens, pour fixer au 11 décembre 1949, la date du référendum. Une mission, mandatée par le Congrès des Conseils municipaux pour enquêter à Paris et Delhi sur les garanties qui seraient accordées aux populations après leur consultation, arriva en France en juillet 1949. Elle fut dirigée par Goubert et Balasubramanian, président de l'Assemblée représentative. Le 27 juillet, le Conseil des ministres « prend acte du souhait d'autonomie au sein de l'Union française » exprimé par la mission¹⁶¹. Le 21 septembre 1949, le Conseil des ministres approuvait le statut d'autonomie dans le cadre de l'Union française, susceptible d'être octroyé aux quatre établissements après le référendum, si celui-ci était favorable à la France. Les établissements constitueraient une fédération de villes autonomes associées au sein de l'Union française. Cette fédération serait placée sous l'autorité d'un président assisté d'un Conseil des ministres responsable devant une Assemblée fédérale. Un commissaire de la République

¹⁶⁰ Chaffard, *op. cit.*, p. 206.

¹⁶¹ Weber, *op. cit.*, p. 378.

représenterait le gouvernement de la République à Pondichéry¹⁶². Au bout du compte, le gouvernement français fut très optimiste, certain qu'avec Goubert, le référendum était gagné.

Ce même statut fut soumis au Congrès des Conseils municipaux, dont il reçut l'adhésion le 17 octobre 1949 lors d'une réunion à Pondichéry. Le Congrès des Conseils municipaux avait aussi à discuter des conditions du référendum, du rôle des observateurs et de la forme des bulletins de vote. Regroupant plus de 200 conseillers municipaux des quatre établissements, le Congrès évoqua les « pressions inadmissibles (qui) auraient été exercées par les autorités indiennes à l'égard des communes de Pondichéry, les aldées, enclavées dans l'Union indienne et pressions de nature à supprimer la liberté du vote » :

Les habitants ont allégué que ces aldées avaient été soumises à un véritable blocus de nature à les affamer et à empêcher toute sortie de personnes ou de produits; l'exigence de passeports avec photographie les mettait dans l'impossibilité matérielle et morale (femmes et musulmans) de remplir cette formalité. Les municipalités des communes enclavées, qui forment le tiers du collège électoral de l'établissement de Pondichéry ont souligné la nécessité d'obtenir avant le référendum un régime de libre transit pour les enclaves dans l'esprit de la convention de Barcelone de 1921, tel qu'il existait avant l'union douanière de 1941¹⁶³.

Craignant un attachement à la France, le Congrès s'est prononcé pour l'ajournement du référendum marquant qu'il n'avait aucune hâte à se prononcer sur son avenir¹⁶⁴. Cela dit, il était toujours favorable à l'organisation d'un référendum mais à une date postérieure. Au mois d'octobre 1949, Keskar, ministre-adjoint des Affaires étrangères de l'Inde, arriva à Pondichéry où il rencontra le nouveau consul de l'Inde, Banerjee, réputé intransigeant. Toutefois, sa venue provoqua une violente campagne de presse pour le transfert des

¹⁶² ANOM, Affaires politiques 439, rapport fait par le sénateur Marius Moutet sur les référendums dans les établissements français de Pondichéry, Karikal, Yanaon et Mahé, 23 mars 1950.

¹⁶³ *Ibidem*.

¹⁶⁴ *Ibidem*.

possessions françaises à l'Union indienne. Un mois plus tard, Keskar se rendit à Paris où il fut invité à déjeuner au Quai d'Orsay. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères, et François Mitterrand, ministre de la France d'outre-mer, épuisés de fabriquer des projets de statut mort-nés, proposèrent au ministre indien l'envoi en commun d'une mission d'observateurs neutres chargés, avant tout référendum, de veiller à l'assainissement de la situation locale. Keskar en accepta le principe, sous réserve d'en référer à son gouvernement¹⁶⁵.

Dans sa séance du 24 février 1950, l'Assemblée nationale adopta un projet de loi, autorisant le gouvernement à organiser, par décret, un référendum dans les établissements français de Pondichéry, Karikal, Yanaon et Mahé, et à engager les dépenses afférentes aux frais de déplacement et de séjour des observateurs neutres. Ceux-ci conféreraient aux résultats du référendum un caractère absolument indispensable; que la régularité, la liberté, la sincérité des votes pourraient être constatées. La liste, comprenant douze observateurs neutres et trente auxiliaires, fut désignée par Guerrero, vice-président de la Cour de justice internationale de La Haye. Initialement, le gouvernement indien n'était favorable à l'envoi d'une délégation d'observateurs neutres. Selon le gouvernement indien, elle ne lui apprendrait rien et ne serait qu'une perte de temps. Cela dit, il ne s'opposera pas à ce que le gouvernement français recourt, pour son propre compte et sa propre information, aux lumières d'observateurs neutres¹⁶⁶.

La liste comprenait MM. Andersen; citoyen du Danemark, Perreard; citoyen de la Suisse, Whitton; citoyen des États-Unis, Malche; citoyen de la Suisse, Sjoborg; citoyen de

¹⁶⁵ Chaffard, *op. cit.*, p. 213.

¹⁶⁶ *Ibidem*.

la Suède, Louat; citoyen de l'Australie, Reimer; citoyen de la Norvège, Ydigoras Fuentes; citoyen du Guatemala, Sieou Chang; citoyen de la Chine, Miynt Thein; ambassadeur de la Birmanie en Chine, Manuel Chan; citoyen des Philippines et U Byu Tun; citoyen de la Birmanie¹⁶⁷. Après de multiples malentendus, relatifs à la révision des listes, à l'amnistie des émeutiers de Mahé et au blocus, les observateurs furent enfin prêts à partir pour l'Inde en février 1951.

Dirigée par le Danois Andersen qui avait déjà veillé sur le référendum de Chandernagor, la mission arriva en Inde en mars et avril 1951. À son retour, elle prit le temps de la réflexion. Ce ne fut qu'au mois d'août qu'elle remit son rapport au gouvernement français¹⁶⁸. Le texte était équilibré et les conclusions, savamment dosées. Distribuait alternativement le blâme et l'éloge, les observateurs conclurent que, dans l'état actuel des relations économiques et de l'excitation des esprits, il était impossible d'organiser rapidement une consultation sereine. Toutefois, leur « sentiment profond » était que la majorité de la population, à l'exception peut-être de Mahé, paraissait favorable au maintien du *statu quo*. La France, qui pouvait se réjouir de cette nouvelle, était, en revanche, mise en cause lorsque furent relevées « certaines déficiences caractérisant la vie politique des établissements » et que « certaines mesures propres à assurer l'entière liberté du corps électoral » furent préconisées avant l'organisation de toute consultation¹⁶⁹.

À Pondichéry, le Front national de libération fut fondé en 1949 par Ali Baig, l'ancien consul indien. Sous l'impulsion du Congrès indien, son objectif était de regrouper

¹⁶⁷ ANOM, Affaires politiques 439, lettre du ministre de la France d'outre-mer au ministre des Affaires étrangères sur l'augmentation du nombre des observateurs au référendum de l'Inde, 16 septembre 1949.

¹⁶⁸ Robert Sevoz, *op. cit.*

¹⁶⁹ Chaffard, *op. cit.*, p. 214.

tous les partis favorables au « merger ». Le 16 juillet 1949, le Front vota pour une résolution transmise au comité exécutif du Congrès indien par laquelle il demandait l'intégration « par voie diplomatique, sans procéder au référendum ». Le 15 août, à l'occasion du deuxième anniversaire de l'indépendance indienne, le Front déclara qu'au cas où le référendum serait organisé suite à l'intransigeance de la France et dans le « cas douteux » où son verdict serait défavorable à l'Inde, le résultat n'aurait pas pour effet « d'affecter le droit de naissance du peuple de rejoindre sa patrie commune qui est l'Inde ». Le journal pondichérien *Libération*, proche des nationalistes, demanda sans relâche « l'accession immédiate de notre territoire à l'Union indienne »¹⁷⁰.

À Pondichéry, certaines personnes, comme le professeur au collège français E. Adicéam, estimait que le transfert sans référendum était la solution la plus sensée et la plus conforme aux intérêts des habitants :

En cas de vote favorable à la France, ils seraient traités en étrangers, « ce qui signifie barrières douanières et dénonciation de toutes les conventions... Nous serons réduits à des enclaves maritimes et ignorés de l'Inde (...) Dès lors, notre avenir sera facile à prévoir : marasme, dépérissement, dépopulation...» Par ailleurs, le référendum, institution de l'« Europe cartésienne », est étranger à l'Indien, qui « répugne aux affirmations catégoriques comme aux négociations absolues (...) Dans son âme, et toute l'histoire de sa pensée l'atteste, il n'y a pas de cloison étanche entre le oui et le non. Dans son oui, il y a toujours de la place pour le non, et son non n'exclut jamais le oui¹⁷¹. L'Indien évolué sait que l'Inde est son pays, qu'il ne peut pas renoncer sa terre ni ses frères. Mais il sait également qu'il doit beaucoup à la France qui lui a apporté les bienfaits de son administration et de sa civilisation. Au point de vue politique, ce serait une erreur monumentale pour la France de mener des référendums parce qu'ils ne peuvent en aucune façon résoudre le problème en sa faveur¹⁷².

En France, le transfert direct avait aussi des partisans, tel Pierre Legendre, qui estimait dans le numéro du 10 août 1949 de *Libération*, que les comptoirs étaient des «

¹⁷⁰ Weber, *op. cit.*, p. 382.

¹⁷¹ *Ibidem*, p. 383.

¹⁷² ANOM, Affaires politiques 439, rapport fait par E. Adicéam sur le problème de l'Inde française, 28 juin 1949.

feuilles mortes dans l'Empire colonial français, mais qui, rattachés à leur vraie mère patrie, connaîtront une ère de bonheur et de richesse sans précédent, gonflés qu'ils seront de la sève abondante du grand arbre dont ils font partie intégrante »¹⁷³. Jean Rous, secrétaire général du Congrès des peuples contre l'impérialisme, écrivit le 20 octobre 1949 dans *Franc-Tireur* qu'un transfert direct vaudrait à la France la sympathie de l'Inde en facilitant la pénétration de son influence culturelle. Ce dernier point réaffirmait que l'approche de la Métropole avait définitivement changé. Au lieu d'argumenter sur les avantages commerciaux et économiques des possessions, les observateurs français étaient beaucoup plus focalisés sur ses avantages culturels et politiques.

Le blocus eut aussi des effets inattendus. À la fin des années 1940 et au début des années 1950, des quantités importantes de marchandises affluèrent vers Pondichéry où elles étaient débarquées légalement en franchise avant d'être introduites en contrebande en territoire indien. Alors que les besoins de l'établissement étaient de l'ordre de 500 kilos environ, quinze tonnes d'or furent débarquées entre 1949 et 1952, dont douze pour la seule année 1951-1952. Le 27 mai 1951, un seul aviso débarqua une tonne et demie¹⁷⁴. Le trafic portait également sur le diamant et les pierres précieuses, dont les importations représentaient 40 millions de francs en 1949 et 145 millions en 1950. Les autorités françaises se bornèrent à prélever des droits de douane qui furent portés, de 1949 à 1952, de 2 roupies et demie par carat à 5% *ad valorem* pour le diamant, de 2 à 3% pour l'or. La Banque de l'Indochine, intermédiaire obligé, prélevait sa commission. À l'inverse, de grosses quantités de monnaies indiennes, introduites à Pondichéry et à Goa, comptoir portugais en Inde, furent exportées vers Hong Kong et le golfe persique pour acquitter des

¹⁷³ Weber, *op. cit.*, p. 383.

¹⁷⁴ Chaffard, *op. cit.*, p. 216.

achats d'or. Cette abondance de monnaie indienne sur les marchés étrangers a notamment eu pour effet la dévaluation de la roupie¹⁷⁵.

Le 17 juin 1951, Goubert réaffirma son autorité sur les établissements en remportant le siège de député. L'élection fut immédiatement contestée. Le débat de validation se déroula devant l'Assemblée nationale le 19 juillet 1951 et donna lieu à une séance des plus plaisantes. Édouard Goubert fut déclaré vainqueur avec 96 497 voix contre 149 seulement pour Saravane Lambert, totalement écarté par le gouvernement français depuis octobre 1950, date à laquelle il déposa une proposition de loi en faveur du rattachement des comptoirs à l'Inde sans référendum¹⁷⁶. Le renouvellement de l'Assemblée représentative, le 16 décembre 1951, fut un autre triomphe pour les partisans de Goubert, à qui le *Times* de Londres, dans son numéro du 21 décembre 1951, apporta son aval moral en écrivant que la liberté des élections avait été totale. Le gouvernement de Delhi était loin de partager ce point de vue. De juillet 1951 à septembre 1952, il multiplia les manifestations par l'intermédiaire de son ambassade à Paris sans grands résultats.

Le 24 octobre 1952, une note transmise par l'ambassade de l'Inde à Paris affirmait que, malgré les commentaires des observateurs neutres, les conditions nécessaires à un référendum libre n'étaient toujours pas remplies, notamment à Pondichéry, où « des bandes armées de voyous brandissaient parfois le drapeau français et étaient autorisées à opérer en toute impunité ». Par conséquent, le 24 octobre 1952, le gouvernement indien dénonça

¹⁷⁵ ANOM, Affaires politiques 2273, letter from the Indian Ministry of Foreign Affairs to the Embassy of France in India, auteur non indiqué, 6 mai 1950.

¹⁷⁶ Max Jalade, « Le député français de Pondichéry fuit ses électeurs », *République Française*, 23 avril 1954.

l'accord de 1948 et demanda le « transfert direct de ces territoires », où seront maintenus « les droits culturels et autres, y compris la langue, les lois et les usages des habitants »¹⁷⁷.

Le Quai d'Orsay répondit au gouvernement indien par une note du 19 novembre 1952. Cette note précisait que la France avait maintenu sa position que « nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées »¹⁷⁸. Cette guerre de notes atteint son apogée lorsque le 16 décembre 1952, l'ambassade de l'Inde à Paris transmet la position définitive de son gouvernement. Sa conviction avait toujours été qu'il n'avait pas d'autre moyen « pour rétablir un régime normal dans les relations commerciales et financières » entre les deux territoires.

Le 16 décembre 1952, deux mois après avoir dénoncé les accords de 1948 sur le référendum, Delhi avertit Paris « qu'étant donné l'absence d'un accord sur l'union douanière et la contrebande sur une large échelle des établissements français vers l'Inde, il est devenu nécessaire pour le gouvernement indien d'adopter toutes les mesures possibles pour arrêter cette contrebande »¹⁷⁹. Le blocus fut renforcé dès 1953. Face à cette situation peu optimiste, le ministère des Affaires étrangères a exprimé sa volonté de négocier avec New Delhi. Toutefois, au ministère de la France d'outre-mer, l'approche était radicalement différente à celle du Quai d'Orsay. Rue Oudinot a maintenu sa « position intransigeante » contre la moindre traction. Par conséquent, les relations franco-indiennes n'ont jamais été plus mauvaises¹⁸⁰.

¹⁷⁷ Chaffard, *op. cit.*, p. 218.

¹⁷⁸ *Ibidem*.

¹⁷⁹ *Ibidem*, p. 219.

¹⁸⁰ Neogy, *op. cit.*, p. 277.

Après 1953, l'Union indienne prit à son égard des mesures visiblement destinées à rendre plus difficile la vie des sujets français : blocage des routes et des ponts, mise en place d'un double réseau de barbelés autour de Pondichéry, blocus de Mahé, restrictions et lenteur dans la délivrance des quotas fixant la liste et la quantité des produits autorisés à entrer dans les enclaves pour leur ravitaillement, douane de Madras retenant les colis postaux destinés à Pondichéry, non-renouvellement du contrat relatif à la fourniture de courant électrique qui eut pour effet d'empêcher le fonctionnement des motopompes agricoles. En ce qui concerne le courant électrique, il fut finalement coupé le 2 janvier 1954¹⁸¹. De plus, l'Inde refusa de renouveler les licences d'importation de produits pétroliers à Pondichéry.

Pour calmer l'Union indienne, à la fin de l'année 1952, la Métropole décida des mesures successives pour interdire le commerce de l'or, mettant fin à la contrebande. Néanmoins, cette mesure fut adoptée trop tardivement. Tout arrêt net du mécanisme mis en marche par New Delhi était désormais impossible. L'interdiction du trafic d'or eut des conséquences désastreuses : les ressources fiscales des territoires ont baissé rapidement. Pour faire face aux dépenses courantes, les autorités françaises furent obligées de tirer quatre millions de roupies du fonds de réserve. Cette réserve était bien vite épuisée. Par conséquent, la Métropole a assumé la responsabilité de régler le déficit du budget local¹⁸².

Dépourvus de leur principale source de profits, les partisans de Goubert sentirent un vacillement dans la détermination française. À Paris, on ne se faisait que très peu d'illusions

¹⁸¹ ANOM, Affaires politiques 2278, résumé de la question des Indes françaises, auteur non indiqué, 23 juin 1954.

¹⁸² Chaffard, *op. cit.*, p. 220.

sur les chances de concurrencer le blocus indien¹⁸³. La survie des quatre établissements était assurée artificiellement grâce à une aide de la Métropole, toujours perçue comme une solution temporaire au problème. Cela dit, la Métropole n'aurait pu être complètement dévouée au cas de l'Inde française à cause de son absorption dans la guerre d'Indochine. Autrement dit, à cette époque, les établissements en Inde n'étaient pas prioritaires pour la France.

En janvier 1954, le sénateur de l'Inde française et maire de Karikal, Paquirissamypoullé, est rentré de Paris où il s'est entretenu avec Georges Bidault, alors ministre des Affaires étrangères, et Louis Jacquinot, ministre de la France d'outre-mer. Ses interlocuteurs ne lui ont pas caché le fait qu'à plus ou moins long terme, on ne pourrait sans doute échapper à la fusion des comptoirs de l'Inde. La France voulait que le transfert s'effectue dans les conditions les plus favorables pour elle et dans des termes honorables¹⁸⁴. Ces affirmations ont certainement inquiété Goubert. Pendant les premières semaines de 1954, les « goubertistes » menèrent une politique double. D'une part, l'idée était de prendre contact secrètement avec les autorités indiennes pour préparer un éventuel ralliement. D'autre part, ils mirent tout en œuvre pour que la situation se stabilise dans la colonie. En février 1954, Goubert exigea le rappel du gouverneur Ménard, ancien commissaire de la République, qu'il accusa de « défaitisme ». Convoqué pour une consultation à Paris, le gouvernement français l'a défendu en exposant tout le dossier Goubert¹⁸⁵. Ménard emporta avec lui les notes qu'il avait accumulées depuis plusieurs années. Avec le soutien de Paris, Ménard retourna à Pondichéry, bien décidé à se débarrasser de Goubert.

¹⁸³ *Ibidem*.

¹⁸⁴ *Ibidem*, p. 221.

¹⁸⁵ ANOM, Affaires politiques 2278, la question des établissements français vue par l'Inde, auteur et date non indiqués.

Édouard Goubert se ravise

Vu qu'Édouard Goubert avait entrepris des rapprochements avec le gouvernement indien, toutes les irrégularités furent brusquement associées à son nom. Le trésorier-payeur général découvrit que, depuis 1951, Goubert combinait son indemnité parlementaire avec son traitement de greffier en chef. Le 6 mars, une instruction judiciaire fut ouverte contre le député pour entrave à la liberté des enchères à propos de la vente de *callou* (alcool de palme). Dans un premier temps, la justice procéda à l'arrestation de quatre de ses principaux agents. L'homme fort de Pondichéry sentant que sa fortune était menacée, décida de se débarrasser de la carte française et de jouer la carte indienne tenue en réserve¹⁸⁶. Le 18 mars 1954, il invita tous ses amis et clients politiques des Conseils municipaux et leur fit voter une résolution invitant le gouvernement français à transférer les établissements à l'Union indienne sans référendum, selon « le vœu des populations »¹⁸⁷. Le texte de la proposition fut aussitôt télégraphié au ministre de la France d'outre-mer. Le 19 mars, le gouverneur Ménard, stupéfié, ne put qu'en « rendre compte » à Paris.

Le 19 mars 1954, une manifestation anti-européenne en faveur du « merger » fut prévue pour le lendemain, le 20 mars, en dépit de l'interdiction de ce type de rassemblement. Le défilé se solda par un échec total, ce qui ne prouvait pas tant que la population était pro-française, mais plutôt que Goubert n'avait plus aucune base publique¹⁸⁸. Épuisé, il n'eut plus d'autres recours que la fuite. Le 26 mars 1954, Goubert et Mouttoupoulé, maire de Pondichéry, entrèrent en territoire indien dans une voiture du corps

¹⁸⁶ Chaffard, *op. cit.*, p. 222.

¹⁸⁷ ANOM, Affaires politiques 463, extraits d'un article publié par le parti démocratique et paru le 22 avril 1954 dans le quotidien parisien *Paris-Presse* avec le portrait de « Cogi » Goubert le député « escroc » et « racketeer ».

¹⁸⁸ Weber, *op. cit.*, p. 389.

diplomatique. Ils furent suivis de deux cents hommes montés sur des camions déployant des drapeaux indiens aux cris de « à bas les Français ». À partir des limites du territoire français, Goubert et ses amis se lancèrent dans une politique d'érosion ayant pour but de détacher une à une les communes rurales de la souveraineté française. Le 27 mars, le Parti socialiste lança un mouvement de masse dans les communes de Bahour, Oulgaret, Nettapacom et Tiroubouvané. Quelques jours plus tard, le drapeau indien fut hissé au commissariat de police de Nettapacom ainsi qu'à la mairie, à l'école et au dispensaire. Nettapacom devint la première commune après Chandernagor, à se proclamer indépendante de la souveraineté française¹⁸⁹.

Le 3 avril, sept villages de la commune de Bahour, peuplés d'environ 10 000 habitants, furent occupés par les nationalistes. Deux jours plus tard, trois autres furent occupés. Le 6 avril, c'est toute la commune de Tiroubouvané qui tomba. Chargé de son administration, un gouvernement provisoire fut constitué par le « Merger Congress » et les partis communiste et socialiste. Le 17 mai, Goubert, qui transforma son Parti socialiste en Congrès de libération de l'Inde française, dans le but d'imiter le Congrès indien, fonda un Conseil de libération de l'Inde française pour gouverner par intérim les territoires libérés. Comptant 19 membres, le Conseil était chargé de maintenir l'ordre et la loi, d'empêcher l'agression et de fournir les outils nécessaires pour l'éducation, les soins médicaux, les communications et la collection des impôts¹⁹⁰.

Entre-temps, à Karikal, la lutte pour le rattachement immédiat des établissements s'intensifia. Présidé par Joseph Xaviery, le comité « merger » uni de Karikal proposa que la

¹⁸⁹ ANOM, Affaires politiques 463, rapport du procureur de la République près le Tribunal Supérieur d'Appel de Pondichéry, 22 avril 1954.

¹⁹⁰ « Liberated Communes in French India », *The Hindu*, 17 mai 1954, article écrit par un correspondant spécial.

résolution suivante soit envoyée à Paris où des pourparlers étaient toujours en cours entre les gouvernements indien et français sur le sort des établissements français :

*Nous demandons sérieusement au gouvernement français de transférer sans référendum les possessions françaises restantes en Inde au gouvernement indien afin de rendre la vie normale à son peuple et pour le grand prestige des deux pays, l'amitié desquels pourrait assurer la paix globale*¹⁹¹.

Tézenas du Montcel, en mission pour la troisième fois, arriva à New Delhi le 5 avril 1954. Il déclara à une délégation d'hommes d'affaires qu'il était hors de question d'abandonner les établissements, insistant sur la négociation. Le 16 avril, le gouvernement Laniel-Bidault proposa « la recherche d'un arrangement », ce à quoi Nehru souscrivit « avec joie » une semaine plus tard. Le 14 mai, des pourparlers furent entamés à Paris entre R.K. Nehru, secrétaire aux Affaires extérieures de l'Inde, et Guy de La Tournelle, directeur des Affaires politiques au Quai d'Orsay¹⁹². Malgré quelques gestes de bonne volonté de la part de New Delhi, la négociation ne fut qu'un long dialogue de sourds. Nehru, encouragé par Goubert, bien qu'opposé au référendum, était disposé à l'accepter si les services de la police et de la justice étaient préalablement placés sous contrôle indien. Cette revendication était inacceptable aux yeux de La Tournelle qui proposa une période transitoire durant laquelle serait élaboré un projet de traité d'intégration dans le respect des intérêts matériels et culturels de la France et de ses habitants¹⁹³. Le refus de Nehru, qui demandait le transfert immédiat des services de police et de justice, provoqua la suspension des négociations le 4 juin.

¹⁹¹ *Ibidem*.

¹⁹² Ministère de la France d'outre-mer, « Les établissements français de l'Inde en 1954 », *La Nouvelle Revue Française d'Outre-mer*, décembre 1954.

¹⁹³ « L'Inde proteste contre un débarquement de troupes françaises à Pondichéry », *L'Information*, 12 juin 1954, auteur non indiqué.

La situation devint aussi préoccupante à Yanaon. Le 29 avril 1954, le maire Madimchetty Satyanandam, assisté d'un certain Dadala, déserteur de l'armée française, exigea le « merger » immédiat dans une résolution adressée à Nehru, à l'Assemblée nationale française, au Conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union française. Le 1^{er} mai, lors d'une réunion, le maire yanaonais dénonça les violences commises à l'instigation de l'administrateur Sala contre les « patriotes », partisans du rattachement des établissements à l'Union indienne. Il fut suspendu et prit la fuite. Peu après, des affrontements éclatèrent dans la ville. Selon la presse indienne, l'administration et les sujets pro-français se livrèrent à des atrocités contre les « patriotes ». Le gouvernement de Delhi adressa une vive protestation aux autorités de l'Inde française. Selon le *Hindu* du 26 mai, le secrétaire général du gouvernement de Pondichéry, Escargueil, arrivé à Yanaon pour y prendre la mesure de la situation, avait admis la responsabilité des violences à Sala. Le rappel de ce dernier fut reçu comme un succès pour les nationalistes. Sala fut évacué sur Pondichéry et remplacé par un juge de paix modéré, le Franco-Indien Siva¹⁹⁴.

Le 13 juin à l'aube, onze camions amenèrent au port de Yanaon deux cents policiers militaires de l'Union indienne. Le poste de garde se replia en lançant quelques grenades lacrymogènes. Les agresseurs ont pénétré dans la ville en tirant des rafales des mitraillettes¹⁹⁵. Quelques cipayes, ayant esquissé des gestes de défense, furent blessés. Peu après, l'ex-maire de Yanaon, Madimchetty Tataya, arriva avec plusieurs centaines d'irréguliers en civils. Ces derniers saccagèrent les résidences des fonctionnaires pro-français en brutalisant les conseillers municipaux fidèles à la France. Trois habitants pro-

¹⁹⁴ Weber, *op. cit.*, p. 392.

¹⁹⁵ Chaffard, *op. cit.*, p. 229.

français furent tués¹⁹⁶. Ce même jour, Siva informa Pondichéry que la souveraineté de la France sur Yanaon venait de prendre fin.

La tension était encore plus palpable à Mahé. Le 27 avril, des communistes ayant pénétré dans l'aldée de Chalacara, les cipayes franco-indiens ouvrirent le feu, abattant trois assaillants. Le lendemain, le Mahajana Sabha, conduit par I.K. Kumaran, et les communistes, firent leur entrée à Chalacara, abandonné depuis par les cipayes. Le drapeau indien y fut hissé. Le 1^{er} mai 1954, sept des dix conseillers municipaux demandèrent, dans un télégramme adressé au gouvernement de Laniel, la fusion immédiate de leur établissement à l'Union indienne. Le 8 mai, la situation empira. L'administrateur Deschamps rappela à Mahé les trente cipayes des postes de Palour et Pandaquel, où le drapeau indien fut aussitôt hissé¹⁹⁷.

À Paris, la situation était aussi chaotique. Les négociations entre Nehru et La Tournelle ne résolurent pas le problème de l'Inde française. Par conséquent, le gouverneur Ménard, prévoyant des jours difficiles, demanda l'envoi d'urgence de cinquante gardes mobiles à Pondichéry. L'arrivée de ce renfort, le 16 juin, eut de graves répercussions diplomatiques. Une lettre du consul général de l'Inde accusait les autorités françaises d'avoir introduit illégalement des troupes dans les établissements au mépris du traité de 1814. Selon lui, leur but était « d'effrayer les populations ». Ainsi est créée une « situation sérieuse ». L'ambassadeur français à New Delhi, le comte Stanislas Ostrorog, se précipita à Pondichéry pour consulter le gouverneur Ménard. L'ambassadeur et le gouverneur examinèrent minutieusement les différentes solutions face à la menace indienne. Deux

¹⁹⁶ Ministère de la France d'outre-mer, « Les établissements français de l'Inde en 1954 », *La Nouvelle Revue Française d'Outre-mer*, décembre 1954.

¹⁹⁷ Weber, *op. cit.*, p. 392.

solutions furent rejetées : la capitulation, qui serait déshonorante, et la résistance, qui serait vouée à l'échec. Les deux hommes optèrent pour une troisième possibilité : l'évacuation, au moment choisi par les deux gouvernements. À Paris, le 19 juin 1954, le gouvernement de Mendès France remplaça celui de Laniel¹⁹⁸.

En ce qui concerne l'évacuation, le gouverneur Ménard indiqua au nouveau ministre de la France d'outre-mer, Robert Buron, qu'à Mahé, la vie de l'administrateur Deschamps ainsi que celles des deux gendarmes européens étaient toujours en danger. Plusieurs centaines de policiers indiens se rassemblèrent à la frontière de cet établissement. Initialement, l'administrateur avait milité pour un navire de guerre pour dissiper la foule et calmer l'émoi. Pourtant, la flotte française, en pleine débâcle en Indochine, avait d'autres priorités. Quelques semaines plus tard, le Conseil des ministres des 6 membres autorisait l'évacuation. Le *Granville*, à 8 jours de mer de Mahé, y fut détourné. Il fit son accostage le 16 juillet. Le lendemain, après une cérémonie d'adieu, Deschamps embarquait sur le *Granville* avec les deux autres gendarmes, une soixantaine de cipayes et trois Franco-Indiens, derniers vestiges de la présence française à Mahé. Une fois que le paquebot eut disparu à l'horizon, le tricolore fut remplacé par le drapeau indien. Un comité provisoire composé de principaux rebelles de 1948 prit en main la gestion municipale. Il était présidé par l'ancien maire défaillant, Kumaran. Désormais, les Français n'avaient plus que deux comptoirs en Inde : Karikal et Pondichéry¹⁹⁹.

Après le revirement de Goubert, un nouveau parti pro-français surgit : le Parti démocratique de l'Inde française. Toutefois, le chef de ce parti, maître Duthamby, n'avait

¹⁹⁸ Chaffard, *op. cit.*, p. 229.

¹⁹⁹ *Ibidem*, p. 234.

ni le charisme ni l'absence de scrupules du député. Le Comité francophile, constitué à Karikal sous l'autorité de l'avocat de La Flore et chargé de répondre à la propagande et aux manifestations de l'United Merger Front créé par le Congrès, les communistes et le Dravida Kazhagam, manquait également d'envergure²⁰⁰. Suite à une réunion tenue au domicile de Duthamby le 18 juillet 1954, on vota une motion d'intégration à l'Union indienne. Le 19 juillet, c'est le syndicat des journalistes qui se prononça, bien qu'en termes amicaux pour la France, pour l'intégration. Quelques jours plus tard, le Barreau de Pondichéry réclama l'attachement à l'Union indienne, suivi par les organisations de fonctionnaires des cadres locaux. L'archevêque de Pondichéry, monseigneur Colas, prétendit également « qu'il vaut mieux partir avec le sourire, avec quelques avantages pour la France, que de partir avec un coup dans le ... »²⁰¹.

Conscients de l'urgence d'un accord franco-hindou (la menace d'un assaut sur Pondichéry et Karikal était toujours réelle, sans parler des conséquences insoutenables du blocus), le ministère de la France d'outre-mer et le secrétariat d'État aux Affaires étrangères ont préparé en commun un plan des propositions à soumettre à New Delhi. Avant cette remise, le 10 juillet, Robert Buron évoqua pour la première fois le principe du transfert immédiat de souveraineté sans référendum. Toutefois, à Genève, le président du Conseil était débordé par la dure partie indochinoise. Il ne fut disponible qu'à la fin du mois, mais pendant ce temps, la violence s'était intensifiée en Inde française. Au milieu du chaos, plusieurs personnages pro-français demandèrent le « merger » immédiat. D'un point de vue stratégique, si la France capitulait en Indochine, elle perdrait automatiquement ses derniers

²⁰⁰ Weber, *op. cit.*, p. 393.

²⁰¹ Chaffard, *op. cit.*, p. 236.

établissements en Inde. Le 21 juillet, toutes pendules bloquées, les conventions sur l'Indochine furent enfin signées²⁰².

Entre-temps, les gestes d'intimidation et les agressions de la part du gouvernement indien ne faiblissaient pas. Le 22 juillet, la commune de Bahour, peuplée d'environ 30 000 habitants au nord de Pondichéry, fut attaquée par les troupes de Dadala. Suite aux tirs de cipayes, une personne fut tuée et plusieurs subirent des blessures²⁰³. Intimidés, le maire de Bahour et les conseillers municipaux rejoignirent Dadala. À Karikal, les cours d'eau étaient bouchées et les rizières condamnées à périliter. Le peuple, relativement calme jusque-là grâce à l'action modératrice du sénateur-maire Paquirissamypoullé, s'est agité à tel point que le gouverneur Ménard se demanda s'il ne fallait pas évacuer l'administrateur Boucheny, comme l'avaient été avant lui Sala et Deschamps. L'évacuation de Karikal, bien que nécessaire, serait inévitablement interprétée à Pondichéry comme le signe d'une évacuation générale. Craignant un effondrement total de l'autorité à Pondichéry, l'évacuation du chef-lieu serait prévue dès que Mendès France en donnerait son accord de principe²⁰⁴.

Parmi les propositions que le comte Ostorrog fut chargé de transmettre le 30 juillet à New Delhi, la France souligna l'acceptation de la cession *de facto* avant la cession *de jure*. De surcroît, la France renonça à un référendum formel en admettant d'utiliser l'Assemblée représentative et les Assemblées municipales pour se prononcer sur le transfert *de facto*. La France demanda aussi un relâchement immédiat des mesures de blocus. Le 7 août, Nehru informa l'ambassadeur qu'il acceptait toutes les propositions françaises. Le 24, des

²⁰² *Ibidem*, p. 232.

²⁰³ *Ibidem*, p. 235.

²⁰⁴ *Ibidem*, p. 237.

pour parler sur les modalités et conditions du transfert, dont le succès était à peu près assuré, furent entamés à New Delhi. Le 27 août, le Premier ministre indien obtint l'approbation des députés par 371 voix contre 215. Pendant que les négociations se poursuivaient à New Delhi, les pro-français, qui comptaient encore un millier de personnes, se livrèrent à des manœuvres ultimes et désespérées, tentant de constituer un bloc anti-indien autour d'un ancien directeur de l'usine Savana, Valot. À partir de septembre 1954, le groupe changea de tactiques. Il constitua alors un comité de défense des intérêts français qui milita tant auprès des autorités métropolitaines que de l'administration de Pondichéry²⁰⁵.

Le 11 octobre, les accords franco-indiens furent signés à New Delhi. Ostrorog reçut tout ce que la France pouvait espérer : l'Union indienne garantit une grande autonomie aux anciens établissements qui conserveraient leurs institutions représentatives et leurs institutions judiciaires; le statut des fonctionnaires, les salaires, les pensions et retraites seraient préservés; le français resterait langue officielle tant que les élus ne prenaient de décision contraire; les institutions d'enseignement seraient maintenues et un institut français serait créé. Les bases pour l'expansion de la culture française en Inde étaient mises en place.

En ce qui concerne le gouverneur Ménard, parti en congé au mois d'août, il ne revint pas. Son secrétaire général, l'administrateur en chef Escargeuil, assumait l'intérim jusqu'à la passation des pouvoirs aux fonctionnaires indiens. Le 30 octobre, Pondichéry vécut son dernier jour français. C'est en effet le 31 que les pouvoirs furent transférés aux mains du haut-commissaire de l'Inde. Ce même jour, les couleurs françaises sont

²⁰⁵ Weber, *op. cit.*, p. 395.

descendues du mât. Le lendemain matin à 6h45, le représentant diplomatique du gouvernement, Pierre Landy, et le consul général de l'Inde, Kewal Singh, signèrent les documents de transmission des pouvoirs. Ce fut la fin de l'autorité française en Inde²⁰⁶.

²⁰⁶ *Ibidem.*

CONCLUSION

La décolonisation de l'Inde française, qui avait cessé d'exister bien avant la signature des documents des pouvoirs en octobre 1954, fut un processus long et précaire. Le 28 mai 1956, les Français et les Indiens signèrent le traité de cession à New Delhi. Ce traité fut ratifié par le Parlement français le 27 juillet 1962 et entra en vigueur à compter du 16 août 1962, date de l'échange des instruments de ratification. Le traité ouvrit des opportunités particulières pour la présence culturelle française dans les anciens établissements. Selon la phrase du Pandit Nehru citée par tous les responsables indiens : « Pondichéry doit être la fenêtre de la culture française en Inde ». L'article 20 du traité stipulait : « l'Inde accepte le maintien des institutions d'ordre scientifique ou culturel existant le 1^{er} novembre 1954 et y facilitera, par accord des deux gouvernements, l'ouverture d'institutions du même ordre ». Cet article fonda donc une présence culturelle et scientifique française dans les anciens établissements. Pour ne nommer qu'un exemple, le collège français (renommé plus tard lycée français) et l'Institut français, restèrent sous l'administration du gouvernement français. Leurs locaux sont devenus la propriété de l'État français²⁰⁷.

Le départ des Français a donné lieu à toute une série de questions à régler dont la nationalité n'est qu'un exemple. Dans le traité de cession du 28 mai 1956, les questions de nationalité ont été abordées dans les articles 4 à 8. Pour les natifs des établissements, la question était claire. Ils avaient six mois à compter du 16 août 1962 pour faire un choix entre la nationalité française et la nationalité indienne. Les nationaux français, nés sur le

²⁰⁷Jean-Marc de Comarmond, « La communauté française de Pondichéry : l'oubli ou l'espérance », *L'Afrique et l'Asie modernes*, numéro °146, automne 1985, p. 7.

territoire des établissements et qui étaient domiciliés à la date d'effet du traité (16 août 1962), sont devenus nationaux et citoyens de l'Union indienne (Article 4), à moins que, par déclaration écrite, faite dans les six mois, ils n'ont pas opté pour la conservation de la nationalité française; ils ont été réputés n'avoir jamais été titulaires de la nationalité indienne (Article 5). Selon l'Article 6, « les nationaux français, nés sur le territoire des établissements » et qui étaient domiciliés sur le territoire de l'Union indienne le 16 août 1962, sont devenus nationaux indiens pouvant opter pour la conservation de la nationalité française. Les Articles 7 et 8 du traité concernaient les nationaux français nés dans les établissements et qui étaient domiciliés ailleurs qu'en Inde, lors de l'entrée en vigueur du traité. Ils ont conservé la nationalité française sans avoir à faire de déclaration²⁰⁸.

Ces dispositions du traité furent donc à l'origine de la permanence sur le territoire de Pondichéry, d'une communauté de nationaux français d'origine indienne. Ils furent 7 000 « optants » en 1962. Le retour, à l'âge de la retraite de Pondichériens qui étaient employés par les forces militaires, l'administration ou dans le privé à l'extérieur du territoire, la naissance de nombreux enfants, notamment français par filiation, et les possibilités d'acquisition de la nationalité française par mariage (Article 37-1 du Code de Nationalité : loi 73-42 du 9 janvier 1973 et loi 84-341 du 7 mai 1984) ont contribué à la croissance de cette communauté. Témoins vivants de l'ancienne présence française en Inde, la communauté des Franco-Pondichériens en France (surtout dans la grande région parisienne) a commencé à se former dès la fin des années 1980, où il y eut un exode massif des jeunes vers la France. En France, ils espéraient trouver un emploi et un niveau de vie

²⁰⁸ *Ibidem*, p. 8.

que l'Inde ne leur offrait pas. Selon l'historien Claude Markovits, en 1994, cette communauté comptait vingt mille personnes²⁰⁹.

En analysant les dernières années de l'Inde française, il faut observer qu'à partir de la proclamation de l'indépendance indienne en 1947 les fonctionnaires français savaient que l'Inde française subirait éventuellement le même sort que son immense voisin et que ce phénomène était inévitable. Toutefois, cet état d'inévitabilité n'a jamais été synonyme de renonciation. Contrairement aux Anglais qui ont abandonné une énorme colonie, l'approche française à propos de ses possessions en Inde fut moins nette. Même si Chandernagor fut perdu en 1949, les Français ont toujours favorisé le principe des référendums pour les autres établissements au lieu d'un abandon pur et simple. Leur attitude à cette époque peut être résumée par l'expression de Shakespeare qui a dit : « ce qui ne peut être évité, il faut l'embrasser »²¹⁰. Les Français ont voulu résister aux pressions indiennes aussi longtemps que possible afin d'ajourner leur sortie et en tirer le maximum. Cela dit, ils étaient conscients qu'une sortie honorable était nécessaire pour assurer un legs français continu dans ce territoire.

Même si les Français étaient quasiment impuissants face aux réalités confrontant l'Inde britannique et les impacts de cette dernière sur leurs possessions, leur gouvernance de l'Inde n'était pas au-dessus de tout reproche. En analysant les dernières années de l'Inde française, on note que la répression et la corruption électorale se manifestent à plusieurs reprises. L'incompétence de certains gouverneurs doit aussi être reconnue. Sans charisme, ils étaient impuissants. Par exemple, l'administrateur de Pondichéry Charles Baron a

²⁰⁹ Markovits, *op. cit.*, p. 625.

²¹⁰ www.lemonde.fr, « PPDA : Ce qui ne peut être évité, il faut l'embrasser ».

ouvertement lancé une campagne en faveur du général de Gaulle, malgré les réserves du gouverneur Bonvin. Après un certain moment, les institutions de l'Inde française n'étaient plus fonctionnelles. De surcroît, le gouvernement français à Paris était instable et ses actions imprévisibles. Avec les différents gouvernements français qui se sont succédé, il était impossible d'appliquer une politique cohérente et continue en Inde française.

Les visions du ministère de la France d'outre-mer par rapport à l'Inde française étaient différentes des celles du ministère des Affaires étrangères. Le premier était plus pragmatique et réaliste tandis que le deuxième, plus possessif, était réticent à s'adapter à la nouvelle situation mondiale, surtout en Afrique et en Asie. Les observations de différentes missions politiques envoyées dans l'Inde française ont donné aux deux ministères des renseignements erronés sur les vrais besoins et aspirations de l'Inde française. Pour ne citer qu'un exemple, Tezenas du Montcel, en déclarant Édouard Goubert le « meilleur ami » de la France en Inde, montrait qu'il était dupe sur ses vraies motivations. Très souvent, les rapports des missions étaient communiqués de façon erronée. Les conclusions étaient souvent vagues et ne tenaient pas compte des doléances de la population²¹¹.

Il faut aussi indiquer que les deux ministères avaient d'autres priorités à cette époque. Les problèmes coloniaux en Indochine et au Maghreb (la guerre d'Algérie était imminente et se déroulera de novembre 1954 jusqu'en mars 1962) étaient plus pressants. L'année 1954 dénote la fin de la guerre d'Indochine qui a duré huit ans. La défaite des forces de l'Union française à la bataille de Diên Biên Phu en début mai 1954 fut la dernière goutte du conflit. Vaincue par les forces du Viêt Minh, la France fut contrainte à ouvrir la voie à la diplomatie et aux pourparlers politiques. Déjà en avril 1954, la conférence de

²¹¹ Neogy, *op. cit.*, p. 276.

Genève a réuni des représentants de dix-neuf pays pour reconnaître l'indépendance du Viêt Nam et mettre un terme aux hostilités. Comme la quatrième partie démontre, les Français n'étaient pas indifférents à son issue. Mendès France a même oublié temporairement les violences en Inde française pour être présent à Genève. Le 20 juillet 1954, les accords de Genève furent signés. L'Indochine, en tant que colonie française, est passée dans l'histoire.

Il est intéressant de noter que les établissements ne furent concédés à l'Inde que progressivement et non en même temps. Ce processus a certainement provoqué moins de réactions dans la Métropole et dans le reste de l'Empire. Rétrospectivement, les raisons pour lesquelles les Français sont restés en Inde sont beaucoup plus sentimentales et culturelles qu'économiques ou commerciales. Ce n'est pas un hasard si les faits économiques, analysés dans les deux premiers chapitres, sont pratiquement absents des derniers chapitres traitant les années 1940 et 1950. Cette observation reflète les préoccupations qui touchaient l'administration française en Inde. Même s'il y avait un mouvement commercial entre l'Inde française et la Métropole jusqu'en 1954, celui-ci n'était plus que symbolique. En se limitant au commerce des deux dernières décennies, le chercheur risque de rater l'essentiel. Le cas de l'Inde française prouve que la valeur d'une colonie peut changer au cours de son histoire. Anciennement valorisés pour leurs avantages économiques, les établissements français en Inde démontrent que les raisons de vouloir garder une colonie ne sont pas toujours liées à un bénéfice matériel. La France voulait garder l'Inde française pour des raisons sentimentales et pour le prestige.

Dans l'historiographie, le cas de l'Inde française ne ressemble à aucun autre. Certes c'était l'Inde, mais une Inde spéciale, ayant son propre visage. D'ailleurs, s'il existe des comparaisons entre l'Inde française et l'Inde portugaise, elles seront inexactes. L'Inde

portugaise ne comprenait qu'une seule possession : Goa. Il fut beaucoup plus facile pour les Portugais de contrôler leur seule possession que pour les Français. Deuxièmement, contrairement aux possessions françaises en Inde, Goa a toujours été un comptoir commercial et rien de plus. Ce mémoire a tenté d'illustrer que l'importance des possessions françaises en Inde a toujours été plus complexe que le seul commerce.

Un des thèmes sous-jacents correspond à la dépendance de l'Inde française à l'égard de l'Inde britannique et, après 1947, de l'Union indienne. Cette dépendance s'est manifestée sous plusieurs formes. Pour commencer, l'exiguïté de la colonie et son enclavement dans l'Inde ont toujours soumis l'Inde française à une « présence indienne ». Comme la principauté de Monaco est incontestablement affectée par la France dans tous les domaines, il était difficile pour l'Inde française de se différencier de son plus grand voisin. La politique indienne a surtout été ressentie à Chandernagor. Cela dit, les autres établissements ont aussi été touchés par des développements indiens qui allaient souvent à l'encontre des principes français. Par exemple, à maintes reprises, le travail dans les filatures pondichériennes était interrompu par des ouvriers qui demandaient à l'administration française les mêmes améliorations attribuées aux travailleurs en Inde britannique.

La situation n'a pas du tout changé après 1947. L'enthousiasme créé par la proclamation de l'indépendance indienne était tel que, pour les Franco-Indiens, rester sous une domination étrangère était vécu comme une humiliation²¹². Le titre de citoyen français n'avait plus de prestige aux yeux des plus conscients. Devenue indépendante, l'Union indienne a manipulé l'Inde française comme elle voulait. Ses politiciens, surtout le Pandit

²¹² ANOM, Affaires politiques 439, rapport fait par E. Adicéam sur le problème de l'Inde française, 28 juin 1949.

Nehru, n'ont jamais hésité à déclarer leurs opinions franches par rapport à l'Inde française : « elle doit être intégrée dans l'Union indienne ». Le blocus, bien que lentement, a atteint son but initial : soumettre l'Inde française à une reddition inéluctable.

Dès le début, l'Inde française n'a jamais été facile à gouverner. L'éparpillement de ses possessions ne peut pas être sous-estimé, surtout dans le contexte de l'Inde. Chaque établissement était distinct des autres, avec ses propres besoins et perspectives. Pour compliquer davantage la situation, le traité de Paris de 1814 n'a jamais donné à la France un nouveau départ en Inde. Avec ses restrictions, il n'est pas surprenant que la présence française ne fut guère remarquée en certains endroits de la colonie. Au milieu du XXe siècle, l'Inde est moins française et plus indienne que jamais. Se sentant beaucoup plus indienne que française, la population allait tôt ou tard finir par se rebeller.

Le chaos est aussi un élément clé qui resurgit à plusieurs reprises. Globalement, le XXe siècle fut une période chaotique pour l'Inde française. Après la fin de la Première Guerre mondiale, cette colonie fut gouvernée par un régime politique qui avait tous les caractéristiques d'une dictature. Pendant les années 1930, l'Inde française fut bouleversée par une vague de militantisme ouvrier meurtrière et dévastatrice. À peine la situation apaisée, survint la Seconde Guerre mondiale qui entraîna dans ses combats les résidents de l'Inde française. Après 1945, les événements en Inde britannique ont façonné le reste de l'histoire de l'Inde française. Le référendum de Chandernagor n'a laissé aucun doute qu'un jour tous les établissements français en Inde seraient intégrés dans l'Union indienne. La question était comment.

Après la cession de Chandernagor à l'Union indienne en 1949, on comprenait que les autres établissements seraient également soumis à un référendum. Toutefois, le référendum de Chandernagor fut le seul de son genre. Pourquoi? Les Français savaient que si des référendums étaient organisés à Karikal, Mahé, Yanaon et Pondichéry immédiatement après celui de Chandernagor, les résultats, bien que moins définitifs, seraient selon toute vraisemblance avantageux à l'Inde. Par conséquent, l'idée était de prolonger aussi longtemps que possible l'autorité française en Inde. Les Français eurent la fausse idée qu'en introduisant une cascade de réformes relativement libérales, ils se mériteraient la sympathie de la population. Ainsi, les réformes furent trop soudaines et surtout trop tardives pour avoir un vrai impact sur une population déterminée à adhérer à l'Union indienne.

L'approche de l'ajournement a toutefois connu des limites, manifestée par la « trahison » du député Goubert. Avec ce revirement, l'Inde française n'aurait jamais plus de chances de maintenir son allégeance française. Le revirement du député Goubert a sûrement choqué ceux et celles qui ont cru voir en lui un patriote de la France. Tout comme Saravane Lambert, il a aussi démontré que c'était impossible de rester fidèle à deux pays en même temps : l'Inde et la France. Goubert était pro-français tant que les positions françaises étaient fermes et que le cordon douanier lui permettait de s'enrichir par la contrebande. Avec les pressions de l'Union indienne, ce n'était plus intéressant ni populaire de rester attaché à la France.

Après la perte de Chandernagor, il fallait penser à des raisons pour préserver les établissements sans nécessairement souligner leurs avantages économiques ou commerciaux. L'année 1920 fut choisie comme point de départ pour créer un vif contraste

entre les événements de cette décennie et ceux des années 1950. Après la Seconde Guerre mondiale qui fut une période charnière pour l'Inde française, les priorités et ambitions de la délégation française n'étaient plus les mêmes. Alors que les années 1920 ont vu l'achèvement du long régime d'Henri Gaebelé qui a dominé sur toute la colonie, les années 1940 et 1950 furent l'exact contraire : elles laissèrent une place à une période politique extrêmement mouvementée. Même si la France n'aurait pu éviter le transfert de ses établissements à l'Union indienne, les premiers paragraphes de la conclusion ont souligné qu'elle n'est pas partie les mains vides. Le traité de cession a laissé à la France des acquis dans ce territoire qui regroupait administrativement les anciens établissements.

Largement oubliée aujourd'hui, l'Inde française est un domaine qui représente beaucoup de possibilités scientifiques. Dans le monde académique francophone, une dizaine de thèses et mémoires ont déjà été écrits sur un établissement spécifique et axés sur une époque antérieure au XXe siècle. Cela dit, il y a très peu de travaux qui examinent l'Inde française dans son ensemble pendant les dernières années de son existence. En ce sens original, ce mémoire a réaffirmé que les Français étaient présents en Inde jusqu'en 1954. Il a aussi confirmé qu'une colonie ne doit pas toujours être perçue comme étant une source intarissable de richesses. Comme l'administrateur en chef Escargeuil a dit à la veille de son dernier départ de Pondichéry, « nous avons évité l'effusion de sang. Nous n'avons pu empêcher les larmes de couler »²¹³. Sans importance stratégique ou économique, la valeur sentimentale des possessions fut immense. Désormais, les relations franco-indiennes entraient dans une nouvelle ère qui favorisait la collaboration et la compréhension entre les deux pays.

²¹³ Neogy, *op. cit.*, p. 277.

CHRONOLOGIE

1914-1918 : Première Guerre mondiale.

Décembre 1922 : H. Gaebelé élu sénateur de l'Inde française avec 103 voix sur 108 votants. Ce résultat a confirmé son contrôle des Conseils électifs.

19 avril 1928 : élection législative dans l'Inde française. Le député du parti Gaebelé (G. Angoulvant) fut écrasé par le candidat de l'opposition (J. Coponat) par 4.421 voix contre 42.892.

22 avril 1928 : fin du régime de Gaebelé qui fut remplacé par le parti franco-hindou.

6 décembre 1933 : fondation de la section pondichérienne du Harijana Seva Sangh.

29 juillet 1936 : grève dans les usines Rodier, Savana et Gaebelé à Pondichéry.

30 juillet 1936 : intervention de la police et la fusillade qui a tué douze ouvriers et blessé une centaine d'autres.

6 avril 1937 : ratification d'un décret qui a établi un code de travail pour les ouvriers de l'Inde française.

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale.

7 septembre 1940 : ralliement du gouverneur Bonvin au général de Gaulle et le Comité national français de Londres.

28 janvier 1945 : signature d'une convention pour établir une union douanière entre les établissements français en Inde et l'Inde britannique.

15 août 1947 : l'indépendance de l'Inde britannique. Le nouveau pays est désormais appelé l'Union indienne.

20 août 1947 : implémentation d'une série de réformes en Inde française qui ont mis en place un Conseil de gouvernement et transformé le poste de gouverneur en celui de commissaire de la République.

30 mars 1948 : dénonciation de la convention sur l'union douanière qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 1949.

19 juin 1949 : référendum favorable à l'Union indienne à Chandernagor.

24 février 1950 : projet de loi adopté par l'Assemblée nationale qui a autorisé le gouvernement à organiser un référendum à Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon.

9 juin 1951 : transfert *de jure* de Chandernagor à l'Union indienne.

17 juin 1951 : Édouard Goubert le siège de député de l'Inde française avec 96.497 voix contre 149 seulement à Saravane Lambert.

24 octobre 1952 : dénonciation de l'accord de 1948 par le gouvernement indien qui a demandé le « transfert direct de ces territoires » à l'Union indienne.

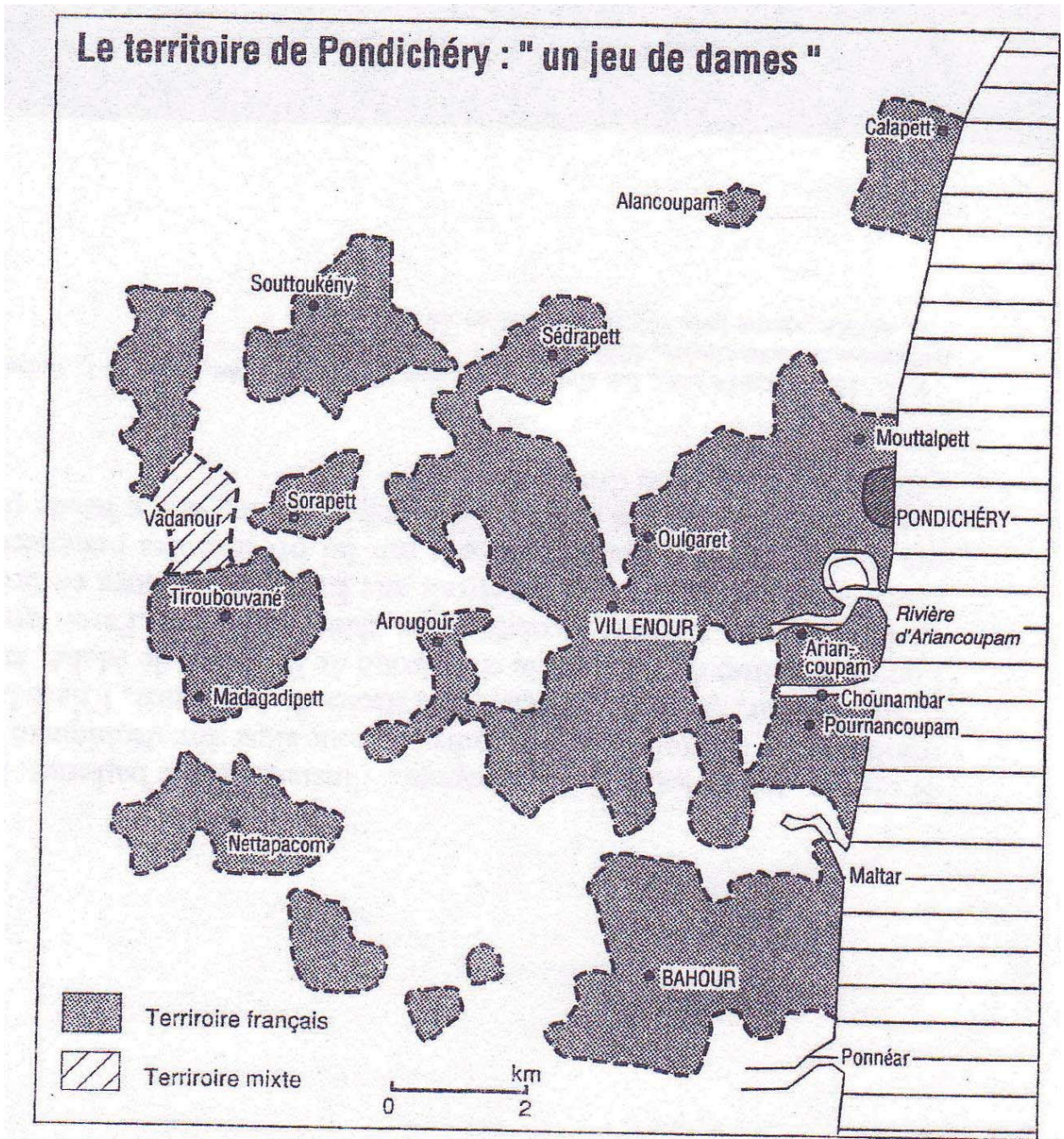
13 juin 1954 : fin de la souveraineté française à Yanaon.

16 juillet 1954 : fin de la souveraineté française à Mahé.

11 octobre 1954 : signature des accords franco-indiens à New Delhi.

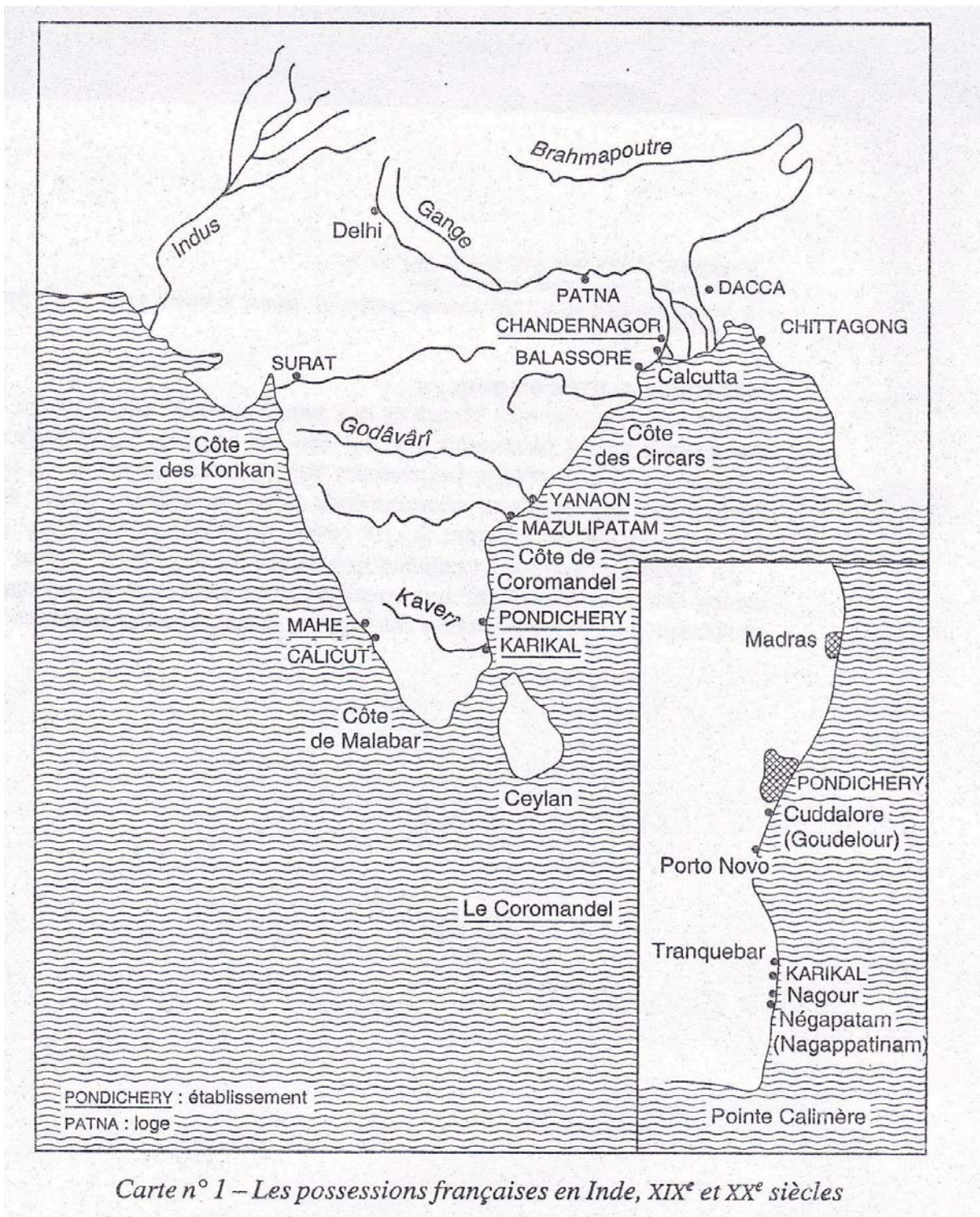
31 octobre 1954 : fin de la souveraineté française à Karikal et Pondichéry.

ANNEXES

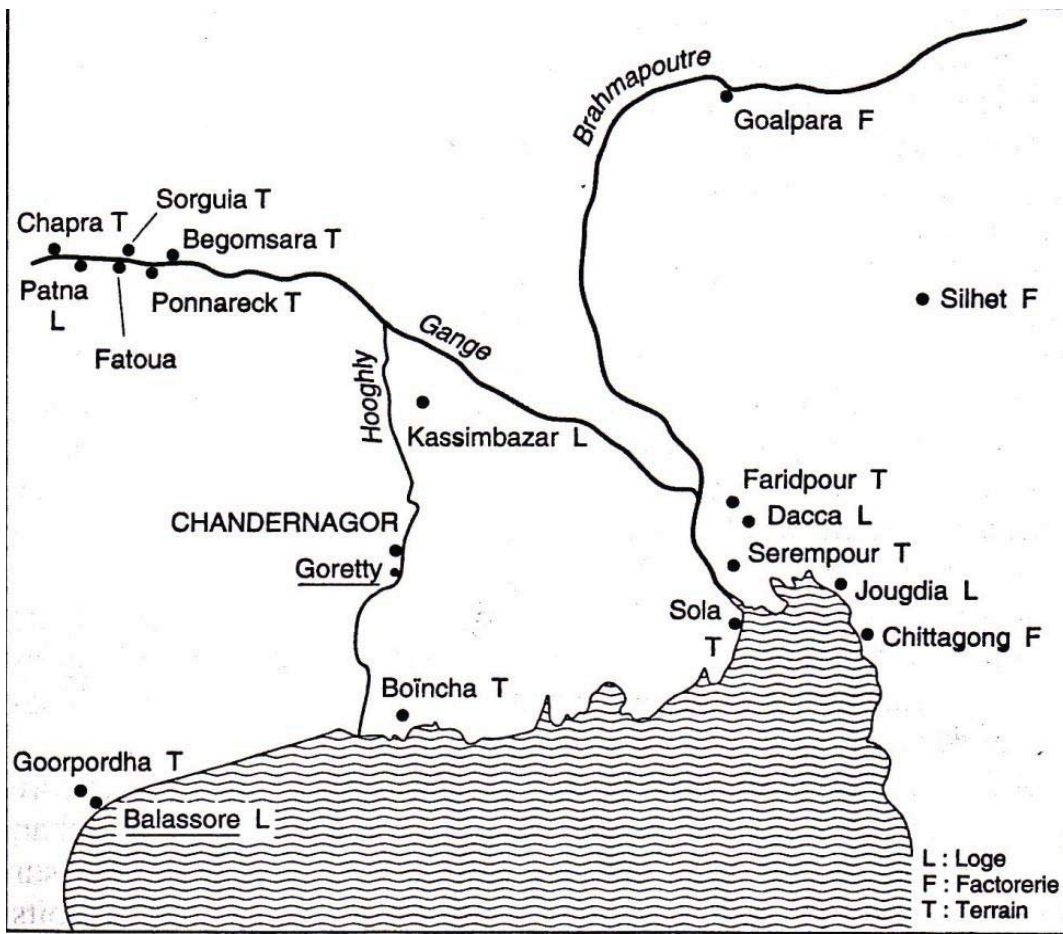


Annexe 1 : le territoire de Pondichéry²¹⁴.

²¹⁴ Markovits, *op. cit.*, p. 597.



²¹⁵ Weber, *op. cit.*, p. 20.



Carte n° 2 – Loges, factoreries, terrains français du Bengale

Annexe 3 : loges, factoreries, terrains français du Bengale²¹⁶.

²¹⁶ Weber, op. cit., op. p. 23.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources archivistiques

ANOM, Affaires politiques, cartons 56, 327, 333, 368, 371, 437, 439, 450, 465, 467, 468, 470, 562, 706, 707, 709, 716, 721, 725, 726, 728, 861, 2168, 2271-2274, 2276-2278, 2566, 2868, 2871, 2283, 2888.

ANOM, Affaires économiques, cartons 156, 251, 297, 301-306.

ANOM, Archives rapatriées, séries G1-G44, séries H1-H30.

ANOM, Affaires militaires, carton 51.

ANOM, Archives rapatriées, correspondances de Pondichéry, séries E11, E12.

Auteur non indiqué, Livre jaune de l'Inde française, recueil des correspondances échangées avec la France, l'Indochine et l'Inde britannique pendant la période du 24 mai au 1er octobre 1940. Suivi de la publication du journal de la colonie, pendant la même période, Pondichéry, Imprimerie du gouvernement, 1940.

2. Ouvrages généraux

DANIELOU, Alain. Histoire de l'Inde, Paris, Fayard, 1973.

MARKOVITS, Claude. Histoire de l'Inde moderne, Paris, Fayard, 1994.

TISSERAND, Ernest. Les malheurs de l'Inde française, Paris, (S. I.) : (s.n.), 1932.

3. Monographies

CHAFFARD, Georges. Les carnets secrets de la décolonisation, Paris, Calmann-Lévy, 1965.

CORET, Alain. La cession de l'Inde française, Paris, R. Pichon et R. Durand-Auzias, 1955.

COUPLAND, Reginald. Indian Politics, 1936-1942, Londres, Oxford University Press, 1943.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE PARIS, L'Inde française sur les rives de la Seine, Romans, Imprimerie Rama Frères, 1937.

FALK, Félix. Situation politique de l'Inde française, Cet ouvrage n'est pas publié. Il est déposé sous forme dactylographiée au Archives nationales (Centre des archives d'outre-mer). Il n'a pas été rendu public et n'a fait l'objet que de communications personnelles et privées. Il constitue la propriété exclusive de son auteur.

GAUDART de SOULAGES, Michel. Les dernières années de l'Inde française, Paris, Dualpha éditions, 2005.

GONJO, Yasuo. Banque coloniale ou Banque d'affaires : la Banque de l'Indochine sous la IIIe République, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993.

GOPALJEE, Samboo. Les comptoirs français dans l'Inde nouvelle de la Compagnie des Indes à nos jours, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1950.

MATHEW, K.S. French in India and Indian Nationalism (1700 A.D-1963 A.D) Vol. 1, Vol. 2, Delhi, B.R. Publishing Corp, 1999.

MEULEAU, Marc. Des pionniers en Extrême-Orient: histoire de la Banque de l'Indochine (1875-1975), Paris, Fayard, 1990.

NEOGY, Ajit. K. Decolonization of French India: Liberation Movement and Indo-French Relations, 1947-1954, Pondicherry, Institut Français de Pondichéry, 1997.

POUSSE, Michel. L'Inde : études et images, Paris, Éditions l'Harmattan, 1993.

VAISSE, Maurice. L'Armée française dans la guerre d'Indochine (1946-1954) : Adaptation ou inadaptation, Bruxelles, Complexe, 2000.

WEBER, Jacques. Pondichéry et les comptoirs de l'Inde après Dupleix, Paris, Éditions Denoël, 1996.

4. Articles

AMBROISE, Gnanou. « L'Aube de la Libération », *Jeunesse*, 17 août 1954.

BOISBOISSEL. « La question de l'Inde française », *Comptes rendus mensuels des séances de l'Académie des sciences coloniales*, numéro XVI (séances des 2 et 16 mai 1952).

CAROUNACARIN. « Le commerce par voie des possessions françaises », extrait du journal *Matreboumy*, 25 mai 1953.

COMARMOND, Jean-Marc de. « La communauté française de Pondichéry : l'oubli ou l'espérance », *L'Afrique et l'Asie modernes*, numéro °146, automne 1985, pp. 3-20.

GUERARD, Jean. « Situation à Pondichéry », *La Revue française d'Outre-mer*, juillet 1938, pp. 257-258.

JALADE, Max. « Le député français de Pondichéry fuit ses électeurs », *République Française*, numéro du 23 avril 1954.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER. « Les établissements français de l'Inde en 1954 », *La Nouvelle Revue Française d'Outre-mer*, numéro du décembre 1954.

MORE, J. P. « Indiens in French India », *French in India and Indian Nationalism*, K.S Mathew, Delhi, B. R. Publishing Corporation, 1999.

NOLENT, Robert. « Le Pandit Nehru, impérialiste, camouflé en bon apôtre de la démocratie », *France Équateur*, numéro du novembre 1952.

PERRIER, Henri. « Les émeutes de Mahé en 1948. Récit des événements de Mahé d'après les souvenirs de son ultime administrateur français, Yves Perrier, 1947-1948 », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, numéro du juin 2005, pp. 151-184.

SEVOZ, Robert. « Les établissements français de l'Inde », *Revue Parlementaire*, numéro du novembre 1952.

SILBERSTEIN, Brigitte. « Flux et Reflux dans les échanges textiles contemporains entre l'Inde et la France : une vue de Pondichéry », *French in India and Indian Nationalism*, K.S Mathew, Delhi, B.R. Publishing Corporation, 1999.

Article écrit par un correspondant spécial. « Awakening in French Enclaves », *The Hindustan Times*, 30 mars 1954.

Article écrit par un correspondant spécial. « Liberated Communes in French India », *The Hindu*, 17 mai 1954.

Auteur non indiqué. « Pour recueillir des fonds pour le Général de Gaulle », *The Mail*, 5 février 1941.

Auteur non indiqué. « Terrorism in French India : Neutral Observers' Report Recalled », *Indian Express*, 28 octobre 1952.

Auteur non indiqué. « Dans les comptoirs des Indes la France ne défend pas une position personnelle », *Climats*, numéro du 30 octobre au 5 mai 1952.

Auteur non indiqué. « Future of French India », *The Hindustan Times*, 11 janvier 1954.

Auteur non indiqué. « Visite de Gandhi à Pondichéry », *The Hindu*, 18 février 1934.

Auteur non indiqué. « Un grand Français de l'Inde est mort : Henri Gaebelé », *Les Annales Coloniales*, 20 novembre 1936.

Auteur non indiqué. « Les deux révolutionnaires : Gandhi et Salvaradjou », *Bec et Ongles*, date non indiquée.

Auteur non indiqué. « L'Inde proteste contre un débarquement de troupes françaises à Pondichéry », *L'Information*, 12 juin 1954.

Auteur non indiqué. « Mr. V. Subbiah on People's Demand », *The Hindu*, 11 novembre 1947.

Auteur non indiqué. « Sous le régime de la trique », *CFTC Syndicalisme*, 3 au 9 octobre 1946.

Auteur non indiqué. « Nous voulons nous joindre à l'Inde française », *Combat*, 8 juin 1947.

Auteur non indiqué. « Indes : 2 États naissent libres naissent demain », *Libération*, 14 août 1947.

Auteur non indiqué. « Les Français dans l'Inde », *Economist*, 8 novembre 1952.

Auteur non indiqué. « 300 mille habitants enclavés dans l'Inde », *Climats*, 31 mai 1948.

5. Sites web

Laos, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asie/Laos.htm>, consulté le 26 novembre 2010.

Ordre de la Libération, http://www.ordredelaliberation.fr/fr_compagnon/122.html, consulté le 2 octobre 2010.

« PPDA : ce qui ne peut être évité, il faut l'embrasser », www.lemonde.fr, consulté le 2 décembre 2010.

